

DOCUMENTS

MICHEL HABART

**HISTOIRE
D'UN PARJURE**



LES ÉDITIONS DE MINUIT

DU MEME AUTEUR

TIÉDEUR DES CENDRES (*Demailly*).
L'ARBRE D'ANGOISSE, poèmes (*Dassonville*).
LE SANG DE MÉDUSE, récit (*Editions de Minuit*).

LE PROCÈS DE LUCULLUS, adapté de Bertolt
Brecht (*L'Arche*).

JUNON ET LE PAON, adapté de Sean O' Casey
(*L'Arche*).

ROSES ROUGES POUR MOI, adapté de Sean O' Casey
(*L'Arche*).

TÊTES RONDES, TÊTES POINTUES, adapté de Ber-
tolt Brecht (*L'Arche*).

A paraître :

SATIRE ET DIALECTIQUE CHEZ WILLIAM SHAKES-
PEARE.

MICHEL HABART

HISTOIRE
D'UN PARJURE



LES EDITIONS DE MINUIT

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE VINGT EXEMPLAIRES
SUR GHALDWILL NUMÉROTÉS DE 1 A 20, AINSI QUE
SEPT EXEMPLAIRES HORS-COMMERCE NUMÉROTÉS
DE H.-C. I A H.-C. VII

© 1960 by les Editions de Minuit
7 rue Bernard-Palissy - Paris-6°
Tous droits réservés pour tous pays

« Tout homme dévoué à son pays doit payer à sa patrie son tribut de patriotisme : en lui disant tout ce qu'il croit, en sa conscience, être la vérité ».

(Sully).

Pourquoi dévoiler et tourmenter la plaie qui, pendant quarante ans, a défiguré cette France romantique qui nous reste si justement fraternelle ? C'était, semblait-il, un pieux mensonge par omission qui ne faisait de mal à personne et nous dispensait de remâcher notre honte.

Nous sommes tous solidaires, et, dans la mesure de notre consentement, responsables ou complices de ce qui se fait au nom de la France. J'essayais de me persuader qu'une réprobation unanime ou quelque sursaut de lucidité inciteraient nos Maîtres à dominer les prétentions qui les mènent et à clore une entreprise si

évidemment contraire aux intérêts de leur patrie.

Cependant, ils s'obstinent depuis six ans dans une guerre chaque jour plus féroce. Notre silence ne devient entre leurs mains qu'une arme de plus pour défigurer, à son tour, le peuple français du xx^e siècle, humilier le peuple algérien, les mener tous deux aux mêmes désastres et châtier les patriotes qui s'y opposent. Quand le scrupule tourne à la complicité, et les pieuses omissions aux conspirations du mensonge, il n'est plus de recours que dans la vérité, aussi amère, aussi scandaleuse qu'elle puisse être.

LA CROISADE

I

« ...Sur mon honneur ».

Quand un peuple refuse une guerre qui offense son instinct, ses sentiments profonds et ses valeurs essentielles, la légitimité de son origine et de ses moyens devient dans le procès qu'il lui fait un préalable fondamental. Est-ce pourquoi les historiens interloqués ont vu le commissaire du gouvernement, au procès du « réseau Jeanson », tenter de justifier son réquisitoire par des considérations historiques qui n'étaient et ne pouvaient être qu'un puéril assemblage de légendes rejetées depuis longtemps avec la fausse monnaie de l'histoire ?

La « sainte et glorieuse croisade » de 1830

devait, disait-on, débarrasser l'Europe et la Chrétienté d'un nid de pirates et d'esclavagistes. On le dit encore : les mythes sont tenaces. Quand la royale armada fit voile pour Alger, les raïs algériens avaient, depuis des années, amarré leurs chebeks. Quant aux esclaves chrétiens, il ne restait dans les bagnes d'Alger qu'une centaine de prisonniers de guerre, des Grecs de la guerre de Morée pour la plupart.

La vérité est que les prétextes de notre déclaration de guerre de 1827 n'étaient qu'une suite de provocations montées à Paris par les ultras, et en Alger par le financier Jacob Bacri, lequel Bacri avait, pour deux millions, acheté notre consul Deval, une créature de Talleyrand ; lequel, pour beaucoup plus cher et depuis plus de trente ans (en fait, depuis les fournitures au Directoire, aux armées d'Égypte et du Rhin), était lui-même acoquiné et vendu à Bacri lequel répétait à plaisir qu'il avait « le boiteux dans la main ». Au bout de cette chaîne de fourberie se trouvaient le duc d'Orléans et la guerre d'Algérie.

Des deux raisons essentielles de cette guerre, l'une procédait des convoitises qu'excitait depuis des siècles le fabuleux « Trésor de la Cassauba », aussi légendaire en Europe que celui de Golconde. Il était en effet colossal

pour l'époque : les évaluations varient de 200 à 500 millions. L'historien Michaud donne le chiffre, vraisemblable, de 350 millions. (Le salaire moyen en France était alors d'un franc par jour).

A leur manière, Charles X et le prince de Polignac, dont le charme et la grâce « vieille France » auraient jeté une fausse note dans ces sordides scapinades, étaient des gentils-hommes. Philippe d'Orléans, ce « gens-pille-hommes » (pour reprendre un jeu de mots vieux de cinq siècles) prêt à tout pour réaliser l'obsession de sa vie, l'usurpation de la couronne, et qu'une odeur d'argent frais mettait aussitôt en chasse, était l'homme de la situation. C'est ainsi que « Talleyrand-bien-au-vent », embrouillant et débrouillant les fils de la révolution de juillet, tissant sa toile de corruption, achetant Thiers (informateur vénal qui toucha des bourses énormes aux fonds secrets du Palais Royal) et les « révolutionnaires » du *National*, dupant Lafitte et Lafayette, fit couronner son complice. C'est ainsi que les étudiants et les ouvriers parisiens se laissèrent voler leur révolution, et que la guerre d'Algérie, engagée par la branche aînée pour prévenir sa chute, en fut le signal.

Cependant, les bruits les plus fâcheux couraient la France et l'Europe sur le « pillage de

la Cassauba ». Les trois compteurs choisis par Bourmont (la « bande à Denniée ») n'avaient « trouvé » que 48 millions. Louis-Philippe fit de son ami Clauzel le vice-roi d'Alger et l'envoya diriger cette affaire dans le bon sens : le sien. Une commission d'enquête fut nommée, remplit le rôle qu'on attendait d'elle : chacun fut absous, à part quelques troupiers, qu'on laissait d'ailleurs à leurs remords. Le trésor était intact. Ces histoires de vol et de pillage n'étaient que subversion, insulte à l'armée. L'intendant Flandin fut le seul à refuser de signer ce procès-verbal de complaisance. Ce « mauvais esprit » lui valut les pires ennuis jusqu'à la fin de ses jours. Cependant, le trésor, amputé du « pourboire » officiel, empruntait les chemins de Londres, où Talleyrand l'attendait. (Quelques bateaux furent aussi dirigés sur les ports sardes, dont Nice). Allégé du poids des inévitables partages, il aboutit enfin aux coffres de Louis-Philippe. Vingt ans après, Napoléon III faisait main basse sur ce qu'il pouvait en retrouver — c'est ce que Dupin appela « le premier vol de l'Aigle » — pour le consacrer à sa manne plébiscitaire. Ainsi, nos trois dynasties figurent à leur honneur dans ce qui fut la plus grande filouterie du siècle. Je dis filouterie, parce que la prise devait revenir au peuple français si elle était légitime, au

peuple algérien si elle ne l'était pas, mais en aucun cas au patrimoine, déjà gigantesque, de la Maison d'Orléans.

Tel est ce royal apologue. On a quelque peine à y croire. Pourtant les précisions des affaires Flandin, l'enquête du professeur Emerit (le plus lucide des historiens de l'Algérie), les révélations des biographies de Michaud ne laissent guère de doute. Les écrits du temps abondent en allusions à peine voilées. La croyance populaire remplissait de cet or les caves des Tuileries ou des bricks voguant vers l'Angleterre ou l'Amérique pour mettre le magot à l'abri des révolutions à venir.

Dès lors, Clauzel « tenait » le roi. Il en profita pour faire d'Alger une satrapie, friponnant des milliers d'hectares dans la Mitidja, multipliant exactions et cruautés. Quand le souverain fronçait les sourcils, Clauzel faisait imprimer dans les journaux à sa dévotion, comme *L'Afrique française*, des phrases de ce genre : « Les dépouilles *devenues invisibles* de la Cassauba ne doivent pas être l'unique résultat de la guerre d'Afrique ».

Tels furent les vrais parrains de cette guerre : Jacob Bacri, un ruffian de génie, Deval, un agent provocateur proxénète, le prince de Talleyrand ou l'Astaroth-diplomate, le roi Louis-Philippe (« cette âme plus basse que mon par-

quet », disait Charles X), le président Thiers, l'un des plus grands criminels de notre histoire, et le maréchal Clauzel, dit « l'Homme-Colonie », qui s'était déjà distingué à Saint-Domingue. Les sequins, doublons et diamants que les Algériens thésaurisaient depuis des siècles furent les dragées de ce glorieux baptême, que bénirent avec transport le Pape et tous les prélats du royaume.

Louis-Philippe était trop compromis dans l'affaire de la Cassaba pour, dès lors, risquer son Algérie dans le moindre conflit avec une Angleterre qui le tenait et à laquelle il devait tout. La flotte anglaise dominait à merci ce pré carré de la Maison d'Orléans et du même coup la politique de son obligé. « Ce n'était pas une alliance, écrivait alors Théodore Muret, mais une humiliante vassalité. L'Angleterre avait dans l'orléanisme un instrument, elle sut s'en servir ». L'Algérie fut à la fois l'origine, l'alibi et l'excuse de cette trahison de dix-huit ans qui sacrifia aux soins d'une Maison les dernières occasions d'assurer enfin la sécurité européenne de la France, les promesses de sa vocation en Orient et dans le reste du monde. Une politique vraiment nationale aurait eu besoin de l'appui du peuple. Mais la « meute », une fois lâchée, risquait de balayer un trône impopulaire. Le roi dut donc céder au chantage

algérien de l'Angleterre et mena son pays à ce « Waterloo de la diplomatie » qui nous coûta bien plus encore que celui de 1815. Dès 1831, des pasquinades sans équivoque couraient boutiques et salons. Celle-ci par exemple :

Il parle anglais
Et même le souabe
Mais il écorche le français
Et ne pense qu'en arabe.

II

L'autre raison de la guerre, apparemment politique, exprimait tout autant des intérêts précis. Pour Charles X, comme pour Louis-Philippe et Napoléon III, il s'agissait de « créer des dépendances devant un esprit d'indépendance » qui menaçait des pouvoirs débordés par l'histoire. Le trésor offrait des moyens de corruption, la colonie des espoirs de privilèges et de spéculations, la guerre un instrument et des prétextes de répression. Elle servait à calmer les impatiences d'une bourgeoisie avide d'agio et d'une caste militaire avide de gloire et de fiefs. Aux grands garçons de ce père modèle (car Louis-Philippe donnait dans les vertus familiales, comme Charles X dans le sacré et le serment, Napoléon III dans le libéralisme, Louis XVI dans la serrurerie et

Louis XIV dans la grandeur), elle permettait de jouer au soldat sans troubler la sieste de l'oncle d'Angleterre. « Peu importe qu'on tire cent mille coups de canon en Algérie, disait papa, ça ne s'entend pas en Europe ». On essayait seulement, par de glorieux bulletins de massacres de Bédouins, de couvrir la voix des patriotes qui, à la Chambre ou ailleurs, avaient le mauvais goût de dénoncer cette politique « d'abaissement continu », « cette étrange et inquiétante condescendance pour l'Angleterre » (Berryer), « cette étrange stratégie des choses au rebours » (comte de Sade).

Brogie, que Talleyrand détestait, disait que l'Algérie était notre loge à l'Opéra... Le mot va loin. Mais, quand le rideau ne tombe jamais, le spectacle finit par peser. Vingt ans après, sur les lèvres de Napoléon III qui, d'ailleurs, ne reprenait qu'une expression familière aux députés « anti-algéristes », la loge à l'Opéra ne sera plus qu'un « boulet ». Le comte de Baudicour, officier et colon, dont les ouvrages sur l'Algérie faisaient alors autorité, mettait le doigt sur la plaie chronique de cette guerre : « Où trouver un champ de bataille qui permette un état de choses vicieux et sans changement ? L'Algérie était providentielle. Grâce à cette politique, dont Thiers fut le grand instrument, nos officiers et les princes du sang avaient de

brillantes occasions de se distinguer. Le nom d'Orléans était accepté de l'armée. Voilà le vrai motif de la guerre d'Algérie ».

Telle était, à l'égard du peuple français, sa « légitimité » : une gigantesque escroquerie et une trahison permanente. Quant au maintien de notre domination, il invoquait les habituels prétextes de toutes les entreprises colonialistes, fondées à la fois sur l'extermination ou l'asservissement du peuple colonisé, dans la corruption du peuple colonisateur, au détriment de l'un et de l'autre, et au bénéfice multiplié du conducteur de l'attelage. Ces prétextes « légitimes » ont été depuis longtemps analysés et démasqués. « L'Algérie, dit Alexis de Tocqueville, est une singularité en mal dans un système déjà détestable de colonisation ». La littérature anticolonialiste est aussi abondante que convaincante. Et là n'est pas mon propos.

LE SERMENT

« Nous le jurons par notre sang ».

C'est, d'abord, aux yeux du peuple algérien qu'il conviendrait de justifier une guerre infiniment plus cruelle pour lui que pour nous. Quelle « légitimité » lui en a-t-on offerte ?

La réponse, je la trouve dans deux documents historiques, dont l'importance capitale pour ce procès fut ignorée ou même étouffée par nos historiens de l'Algérie française. Le premier est la série de proclamations en arabe répandues de mai à juillet 1830, dans toute l'Algérie, au nom du Roi et de la Nation française. Elles eurent sur la guerre d'Algérie et sur le destin du peuple algérien un effet déterminant à un moment décisif.

Le second est la version française du *Miroir*

HISTOIRE D'UN PARJURE

(*Mira't Eddjezair*), publiée à Paris en 1833 par Sidi Hamdan ben Othman Khodja (1). Depuis longtemps introuvable, ce grand classique de la nation algérienne et de l'histoire maghrébine, remarquablement écrit, étonnamment actuel, aussi précieux pour le moraliste que pour l'historien ou l'ethnologue, est le seul document algérien que nous possédions sur l'état de la Régence à la veille et au début de l'occupation française.

Dès la première ligne, le langage de ce lecteur de Benjamin Constant, de Grotius et de Tacite, rend un son admirable, qui revient vers nous comme l'écho mélancolique de la phrase de Tocqueville : « Pourquoi un pays doit-il être frappé dans tous ses principes de vitalité ? Je vois la Grèce secourue, la Belgique aidée, la Pologne encouragée, les nègres affranchis par le Parlement britannique, et quand je reviens porter les yeux sur ma patrie, je vois ses malheureux habitants plier sous le joug de l'arbitraire, de l'extermination, de tous les fléaux de la guerre, et toutes ces horreurs commises au nom de la France libre... Mais je reste persuadé que les hommes soucieux de la gloire de la

(1) Le poète anglais Thomas Campbell en a traduit de larges extraits en 1837. *Le Miroir* sera prochainement réédité aux Editions de Minuit, précédé d'une étude sur la personne et l'œuvre de l'auteur.

France vont enfin remédier à des actes qui sont contraires à cette gloire ». Cet appel d'outre-tombe attend toujours, et plus que jamais, d'être écouté.

I

Des trois proclamations, la première reste la plus importante. Elle fut rédigée, sur les directives de Bourmont, en janvier 1830, par le marquis de Clermont-Tonnerre, colonel d'état-major et arabisant, aidé du plus grand orientaliste de l'époque, Sylvestre de Sacy. L'arabe employé se rapproche des dialectes maghrébins et comporte quelques néologismes adaptés à la pensée politique de la Restauration. Imprimés en secret par Engelmann, quatre cents exemplaires en furent confiés à une délégation extraordinaire, dont la composition témoignait de l'importance que le gouvernement lui attribuait : elle comprenait en effet le général d'Aubignosc, ancien chef de la police impériale, le colonel de Gérardin, notre ancien commissaire au Sénégal, et le consul Raimbert. Tous trois étaient des familiers du monde musulman.

Ils débarquèrent à Tunis le 30 avril. Leur mission était de faire répandre la proclamation jusqu'au Maroc, d'obtenir la neutralité

d'Ahmed, bey de Constantine, des souverains de Tunis et du Maroc, et de recruter un corps d'interprètes capables d'expliquer aux Algériens, dès le débarquement, le sens du texte : nous venions pour les libérer et leur permettre de se gouverner eux-mêmes. Le fils de l'*oukil* (consul) d'Ahmed-Bey à Tunis fut dépêché à Constantine avec la proclamation. Second personnage du royaume, très puissant, Ahmed était *coulougli* (descendant de Turc et d'Algérien) et spécialement visé : la proclamation en effet s'adressait d'abord aux coulougli, qui formaient une bonne part de l'armée algérienne, et qu'on croyait, à tort, sur la foi de vieilles querelles, plus faciles à séduire. Le consul du Maroc, acquis aux Français, se servit de Marocains déguisés en mendiants, qui gagnèrent leur pays à travers la Régence, montrant et distribuant le texte de la proclamation. Jules de Lesseps, fils de notre consul, s'installa près de la frontière algérienne. Aidé par un de nos agents, le cheikh de La Calle, il s'efforça de toucher les tribus kabyles les plus puissantes, les Zouaoua et les Oulad Djebbar, dont les quarante mille guerriers, estimait-on, tenaient les Portes de Fer. D'autres exemplaires, dissimulés dans des caisses d'échantillons, furent envoyés aux Maures d'Alger.

Que disait la proclamation ?

« Nous, les Français, vos amis, partons pour Alger. Nous allons en chasser les Turcs, vos tyrans... *Nous ne conquérons pas la ville pour en devenir les maîtres.* NOUS LE JURONS PAR NOTRE SANG... *Soyez unis à nous, soyez dignes de notre protection, et vous règnerez comme autrefois dans votre pays, maîtres indépendants de votre patrie...* Les Français agiront avec vous comme ils agissaient il y a trente ans avec vos frères bien-aimés les Egyptiens... Nous nous engageons à respecter vos trésors, vos propriétés et votre sainte religion... Nous sommes vos amis sincères, et le resterons toujours... Venez à nous, vous nous ferez plaisir et notre amitié vous sera avantageuse... Nous vivrons en paix pour votre bonheur et pour le nôtre. »

Le 2 juin, *l'Aviso*, quotidien de Toulon, en veine d'indiscrétion, publia du texte une version quelque peu tronquée (le mot « indépendants » par exemple, n'y figurait pas). Des journaux de Paris la reproduisirent. Les ultras, qui ne juraient que croisade et extermination, n'en crurent pas leur yeux : on comprend que certains mots, dont la « sainte religion » musulmane, les aient choqués. La fuite était fâcheuse, étalait au grand jour le faux serment de Sa Majesté Très Chrétienne : ordre fut donné aussitôt de saisir tous les exemplaires de la proclama-

tion qui restaient. C'est cette version de *L'Aviso* qu'on retrouve chez Esquer et chez Favrod (lequel la dit publiée dans le *Moniteur du* 2 juin ; mais l'officiel *Moniteur* s'en serait bien gardé). Le texte est bien gênant pour les tenants de l'Algérie française : les historiens Nettement et Christian se contenteront d'en donner la première phrase. Ainsi fait Berbrugger qui présente ensuite la traduction de la deuxième proclamation en prétendant, par une inquiétante confusion, que c'est là le texte distribué par la Mission de Tunis.

II

Dans la deuxième proclamation, imprimée fin mai, et distribuée par nos troupes à l'armée algériennes, il n'est plus question de faire la guerre aux Turcs, mais à leur dey. Le but est d'isoler le dey de sa milice, son *odjak* : nous ne venons que pour remplacer un roi indigne par un prétendant plus raisonnable. Les promesses sont renouvelées, mais les menaces se précisent : « Votre Pacha va subir l'humiliant châtiment qui l'attend... Je vous garantis que *votre pays restera dans l'état où il se trouve...* Je vous garantis et vous fais la promesse solennelle et inaltérable que vos mosquées grandes et petites ne cesseront d'être fréquentées, *et plus*

encore, ...que personne n'apportera d'empêchement aux choses de votre religion et de votre culte. Hâtez-vous de saisir l'occasion. Ne soyez pas aveugles à l'éclat lumineux de la délivrance, Musulmans, ces paroles viennent d'une entière amitié et de sentiments pacifiques. Si vous préférez résister et combattre, sachez que tout le mal qui en résultera viendra de votre fait. Le Seigneur inflige les plus rigoureux châtiments à ceux qui commettent le mal. Si vous vous opposez à nous, vous périrez tous jusqu'au dernier. C'est un conseil bienveillant. Personne ne pourra détourner de vous la destruction si vous ne tenez pas compte de nos menaces. C'est un arrêt du destin, et l'arrêt du destin doit fatalement s'accomplir. »

La troisième version (1), imprimée le 5 juin, était destinée à être affichée dans la ville après sa reddition, et répandue de là vers les tribus de l'intérieur pour les inviter à traiter et à se rallier : « *Je vous assure sur mon*

(1) Le texte arabe (catalogue De Sacy, III, 5757) figure dans l'*Arabica Chrestomathia* de Humbert (*Promulgatio Ducis Exercituum Gallicorum Populo Algesirensi* — 1834) et l'iconographie d'Esquer. Des exemplaires s'en trouvent à la bibliothèque d'Amiens (don du marquis de Clermont-Tonnerre), à la Bibliothèque nationale (Lb 49.1694) et aux archives des affaires étrangères (M.L.D. Vol. XI - fol. 266).

honneur que j'exécuterai fidèlement toutes mes promesses. Votre pacha a encouru son châtimement... Je prends devant vous d'une manière solennelle l'engagement et vous promets d'une manière irrévocable et sans équivoque que vos mosquées, vos chapelles seront respectées, que votre culte sera toujours exercé librement, comme auparavant... Envoyez-nous vos parlementaires. Nous nous entendrons avec eux. Nous prions Dieu pour vivre en accord avec vous... Si vous voulez nous tenir tête, vous vous exposerez à des dangers incalculables. Ne vous exposez pas à notre fureur. Sachez, Seigneurs et Amis, que le langage que je tiens est la pure vérité. C'est une promesse solennelle et irrévocable. »

C'est, d'abord, l'extrême solennité du serment et des engagements, jointe au ton catégorique de la menace d'extermination, qui rend ces proclamations si frappantes. Cependant, notre consul à Tunis, Mathieu de Lesseps, ne croyait guère à leurs effets. Les sachant ruse de guerre qui sera tôt ou tard démasquée, il était sans illusion et pensait que « l'armée française trouverait l'opposition de la plupart des classes et que leur soumission serait toujours précaire et suspecte. »

III

Mais comment les lecteurs algériens des proclamations auraient-ils soupçonné que leur auteur, le colonel de Clermont-Tonnerre, pût être en même temps celui du projet de colonisation et de christianisation — on disait alors « civilisation » — de leur patrie ?

Dans les jours mêmes où il faisait répandre la proclamation, Bourmont déclarait aux armateurs réunis à la chambre de commerce de Marseille qu'il prenait possession d'Alger « pour en faire une colonie », Polignac parlait d'agrandissement de la France en Afrique, Charles X de croisade, et l'évêque de Marseille, devant les chefs de l'armée, « de ces lieux que saint Louis du haut du ciel, nous invite à conquérir pour y faire renaître l'Eglise d'Afrique » dans les sueurs et dans le sang de ses martyrs.

Tout montre, au contraire, que les Algériens prirent ces proclamations au pied de la lettre. Ce n'était pas de la naïveté. Pourquoi supposer chez une « nation connue pour être magnanime et équitable », comme disait Hamdan, une telle félonie ? Les Kabyles écrivaient encore à Bugeaud en 1844 : « N'étions-nous pas sensés croire qu'un tel chef ne nous tromperait pas ? » Les Français ne s'étaient-ils pas contenté de protéger l'Egypte ? N'avaient-ils pas récem-

ment quitté l'Espagne et la Morée, une fois atteints les buts avoués de l'expédition ? Les Anglais n'avaient-ils pas fait de même devant Alger en 1816, 1819 et 1823 ? Ne disaient-ils pas qu'ils s'opposeraient à notre occupation ? Comment un royaume aussi riche et aussi vaste que la France aurait-il commis la folie de vouloir, au prix de pertes et de dépenses incalculables, s'emparer d'un pays difficile, trop peuplé pour servir de trop-plein aux Européens et impropre à ces cultures tropicales que nous recherchions, d'un pays où sept cents tribus, renommées pour leur fanatisme national et religieux, n'accepteraient jamais une occupation étrangère et chrétienne ?

...A moins de prêter à la France une arrière-pensée d'extermination. Mais le soupçon était invraisemblable : on ne peut songer à exterminer un peuple qui représentait à lui seul la moitié de la population des quatre Etats barbaresques. Invraisemblable et injurieux à l'égard de la nation qui se disait la plus civilisée du monde : la France n'était-elle pas l'amie et la protectrice du roi d'Egypte ? Le roi de Tunis, le Grand Turc ne pressaient-ils pas d'avoir confiance en elle ? Toute l'Europe ne convenait-elle pas que ce n'était là qu'une expédition punitive, destinée à effacer la trace d'un malencontreux coup d'éventail ?

Mais l'argument religieux dut être le plus déterminant. Comment un roi aussi pieux que le très chrétien Charles X, qui parlait de défendre la Sainte Religion Musulmane en invoquant la protection divine, aurait-il pu commettre au nom de la France un tel parjure ? Pour un Musulman, ce crime était impensable, je dis bien, impensable. L'*Ibrar-el-Muksam*, l'accomplissement du serment, est un des « sept devoirs capitaux » (*El Bukhari*, II 99). La *nafa'a*, la rupture du serment collectif par le sang (*Kasam bi Hayati*) avec invocation de l'Islam et du nom divin — tel était bien le serment de Charles X —, un sacrilège d'une extrême gravité qui voue le coupable à la mort éternelle, à la *bara'a*, anéantissement de l'âme et de la vision divine. Seule la réparation, la *k'fara*, (du temps de l'Hégire, le prix en était la libération de ses esclaves par le repentant, ce qui, à l'époque, signifiait sa ruine) peut conjurer ce *kufir ennfak* (serment hypocrite prononcé avec l'intention de le violer) qui faisait du criminel un exclu, un *kafir* (d'où viennent nos mots « cafre » et « cafard »).

IV

«...l'éclat lumineux de la délivrance ».

Aussi, à leur retour à Tunis, nos émissaires rapportaient-ils que la proclamation avait produit « un effet admirable ». « Les proclamations, en nous présentant en amis venus les affranchir, ne restèrent pas sans effet, dit un rapport du général d'Aubignosc. Beaucoup de tribus ne répondirent pas à l'appel du dey ».

Pourtant les Kabyles, dont « le sens national était très vif », se préparèrent à repousser l'envahisseur. A la bataille de Staoueli, les contingents fournis par les tribus s'élevaient à plus de cinquante mille hommes. Mais si elles soutinrent leur souverain, leur *doulatli*, et son odjak, ce fut par solidarité nationale et religieuse, non parce qu'elles doutaient de notre serment. Parcourant la Kabylie deux ans plus tard, Hamdan retrouvera partout la proclamation soigneusement conservée, comme un « monument ». « Elle devait, écrit Hamdan, contribuer à influencer les esprits et à faire pencher les personnes modérées vers les moyens pacifiques. Toute l'énergie que nous aurions pu déployer fut paralysée ». En 1833, les Maures d'Alger, dans une supplique au Roi,

affirment qu'ils ont « refusé de marcher » contre l'armée française parce qu'ils avaient cru dans les proclamations.

Les Kabyles, en descendant sur Alger pour nous repousser, trouvèrent des Maures indécis, les soldats de l'odjak intrigués par notre deuxième proclamation et la rumeur que le Grand Turc tenait pour nous. (Dans le but de l'accréditer, nous avions, paraît-il, déguisé un interprète, qui se faisait passer pour son ambassadeur, Tahir Pacha). La nuit, nos soldats plantaient des piquets garnis de proclamations entre les lignes, les Algériens venaient les prendre. Des émissaires venaient à nous : ces déclarations disaient-elles la vérité ? Un jour, un vieux marabout, simulant la folie pour franchir les lignes, s'en retourna, chargé d'imprimés. Une autre nuit, quatre fils de cheikh se glissaient dans notre camp et demandaient à voir le maréchal. Puis ce furent deux chefs arabes suivis de leur esclave noir ; Bourmont les rassura : ils n'avaient rien à craindre pour leurs libertés, on n'en voulait qu'à leur maître. Ils convinrent de quitter le lendemain le champ de bataille et de rentrer dans leurs montagnes. Le lendemain, 19 juin, vit la décisive bataille de Staoueli. Vers onze heures, les Algériens voyaient la victoire entre leurs mains. Alger, prévenue, se réjouissait déjà, supputait le nom-

bre de têtes coupées. Nos troupes reculaient. La division Berthezène, isolée, en pointe, était en difficulté. C'est alors que, sur une attaque de la deuxième division, une partie du front algérien, tenue par les Kabyles, flancha subitement et découvrit ses batteries, qui furent enlevées. Une panique s'ensuivit. Le camp fut pris. Le chemin d'Alger était ouvert. Nos rapports, aussi bien que les témoignages venus du camp algérien, ceux du docteur Pfeiffer, chirurgien de l'armée algérienne, et du Turc Hajji Ahmed, signalent que cette subite défaillance semblait « obéir à un mot d'ordre ».

Que faisait Alger ? Un de nos interprètes, le Syrien Buzas, passé dans les lignes ennemies pour y répandre et commenter les proclamations, réussit à se faire conduire auprès du dey, devant les notables assemblés, et lui révéla l'effet que produisaient les proclamations : les tribus nous vendaient du bétail ; bientôt il n'aurait plus d'armée. Le dey, stupéfait, furieux, le traita de menteur impie et le condamna à mort pour espionnage. « Les Français me vengeront, dit Buzas. Ta ville sera livrée au pillage et ses femmes outragées ». Il fut décapité le 29 juin.

En dépit des proclamations, les Maures avaient jusque-là soutenu leur chef d'Etat. Le 4 juillet, après la spectaculaire explosion de

Fort l'Empereur, qui démoralisa les assiégés, l'assemblée des notables se réunit au fort de la Marine. Hamdan nous rapporte le récit de la réunion. On se mit d'accord pour juger que, « la civilisation étant basée sur le droit des gens, on n'avait rien à craindre d'une nation civilisée et honorable qui ne violerait pas ses promesses... La crainte de voir verser le sang à flots et massacrer femmes et enfants parlait en faveur d'un traité de paix ». L'assemblée envoya une délégation à la Casba. Le dey se rendit à ses raisons, consulta Saint-John, le consul d'Angleterre, qui rapprocha les deux parties, rassurant le dey sur les promesses de la France, représentant à Bourmont qu'exiger une capitulation sans conditions c'était souhaiter la destruction d'Alger ; ce dont Bourmont, soucieux d'en sauvegarder le butin, se défendait fort. Le fils d'Hamdan Khodja, qui parlait anglais et français, le Maure Boudherba, qui parlait français, furent choisis comme négociateurs. Ils eurent une première entrevue avec le général en chef, puis revinrent auprès du dey et de l'assemblée, accompagnés du colonel Louis Brachewicz, notre premier interprète, que Bonaparte avait déjà chargé des négociations avec Murad Dey. La discussion reprit. Les termes de la convention furent lus et précisés. Ceux qui semblaient confirmer la

proclamation furent acclamés et emportèrent la décision. Brachewicz rentra au camp, accablé, tremblant, « comme frappé de maladie nerveuse ». Une duperie aussi cynique envers un peuple dont il avait pu juger la confiante crédulité était-elle moralement au-dessus de ses forces ? Il ne s'en releva point, mourut deux semaines plus tard dans des conditions restées mystérieuses.

« Les conversations furent longues, note le général Valazé. Mais on était tellement pressé de rentrer dans Alger qu'on fut très large sur les termes de la capitulation ». Armand Hain parle plus crûment : « On était pressé de plonger une main rapace dans les immenses trésors de la Cassaba ». C'est ainsi que les Maures d'Alger, croyant acheter leur indépendance avec leur trésor, obtinrent de Bourmont que la convention du 5 juillet garantît la liberté des habitants de *toutes les classes*, leur religion, leurs propriétés, et qu'il en prit l'engagement sur l'honneur.

Les fanatiques de l'Algérie française s'en plaindront, tel Montagne qui écrivait un an plus tard : « Bourmont a fait une faute énorme en traitant presque d'égal à égal ».

De toute façon, Alger eût été pris. Ibrahim, le chef de l'armée algérienne, était un incapable. Si leurs fantassins tiraient mieux que les

nôtres, si l'audace de leurs cavaliers était sans borne, notre artillerie (surtout nos pièces de 8), comme toujours magnifiquement servie, nous donnait une supériorité écrasante. « Un de nos obus, nous dit le correspondant du *National*, suffisait pour mettre en fuite des centaines d'Arabes ». Le feu d'artifice de nos fusées Congrève, plus pétaradant que meurtrier, mettait le diable de notre côté.

Mais, sans les proclamations, la ville eût tenu jusqu'à complète destruction. « Si on avait pu penser être traité ainsi, dira Hamdan, on aurait joué le tout pour le tout ». Toute l'Algérie fût descendue de ses montagnes, les Maures d'Alger n'auraient pas collaboré, les tribus n'auraient pas mis l'arme au pied, ne seraient pas rentrées dans leurs villages où elles attendirent de nous juger à nos œuvres. Le 13 juillet, Bourmont rapporte au roi que, depuis la prise d'Alger, pas un coup de fusil n'a été tiré dans le pays, et que les Arabes, « dont les hordes tiraillaient sans cesse nos colonnes, ont repris leurs habitudes ». A ce moment, dira Boudierba à la commission d'enquête de 1833, « un Français aurait pu aller seul jusqu'à Oran ». Ce fut cette trêve qui sauva notre armée et sa tête de pont, tous nos rapports en font foi. Le lieutenant de vaisseau Hugon, chargé de la liaison vitale entre Sidi

Ferruch et Alger, se désespérait de la voir à la merci des tribus. Nos troupes décimées par la dysenterie, démoralisées par le pillage, divisées par les rumeurs françaises de la révolution imminente, n'aspiraient qu'à rembarquer. Nos officiers se disputaient les places de retour. Une poussée vigoureuse nous eût rejetés à la mer. Ces trois semaines de répit nous permettaient d'organiser le camp retranché et de nous y raffermir. Elles sauvèrent les vainqueurs d'Alger.

et religieuses, les Français, eux, mal adaptés au climat, las de se morfondre en exil et de piétiner dans Alger, finiraient bien par rembarquer de leur propre chef. Il serait toujours temps, s'ils violaient ouvertement leurs promesses, d'en aviser. Ben Zamoun écrivit donc à Bourmont pour lui proposer de négocier un traité « librement débattu et négocié ».

Mais Bourmont, bien sûr, ne voulait pas de vraie négociation. Il brusqua les choses. Polignac, qui recherchait un succès de prestige, était pressé de voir le drapeau blanc flotter sur l'Atlas, et de disposer des richesses d'une légendaire Mitidja. Bourmont, de son côté, voulait préciser son rêve : entourer la plaine d'un canal, y fonder une nouvelle féodalité de barons et d'ordres monastiques. Encouragé par la camarilla d'ultras dont il s'entourait, il décida de pousser jusqu'à Blida. « S'il avait seulement envoyé des négociateurs un peu adroits, écrit Louis de Baudicour, et les Maures le sont tous, il aurait établi définitivement notre ascendant. Mais il ne fit qu'une promenade de plaisir ». Le plaisir tourna au désastre. Au retour, la colonne assaillie par « des essaims d'Arabes et de Kabyles », échappa de justesse à la destruction. Bourmont lui-même dut tirer l'épée pour se dégager. « Trop longtemps offerte, dit Machiavel, la main tendue se referme et devient

L'ASSEMBLEE DE TEMENDFOUST

I

« Venez à nous ».

C'est alors que se tint l'Assemblée nationale de Temendfoust (Cap Matifou), d'où devait sortir le « Serment du Jeu de Paume » du 26 juillet, l'une des grandes dates de la nation algérienne. Elle réunit les chefs arabes et berbères, dont les célèbres Ben Qanoun et Ben Zamoun, vieux tribun kabyle avisé et diplomate, les oulémas, les marabouts, les notables maures et coulougis, et même l'agha que nous avons investi, lequel dut répéter ce que Bourmont disait aux Maures : qu'il quitterait Alger dans les six mois en leur laissant le gouvernement du pays. Les partisans de la négociation expliquèrent que si le doulatli et son odjak répondaient mieux à leurs préférences nationales

poing ». Cette assemblée de Temendfoust, qui aurait pu être les assises de la paix, devint les états généraux de la guerre de Libération. La déception fut d'autant plus amère que le crédit porté au serment royal apparut alors comme une faute ou même une trahison. Les gamins d'Alger chantaient des refrains sabir, qui brocardaient cette crédulité :

El Inglès vanir, fazir boum-boum (1),
macache chapar Alger,
El Fransès vanir, fazir Turlu-Turlututu,
chapar Alger.

Le « nettoyage » de la Cassauba, les maisons d'Alger pillées et détruites, les mosquées profanées, la campagne proche saccagée, les maladroitesses insolentes de Jacob Bacri qui se targuait d'être le vrai maître d'Alger, allant jusqu'à donner directement ses « ordres » aux tribus zouaoua, s'éclairaient à la lumière de l'expédition de Blida ; elle déclencha ces ressorts de la guerre que les proclamations avaient jusqu'alors bloqués. Le parjure démasqué, on se rappela le verset du Coran (*Sura II*, 190) qui fait un devoir d'attaquer les auteurs d'un tel sacrilège. On jura de se venger. Le capitaine Barchou-Penhoen, de l'état-major de Bourmont, nous dit qu'alors « la guerre fut

(1) Allusion au bombardement d'Alger par Lord Exmouth en 1816.

résolue tout d'une voix, dans un concert de belliqueuses clameurs. Autour de ce sénat patriarcal s'agitait une foule immense, caracolant, brandissant ses armes, applaudissant bruyamment aux discours des cheikhs qui parlaient en faveur de la guerre ». Partout, les campagnes s'agitaient. On détourna les troupeaux destinés au ravitaillement d'Alger. Les émissaires ne cessaient d'aller et venir d'une tribu à l'autre. La résistance algérienne commençait. Elle dure encore.

II

Les habitants d'Alger, jusqu'alors si réservés, se joignaient au mouvement. Des armes circulaient sous le burnous, passaient les portes. Deux Kabyles étaient surpris à la porte de Bab-Azoun, poussant deux chameaux chargés de fusils. Torturés, ils restèrent muets. On les fusilla. On retrouvait des soldats poignardés la nuit dans les ruelles. Arme dont usent les nations mises au secret pour se faire entendre, des *carbonari* aux *fenians* de l'I.R.A., le terrorisme était né. Les Français ne pouvaient plus sortir d'Alger sans risquer leur tête. La marine braqua ses pièces sur la ville. On abattit des maisons pour permettre aux batteries de Bab-El-Oued et de Bab-Azoun de prendre les rues

en enfilade. Les habitants étaient fouillés, les quartiers ratissés. Quarante conspirateurs furent fusillés ou pendus le 29 juillet. Le manège infernal des exécutions sommaires et des représailles s'ébranlait.

Le général Petiet nous raconte que les condamnés à mort chantaient toute la nuit, avant d'aller au supplice. Il demanda à son interprète s'ils n'étaient pas devenus fous. « Non, répondit-il, ils chantent l'hymne des héros martyrs de la foi ». C'est encore ce chant qui s'élève, repris en chœur, des prisons de France et d'Algérie, dans les heures qui précèdent les exécutions de fellagha.

« Qu'avons-nous fait de nos solennelles proclamations ? déplorait alors le baron Pichon. C'est ainsi qu'on crée des révoltés qui deviennent des héros pour leurs compatriotes ». Bourmont essaya de renouer les contacts, de prolonger les habituelles équivoques des négociations faussement souhaitées, qui lui avaient si bien servi. On lui répondit qu'« un gardien de bœufs de la Mitidja ne voudrait pas être surpris en train de traiter avec un Français ». Nos amis devinrent suspects. Le marabout de Kolea, dont le prestige était immense, le perdit d'un seul coup en le mettant à notre service. « Ben Zamoun, qui avait paru disposé à se rapprocher de nous, écrivait Bourmont, a changé

de langage et appelle aux armes ». Pour l'Algérien, la rupture d'une négociation qui n'est pas menée de bonne foi est irréparable. Il est fâcheux que nos Maîtres ne s'en soient pas avisés plus tôt.

Le parjure était trop grave, la blessure trop profonde. « Les Français, écrit Hamdan, n'avaient pas accompli le centième de leurs promesses, qui étaient formelles... Non, le serment ne devait pas entrer dans les ruses de guerre. Il s'agissait d'honneur et de bonne foi. On peut dire hautement qu'on avait commis un péché politique ». En 1833, les Maures d'Alger diront au roi : « Nous avons été trompés et dupés et maintenant nous supportons toutes les injustices imaginables. Une telle violation des proclamations rendrait féroces les êtres les plus dociles ». Cette violation eut de si graves conséquences qu'une des premières missions assignée à la commission d'enquête, en 1833, fut de rechercher quel avait été sur l'état du pays l'effet de « proclamations qui avaient garanti l'affranchissement des tribus ». Cette violation, répondra-t-elle, est « l'un des plus grands embarras du gouvernement et la source de la plupart des griefs ». Laurence, qui fut longtemps à Paris le directeur des Affaires algériennes, dira encore en 1835, à la tribune du Parlement : « Les proclamations de Bourmont

sont des monuments pour les indigènes... Elles sont toujours debout, comme les monuments d'une justice trop longtemps refusée... »

Elles devaient peser longtemps encore sur toutes les tentatives de négociations. Lors de celles de 1832, qui furent peut-être notre dernière chance de terminer la guerre d'Algérie par une « protection à l'égyptienne », au duc de Rovigo qui lui demandait la reconnaissance du tribut, Ahmed déclara que, la proclamation du roi ayant garanti l'indépendance, les Algériens en étaient dispensés. « Après avoir violé ces promesses, ajoute-t-il, comment pourriez-vous tenir les traités que vous voulez faire ? » Je citerai la réponse du général en chef, elle le mérite : « Le maréchal de Bourmont s'est servi de tous les moyens qu'il jugeait utiles à la perte de ses ennemis. S'il était resté à Alger, il serait revenu sur ce qu'il avait promis. Nous sommes ici par droit de conquête. On ne lit pas le destin, l'avenir appartient à Dieu. » Ahmed Bey dit alors à Hamdan Khodja, qui servait de négociateur : « Ainsi, ils violent leurs engagements au gré de leurs intérêts. Même si nous faisons un traité à *des conditions sacrées*, ils les violeraient tout comme avant. » Hamdan nous apprend qu'en 1832 les Kabyles répondirent à nos avances qu'on ne pouvait se fier à des parjures. Et voici la ré-

plique des chefs kabyles aux propositions de Bugeaud en 1844 : « Forts de vos promesses, nous avons gardé la neutralité. Nous possédons les écrits de vos prédécesseurs. Tenez vos premiers engagements et le mal n'existera pas entre nous. » Leur langage se comprend. Ces velléités de négociation n'ont jamais été que ruses de guerre à la Bourmont.

Que s'était-il donc passé à Alger après le 5 juillet pour que la déception fût si profonde ? Laissons répondre les deux témoins les moins discutables et les mieux placés. Le général comte Berthezène qui prit Alger à la tête de sa division et en fut le gouverneur en 1831, et le général d'Aubignosc qui fut en 1830 notre premier directeur de la police en Algérie. « Ce fut un système de rapine et de violence, dit Berthezène, une conduite indigne du nom Français qui révolte tout ce qui a le sentiment de la justice ». « Les garanties méconnues provoquent la résistance sourde des citoyens, confirme d'Aubignosc : nous sommes venus en amis, en libérateurs, ils ont eu foi en nos promesses. On les pille, on les torture, on insulte tout ce qu'ils ont de plus sacré. »

Que dira la commission d'enquête, choisie par le roi parmi ses féaux (hormis un ou deux libéraux, tolérés pour figurer l'alibi de l'oppo-

sition constructive) ? « Nous avons décoré de trahison le nom de négociation, d'actes diplomatiques de honteux guet-apens ». Quand d'Aubignosc déplore que « la colonie ait une assiette équivoque », disons qu'il pratique l'euphémisme. Mais, pour les Clauzel, Louis-Philippe et autres Thiers, ce qui comptait, c'était l'assiette. Le reste n'importait guère. Je pense au mot de Talleyrand, attribuant ses pouvoirs à son zèle d'être « ce chien assez avisé pour porter toujours au cou l'assiette de ses maîtres. »

LE PARJURE

« ...Maîtres indépendants de votre patrie ».

I

Les proclamations, nous l'avons vu, garantissaient l'indépendance et les libertés, les personnes et les biens, les choses de la religion et du culte.

L'indépendance, nous savons ce qu'il en fut. Mais ce qui surprend encore, c'est la hâte cynique que l'on mit à la bafouer. Alger tombé, Poulignac mandait aussitôt à Bourmont : « Occupez Bône, la France doit exercer son autorité dans toute sa plénitude. » Le lendemain même de la convention du 5 juillet, Bourmont signait un arrêté proclamant la « prise de possession » immédiate du pays et « l'amalgame » des indi-

gènes. Dès le 8 juillet, les journaux du gouvernement réclamaient l'annexion, et on pouvait lire dans *Le Sémaphore* du 14 juillet : « Le complément politique de notre victoire est une loi en deux articles : Art. 1 : Alger, Oran et Constantine font partie du territoire français. Art. 2 : Ils forment trois départements. » En prenant possession, le 7 septembre, de son fief algérien, Clauzel proclamait, au nom du Roi, « l'occupation du royaume d'Alger et de toutes les provinces qu'il comprend, pour y faire régner *pour toujours* la justice et les lois. » Indispensable corollaire : il promettait en même temps des « punitions exemplaires » à ceux qui faisaient courir de coupables rumeurs d'abandon.

La fameuse ordonnance royale de 1834 faisait de l'Algérie, et sans esprit de retour, « une possession française en Afrique », adoptant ainsi les conclusions de la commission d'Afrique : « 1° Alger doit être définitivement occupé par la France. 2° Il doit l'être à titre de colonie française. » La commission ajoutait : « Si les tribus prétendent conserver la possession libre et indépendante du pays, ce serait la guerre prompte et terrible, la soumission ou la destruction. » De sujet, le peuple algérien devenait objet : « Vous appartenez désormais à la France », proclamera Clauzel. Le roi, recevant alors une délégation de « colons » algériens, leur déclarait sans ambages : « Je veux qu'on dise le département d'Alger comme on dit le département des Bouches-du-Rhône. »

Mais il n'est pas de prison sans barreaux. Le 8 juillet, Bourmont demandait la création d'une cour prévôtale extraordinaire « qui permette l'exécution immédiate de la sentence ». Nos lois sont trop lentes, disait-il, et « des formes trop lentes seraient un signe de faiblesse. » Le 15 octobre, un décret de Clauzel soumettait l'Algérie à la loi du 13 brumaire an V, qui, des troupes, étend la juridiction des conseils de guerre aux indigènes du pays conquis. Dès lors, tout devenait possible. Le code militaire de 1802, en effet, punissait de mort « toute tentative d'embauche en faveur de l'ennemi » (I, 14), termes d'une portée aussi arbitraire et imprécise que ceux de nos actuelles atteintes à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat. Légalisant ainsi le triomphe de la Croix sur le Croissant, le tourniquet des trois tribunaux militaires aussitôt établis à Alger, Oran et Bône se mit à tourner allègrement. En 1832, dans le territoire « soumis », un Algérien sur 320 passait en conseil de guerre, et parmi les inculpés un sur cinq était exécuté ! Comme le constatait la commission d'enquête sur la guerre kabyle de 1871, notre « justice » considérait les

Algériens à la fois comme des ennemis vaincus, ce qui entraînait les tributs de guerre, comme des sujets coloniaux, ce qui « justifiait » un séquestre de 400.000 hectares, et comme des citoyens français, ce qui permettait de les exécuter comme criminels de droit commun. On les frappait des trois chefs, en leur refusant les garanties de l'un au nom des deux autres.

II

La garantie des biens ? « En ce qui concerne les propriétés, déclarait la commission de 1833, il y a violation manifeste des engagements ». Bien des auteurs en ont montré et chiffré l'ampleur. Je m'en tiendrai aux tout premiers jours. Notre entrée à Alger fut le signal du pillage. Les journaux ultras en accusaient les Juifs ou les soldats. La vérité est tout autre. « Malgré les traités, dit Aubry-Bailleul, les officiers d'état-major ont pillé et volé impitoyablement ». Le général de Loverdo raconte qu'on voyait les chefs « mener la meute à la curée », et « des porteurs de noms illustres descendre de la Casbah les bras chargés de butin » (c'est probablement moins lourd à porter). « Si la France n'a plus rien à espérer du Trésor, ajoutait-il, il n'est pas perdu pour tout le monde ». Le D^r Pfeiffer, qui s'était tant réjoui de notre entrée à Alger —

elle devait lui permettre de revoir des compatriotes —, dit sa déception quand un soir, rentrant de l'hôpital, il trouva sa maison « ratisée » par la civilisation, « régénérée », comme on disait. Des 5000 maisons d'Alger, 3000 furent confisquées et 900 démolies. Bourmont laissa détruire ces Bazars où se trouvaient les ateliers de tissage, de broderies et de soieries qui faisaient la renommée d'Alger et les ressources de tout un petit peuple d'artisans et de marchands. Il fallait bien penser à nos exportateurs.

Dans la campagne autour de la ville, ce fut pire encore. « L'occupation française a porté la destruction après elle, dit la commission, le luxe des maisons et des cultures ne reparaitra plus de sitôt. » Pour répondre à l'indignation d'Hamdan, Clauzel invoquera cet argument : « Le génie militaire et les Ponts et Chaussées ont détruit à qui mieux mieux, mais il fallait bien employer les trop nombreux ingénieurs. » Tout cela cependant n'était que « les petits inconvénients de la guerre », comme il disait. Infiniment plus grave pour le peuple algérien fut son décret du 8 septembre 1830 qui sequestrait les biens habous (fondations religieuses) et ceux des domaines de l'Etat algérien. Ce décret touchait la majorité des propriétés urbaines, une bonne partie

de la Mitidja et des plaines côtières. Dès lors, l'histoire foncière en Algérie ne sera qu'une suite de confiscations collectives ou individuelles, séquestres de tribus rebelles, « punies » ou en fuite. Les principales étapes « légales » en furent la loi de 1840 sur l'expropriation forcée (« inique et scandaleuse », dira Toqueville), les décrets de cantonnements, les lois de 1863 et 1887, peut-être les plus désastreuses en dépit de leur apparence inoffensive : en individualisant des terres collectives ou familiales individuelles, elles livraient en effet à une spéculation européenne sans scrupules une population éperdue de faim et d'épuisement. Longtemps, l'achat plus ou moins forcé de biens indigènes, revendus cinq ou dix fois plus cher, fut la principale ressource des « colons » algériens. Un officier des Bureaux arabes expliquait à Tocqueville : « Il n'y a pas, Monsieur, de colonisation possible sans terre. Il faut donc déposséder les tribus pour mettre les Européens à leur place. » Comme disait Raousset-Boulbon « l'expropriation est la condition première de toute colonie. » Le résultat, nous l'avons sous les yeux : trois millions d'hectares des meilleures terres entre les mains européennes, lesquelles tiennent 90% des plaines d'Alger, d'Oran et de Bône, et 95% des plantations de vignes et d'agrumes.

III

Les promesses solennelles de respecter toutes les choses de la religion et du culte ne furent guère mieux tenues. La commission déplorait qu'après deux ans d'occupation, soixante-deux mosquées d'Alger eussent été confisquées, et dix abattues. L'enquête officielle d'Albert Devoux nous apprend en 1865 que des cent trente-deux mosquées, grandes et petites, qui existaient à Alger avant 1830, nous n'en avons laissé que douze au culte musulman. Qu'étaient devenues les autres ? Détruites ou consacrées casernes, hôpitaux, écuries, bains publics, magasins, couvents, églises catholiques... ou incluses dans ces quartiers réservés au repos du guerrier, telle la petite mosquée de Sidi Hellel. Ainsi en fut-il dans les autres villes. A Oran, notre occupation ne laissa qu'une seule mosquée aux Algériens. « Nous avons profané sans ménagements les asiles sacrés des Musulmans, déclare la commission. Nous avons jeté les ossements des cimetières au vent. » Ce « vent » amena les bateaux qui les avaient chargés jusqu'à Marseille, où on les vendait aux fabricants de noir animal. Dans le même temps, le maréchal Clauzel s'emparait des pierres tombales pour se faire construire trois moulins... dont les ailes se refusèrent toujours à tourner. Il faut croire que

le vent d'Afrique en avait assez des tristes besognes qu'on lui réservait.

Les décrets des 7 septembre et 9 décembre 1830 portèrent un coup grave à la religion et à la culture islamiques : ils affectaient les revenus de toutes les fondations charitables et culturelles aux Domaines français (que dirigeait, ironie de l'histoire, le colonel de Gérardin, le chef de la fameuse mission des Proclamations !). De ces revenus dépendaient l'entretien des monuments historiques, celui des mosquées et de leurs imans, celui des écoles, collèges, universités et de leurs professeurs, celui des conduites et fontaines d'eau potable d'Alger, l'assistance sociale aux pensionnés de guerre, aux malades, vieillards, orphelins et indigents des cités. « La ville se transforma en une population de mendiants et de désespérés », dit d'Aubignosc. Elle manqua d'eau. Les écoles durent fermer. Les monuments, faute d'entretien, tombèrent en ruines. Ces décrets furent catastrophiques pour la culture musulmane. « De quoi vous plaignez-vous ? répondra Clauzel aux plaintes d'Hamdan. A ceux qui le demandent, on distribue trois sous par jour. Que faisiez-vous des revenus des Habous ? Vous alliez en pèlerinage pour en ramener la peste. Votre culte ? Est-ce que nos canons ne vous annoncent pas la fin du jeûne ? Est-ce qu'on ne laisse pas vos moutons entrer à

Alger pour l'Aïd ? » La mauvaise foi de « ces Maures faux et rampants », comme les qualifiait hautement Monsieur le Maréchal, était sans borne.

Mais l'Islam était aussi à la base des lois civiles, criminelles et fiscales. Exiger les impôts coraniques, la Zekat et l'Achour, au nom de la nation chrétienne conquérante, était une atteinte directe au sens national et religieux du croyant, qui se devait de le refuser. Le tribut devint ainsi, entre nos mains, la plus efficace des provocations et des excuses de répression. Dès le premier jour, les taux furent triplés. S'y ajoutaient les « contributions correctionnelles » : ainsi, sur des prétextes futiles, Rovigo frappa les deux petites villes de Koléa et de Blida d'une amende de 2.300.000 francs : leur vente totale n'aurait pas atteint cette somme, remarque Hamdan.

Non moins contraire aux proclamations, aux yeux d'un Musulman pour qui « la justice est la sœur de la piété », fut le décret du 22 octobre 1830 qui subordonnait la justice musulmane au contrôle de la justice française.

Trente ans plus tard, dans *La Revue des Deux Mondes*, Jules Duval, qui exprimait alors la pensée officielle, écrivit : « ...Un pas de plus, et la stratégie politique abordera, pour les entamer avec prudence, les institutions musulmanes, et

à leur tête la religion... Une attaque directe violerait les proclamations et soulèverait ces tribus. » Après quoi il déplore que le dogme de la Trinité rebute ces monothéistes, se félicite des 100.000 francs d'aumônes distribuées tous les ans (deux francs par mois par famille secourue !) et exalte l'abnégation « des religieux, même des femmes du monde, poussées par un dévouement que stimulait la curiosité, qui ont pénétré sous les tentes pour soigner les femmes arabes. »

« CE VASTE ROYAUME... »

« ...Votre pays restera dans l'état où il se trouve... ».

Le respect des personnes fut-il mieux assuré ?
La proclamation offrait une garantie : l'indépendance, brandissait une menace : l'extermination. Pendant que la première était tournée en dérision, qu'advenait-il de la seconde ? La réponse tient en deux chiffres. En 1832, le porte-parole du peuple algérien, Hamdan Khodja, avec une solennité testamentaire, écrivait en exergue de son *Miroir* : « Le royaume d'Alger est une nation de dix millions d'âmes ». En 1872, le premier recensement valable et complet de l'Algérie française nous apprenait qu'elle comprenait 2.100.000 Musulmans.

Devant ces deux chiffres, une première question s'impose, qui exige une réponse sans équi-

voque : à défaut de recensement général valable avant 1872, dispose-t-on d'éléments suffisants pour répondre de l'estimation d'Hamdan ? Une telle ampleur de destruction — huit millions en quarante ans — ne pouvant s'expliquer que dans le cadre d'une entreprise systématique, y a-t-il eu volonté d'extermination ? S'il en est ainsi, s'est-elle méthodiquement réalisée ?

Ces trois questions, aussi pénibles qu'elles soient, nous n'avons pas le droit de les esquiver. Aujourd'hui moins que jamais. Parce qu'il y va de l'honneur de nos Maîtres du siècle dernier, de celui de nos trois dynasties, de celui de nos hiérarchies politiques, militaires et religieuses. Parce que, depuis six ans, la deuxième guerre d'Algérie replonge ce pays dans l'enfer qui fut le sien de 1830 à 1872. Parce que, si Hamdan dit vrai, le premier devoir de tout citoyen français est d'opposer un non catégorique, aussi maladroit ou véhément qu'il puisse être, à la remise en marche de l'engrenage qui aboutit à pareil forfait.

Ces questions sont capitales pour le destin de nos deux peuples. L'affirmation d'Hamdan, en effet, retourne contre ses auteurs l'argument-clé de voûte de la colonisation française et de la guerre d'Algérie, celui de tous les manuels et dictionnaires, du Larousse à l'Encyclopédie

britannique, d'Augustin Bernard à Gabriel Esquer, et qui circonvient jusqu'aux Algériens eux-mêmes.

A le marteler pendant des dizaines d'années, il n'est de clou, si énorme soit-il, qui ne finisse par s'enfoncer : le peuple algérien serait une création de l'Algérie française, dont les bienfaits auraient transformé quelques milliers de pirates et de Bédouins, soumis au yatagan d'une clique de janissaires coupeurs de têtes, en neuf millions de « parts entières », qui sont les derniers des ingrats s'ils ouvrent la bouche pour dire autre chose que merci. Telle est la suprême victoire du conquérant, dont parlait Nietzsche : faire signer par le peuple opprimé le procès-verbal de son indignité en le livrant aux chaînes et aux poisons de la mauvaise conscience. C'est au nom de cet argument que depuis plus d'un siècle on applique au peuple français « ce cautère par où s'écoulent son sang et sa fortune », comme disait l'abbé de Pradt en 1831.

Mais l'argument est infiniment plus dangereux pour le peuple algérien ; cette offense signifie que, livré à lui-même comme il l'était avant nos bienfaits, il dégénère en une poussière de tribus en voie d'extinction, de « hordes errantes de barbares fainéants et fanatiques, parasites accaparant un pays fertile devenu inculte et

désert, où trouveraient place huit à dix millions de chrétiens. » Quel service à rendre à l'Europe et à l'Afrique que de « régénérer ce pays, de le déblayer de ses populations indigènes, décombres qui l'obstruent ! » Ainsi parlait en 1832 un des hommes du maréchal Clauzel, Armand Hain, fondateur de la Société coloniale d'Alger.

L'Aperçu sur la Régence, étude « statistique » sur le pays à conquérir, rédigée au moment de l'invasion par le ministère de la Guerre et distribuée à tous les officiers de l'expédition d'Alger pour leur donner une juste idée de leur conquête et l'enseigner à leurs troupes, tente de nous expliquer pourquoi cette « vaste et nouvelle Amérique », comme disait Bugeaud, n'a « pas même un million d'habitants ». « Les femmes, livrées par la paresse des Arabes, qui passent toute leur vie à fumer..., à la turpitude de mœurs extrêmement relâchées..., et, par leur saleté, à la gale et toutes sortes de maladies de peau..., pratiquent de nombreux avortements pour ne pas avoir trop d'enfants..., lesquels d'ailleurs, nus jusqu'à huit ans, et ensuite couverts de haillons, dorment sur des tas de feuilles sèches..., et sont accrochés le jour au dos de leur mère, qui leur donne le sein par dessus l'épaule. » Mais soyons justes : « Les femmes les plus riches portent des caleçons ou

des capuchons à pompons... Ces ornements sont quelquefois en or... C'est une souillure de porter le Coran au-dessous de la ceinture... Les femmes n'ont pas de religion. Beaucoup doutent qu'elles aient une âme... On leur fait croire qu'elles ne sont faites que pour la reproduction. Ce qui, le climat aidant, les dispose nécessairement au plaisir » (clin d'œil au troupiier). « L'élection du dey donne toujours lieu à un massacre. Car tel est le résultat inévitable de l'élection populaire » (clin d'œil aux absolutistes).

Voilà la littérature officielle dont on nourrissait l'élite de l'armée d'Afrique. Le vocabulaire se fera ensuite moins naïf, mais il se trouvera encore des généraux de la conquête, comme le général Petiet, pour écrire que « les Kabyles, qui ont la peau presque noire, portent des mocassins faits de lambeaux de peaux de chèvres encore chaudes, des caleçons turcs et des bonnets grecs ». Dès le premier jour installés dans l'erreur, ils n'en sont jamais sortis.

II

Ce qui est ici en jeu est d'une telle gravité que nous ne pouvons que nous taire devant l'his-

toire et recueillir la réponse qu'elle va donner aux trois questions qui lui sont posées.

Et d'abord, est-il permis de tenir Sidi Hamdan Khodja pour un témoin digne de foi ?

Fils de l'ancien *Makataji* (le premier secrétaire d'Etat chargé de la comptabilité et de la correspondance diplomatique de la Régence), neveu de l'*Amin Essekka* (directeur de la Monnaie), professeur de droit à la zaouia d'Alger, parlant le turc, le français et l'anglais, Hamdan avait voyagé en Orient, en Angleterre et en France (son fils était élevé dans un collège parisien). Confident du dey Hussein, fondé de pouvoir de ses filles, conseiller et ami des beys d'Oran et de Constantine, tenant par sa mère aux grandes familles arabes du pays, ayant voyagé par tout le royaume et pouvant l'apprécier avec le recul nécessaire, nul n'était mieux placé que lui pour nous en donner une évaluation motivée. Non seulement son *Miroir* mais tous ses actes le montrent sincère ami de la France. Le consul d'Angleterre ne s'y trompait pas et lui battait froid. Ce fut Hamdan qui décida le dev de traiter avec Bourmont. Au péril de sa vie, il mena les négociations avec le bey de Constantine, que lui avait confiées le duc de Rovigo. « Je m'étais félicité, écrivait-il, de voir mon pays se placer sous le

protectorat de la France ». Si les forcenés de l'Algérie française, comme Clauzel et Gentry de Bussy (qui était, à Alger, les yeux et les oreilles du roi), le haïssaient, même des fervents de la Conquête, comme le général Pellissier (« c'est un homme d'esprit, plus éclairé que ne le sont les Maures »), le général d'Armandy (« ses idées m'ont toujours paru très raisonnables »), le général Valazé (« cet esprit délié nous propose une organisation municipale très bien conçue ») ne lui refusaient pas leur estime. Le duc de Rovigo, qui l'avait beaucoup pratiqué, écrivait dans un rapport au ministère : « C'est l'homme le plus intelligent de ce pays, le plus habile et le plus justement vénéré. Et il est foncièrement honnête, ce qui est fort rare. » Notre premier gouverneur civil, le baron Pichon, qui ne cessa d'être en désaccord avec Rovigo, pour une fois le rencontre : « C'est le plus notable de ces Maures capables... qui sont l'aristocratie et la force morale de la nation algérienne, et qui ont des connaissances étendues et approfondies de tout ce pays. » En 1834, dans un message au Parlement, le docteur Barrachin, intendant civil, c'est-à-dire préfet d'Oran, déclarait : « Je dois signaler à votre attention tout ce que dit Sidi Hamdan dans son ouvrage sur ce pays qu'il connaît mieux que personne. »

Ce que dit *Le Miroir* sur les exactions et les cruautés de l'occupation, sur l'état et la population de la Régence, déchaîna la colère des Algéristes. Le maréchal Clauzel, qui se sentait particulièrement visé, fit publier dans *L'Observateur des Tribunaux* une réfutation qui est un modèle de stupidité et de goujaterie, à la mesure du personnage. Son argument le plus décisif fut qu'un des fils d'Hamdan avait contracté la syphilis et qu'il avait en main le mémoire du médecin qui l'avait constatée. Son journal, *L'Afrique française*, écrivit que « la finesse et la bonhomie de cet Hamdan..., le premier à oser s'attaquer corps à corps à l'administration coloniale... n'étaient que duplicité. » La vérité est que tous les rapports des prédécesseurs et des successeurs de Clauzel — comme les procès-verbaux de la commission — non seulement confirment les thèses du *Miroir*, mais encore en soulignent la modération. Dès lors, Hamdan était perdu. « Il est devenu un point de mire, dira Pichon, et je doute qu'il puisse tenir longtemps ». « Ce brave homme ajoute le général d'Aubignosc, lutte contre une injustice qui le ruine. L'odieux l'emporte sur l'absurde dans ces trames honteuses. »

Les gens du roi étaient sans merci pour ceux qui discutaient leur pré carré. Pourtant, *Le*

Miroir est le seul livre sur l'Algérie que mentionnera la commission d'Afrique, qui non seulement se gardera bien d'en contester la démonstration ou d'en discuter les chiffres, mais promettra de redresser les abus qu'il signale. Lorsque Sidi Hamdan, comparaissant devant elle le 23 janvier 1834, lui remettra un mémoire, dont le texte, reproduit à la fin de ce volume, nous donne la mesure de la pertinence politique et de la pénétration de cet esprit éminent, son président, le duc Decazes, lui dira : « La commission examinera la justice de vos réclamations et il y sera fait droit. Avez-vous d'autres faits à nous exposer ? » Mais Hamdan répondra qu'il s'en tient à ses écrits. Il n'est pas, en effet, de documents plus convaincants.

Pichon avait vu juste. Hamdan ne put tenir. Ruiné, menacé, sa famille persécutée, son neveu disparu à Bône en quelque « corvée de bois », il dut se réfugier en Turquie en mai 1836. « Je ne rentrerai dans mon pays, dit-il, que lorsque je pourrai espérer de tribunaux indépendants des garanties suffisantes. » Il mourut en exil.

Il est certain qu'Hamdan ne pouvait donner qu'une évaluation sincère et raisonnable de la population algérienne de 1830. Il connaissait les méthodes de recensement européennes. Pour-

quoi n'aurait-il menti que sur ce point précis, et risqué le discrédit de l'avenir par un chiffre fantaisiste ? Comment pouvait-il prévoir en effet que le premier recensement valable ne devait avoir lieu que quarante ans plus tard ? *Le Miroir* nous décrit sa méthode d'enquête : parcourant le royaume, il s'adressait aux collecteurs d'impôts des villes, villages et tribus, calculant le nombre de feux, la moyenne des âmes par foyer, recoupant les indications d'un village par celles des villages voisins.

III

A la même époque, les évaluations françaises, aussi arbitraires que tendancieuses, variaient de quatre cent mille à quatre millions ! Les causes de cette imprécision étaient multiples. Tout recensement était impossible pour le conquérant dans un pays en pleine guerre dont il n'avait pénétré que les marges. Pour des raisons fiscales, religieuses, politiques et militaires, les notables refusaient tout renseignement et brouillaient les cartes à plaisir. (Il en était de même au Maroc, où il fallut attendre 1936 pour pouvoir faire un recensement complet). les Maghrébins donnent toujours, pour le nombre d'habitants, le nombre de combat-

tants ou le nombre de fusils ou de cavaliers, souvent très différents du nombre d'hommes adultes, ou encore le nombre de *qanouns* (feux) et de *mesbah* (lampes) ; mais jamais le nombre d'âmes. Ainsi procèdent El Bekri, El Idrissi, Marmol ou Léon l'Africain. Quand le bey de Constantine dit qu'il peut lever un million de combattants, cela signifie que sa province comprend environ cinq millions d'âmes. « La première difficulté de notre administration en Algérie, écrivait *Le Moniteur*, est l'absence de tout dénombrement, qui répugne aux Musulmans. En Europe, les habitations sont dans les lieux ouverts. Ici, elles sont cachées ! » En 1850, la commission d'investigation scientifique (colonel Carette) déclare — après vingt ans de présence — que le chiffre n'est pas connu : « Ce n'est que depuis quelques années qu'on fait quelques recherches. Mais, avouons-le, les résultats présentent des lacunes considérables. » Tailliant, l'auteur des *Bibliographies algériennes*, pourra dire qu'« en 1830, l'ignorance des choses et gens de la Régence était à peu près absolue ». Nous avons, il est vrai, détruit en 1830 toutes les archives de la Cassaba.

Longtemps, du reste, on ne connut que quelques points de la côte que l'on prenait pour la partie la plus peuplée, alors que les neuf dixiè-

mes de la population se trouvaient dans l'intérieur. Hamdan insiste sur ce fait. « La base de la Régence est au-delà des villes et de la côte qui paraissent la composer. Les auteurs n'ont que des notions très incertaines sur ce vaste continent. On ne connaît que le littoral... Il suffit de parcourir l'intérieur pendant une semaine pour s'en rendre compte. La fertilité du sol, la salubrité des montagnes, la sobriété de ses habitants y sont très propres à l'accroissement de l'espèce humaine. » Hain lui-même en conviendra : « On ne connaît que le littoral ». La basse Mitidja — la seule que nous connaissions — en était la partie la plus clairsemée, d'abord parce qu'elle était insalubre (une fois les moissons achevées, les tribus l'évacuaient) et aussi parce que, vers 1750, après une guerre avec le Maroc qui avait vu le soulèvement des tribus qui peuplaient ce district, le doulatli les avaient déplacées. En Oranie, le massif du Trara, longtemps inviolé, était beaucoup plus peuplé que la plaine. Il en était de même des grandes vallées de l'Aurès. Les hautes plaines de l'Est donneront 26 habitants au kilomètre carré et le Hodna 14 !

Notre occupation faisait le vide, et c'est en partant de ce vide qu'étaient échafaudées nos évaluations. Devant la commission, Valazé pour Alger, Armandy pour Bône, Boyer pour Oran sont unanimes : leurs trois régions, autrefois

peuplées et cultivées étaient devenues incultes et dépeuplées. Ce sont les seules régions que la commission put visiter, avec la ville de Bougie, dont les habitants qui n'avaient pu s'enfuir avaient été massacrés jusqu'au dernier. Elle tenta d'aller jusqu'à Mostaganem, mais dut rebrousser chemin. Pourtant, elle n'osa pas se discréditer au point de suivre les Algéristes qui, avec Clauzel, parlaient de quatre cent mille à deux millions d'habitants. Sa formule embarrassée est un modèle de restriction mentale : « Il paraît certain qu'on ne peut sans exagération évaluer sa population à plus de trois à quatre millions d'âmes. »

On invoquait le taux très bas des impôts levés avant 1830 : 60.000 piastres pour la province d'Oran. Mais le gouvernement algérien était d'une exemplaire sobriété. Abd-el-Kader saura tirer plus de trois millions de francs de la partie de cette même province rangée sous son obédience.

On ignorait à peu près tout des Berbères, de loin pourtant les plus nombreux : en 1830, nos estimations variaient de 200.000 à 850.000 âmes ! On comprend la surprise de nos officiers dès qu'ils abordèrent l'intérieur du pays. Le général Forey écrira en 1843 : « Je ne me doutais pas qu'il y eût d'aussi nombreux et d'aussi grands centres de population, avec des villages

comme nos bourgs de France, tous entourés de jardins et de forêts d'oliviers. Nous étions stupéfaits. » Le général de Mirbeck, en 1847, dira ce que disait aussi Bugeaud : « La population peut y être évaluée à la moyenne des départements de France ». Avant 1830, la plaine de la Seybouse nourrissait plus de quarante tribus, nous apprend Monck d'Uzer. En 1844, les seuls Kabyles du Djurdjura pouvaient, selon le général de Bellonnet, mettre en ligne cent mille fantassins. La densité de la Kabylie varie de 80 à 200 au kilomètre carré. La commission scientifique de 1844 n'en reconnaîtra que 42, alors qu'en 1871, après l'effroyable saignée des quatre guerres kabyles, on en trouvait encore 72 !

IV

Le chiffre de dix millions donné par Hamdan répond à la capacité démographique du pays. La Régence, au dire de tous les auteurs, était le plus fertile, le mieux cultivé et le plus vaste des trois royaumes (Cf. *Algier*, Leipzig, 1808). La fertilité de l'Algérie, de ce grenier du monde romain, de cette chrétienté de 350 évêchés, était légendaire chez les anciens. Clauzel lui-même conviendra qu'elle comprenait déjà, si l'on en croit les auteurs, dix millions

d'habitants. Cette fertilité nous surprend dès le débarquement de 1830. Les journaux de l'époque s'en émerveillent : « Cela rappelle les contrées les plus fertiles et les mieux cultivées d'Europe », claironne *Le National*. Plus sobre est le rapport Valazé : « Le pays nous paraît riche, cultivé, couvert de bestiaux, de maisons et de jardins soignés ». « Il est difficile de se figurer les milliers de maisons de campagne qui couvrent ce beau pays, écrira de son côté Montagne. C'est un coup d'œil qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, sauf dans les environs de Marseille, beaucoup moins étendus, agréables et fertiles ».

Débarquant à Bougie, la commission constate que « la plaine est très riche de toutes sortes de cultures ». La province d'Oran ? « Pays d'une admirable fertilité », dira Tocqueville. C'est ce qu'avait déjà dit Piscatory, le secrétaire de la commission de 1833, à la tribune de la Chambre : « La riche et fertile province d'Oran est habitée par une population nombreuse et bien plus civilisée qu'on ne croit ». La région de Bône ? « Troupeaux immenses, vergers de toute beauté », dit Monck d'Uzer en 1830. (Le colonel de Saint-Sauveur conviendra qu'« elle produisait beaucoup plus du temps des Turcs ».) Blida ? « Les plantations font de ce territoire un paradis terrestre » (général de Bartillat,

juillet 1830). Le colonel suisse Saladin prétendra qu'il « n'a rien vu de comparable en Europe à la région de Blida », après avoir été frappé de « la richesse des environs de Tlemcen ». La Kabylie ? « Le pays est superbe, dira le maréchal de Saint-Arnaud, un des plus riches que j'aie jamais vus ». (Il ajoutera : nous avons tout pillé, tout brûlé). Je voudrais citer, pour finir, un précieux témoignage : le prince allemand Pukler-Muskau et l'explorateur belge Haukman purent accomplir en 1835 un périple de huit jours à travers les parties de la Mitidja et du petit Atlas restées insoumises et cela juste avant que notre conquête n'en bouleversât l'aspect. Drouet d'Erlon, le général en chef, leur avait prêté son officier d'ordonnance — l'œil et l'oreille du maître. Au retour, celui-ci fit son rapport, dont voici quelques extraits : « Tout le territoire jusqu'aux montagnes est partout cultivé en céréales. Jardins plantés de superbes orangers ». Puis, pour le petit Atlas : « Cette partie de l'Atlas est couverte de cultures, de villages répandus dans les vallées et sur les flancs des montagnes. On ne peut s'empêcher de penser que ces vallées ignorées recèlent encore des vérités et que cette terre eut sa période de gloire ». Ils gravissent alors le mont Hammel pour dominer le panorama : « Une vallée dont la beauté surpasse tout ce qu'on a

vu s'étend de l'Atlas à la mer. Une végétation brillante couvre partout le sol sur lequel on voit de toutes parts de nombreux troupeaux ». Ils redescendent ensuite vers Matifou : « La contrée qui entoure la Rassauta est sans contredit la plus belle et la plus féconde de toute la Mitidja ». Ils rentrent enfin dans la zone soumise : « Aux approches de Maison Carrée, la scène change subitement d'aspect. C'est une zone d'une affreuse stérilité ».

Mostaganem ? Voici le premier rapport de Gentry de Bussy, ultra entre les ultras : « Pays couvert d'arbres fruitiers de toutes espèces. Jardins cultivés jusqu'à la mer, grande variété de légumes grâce à un système d'irrigation si bien entendu par les Maures ». Second rapport : « Depuis l'occupation, le pays n'offre plus que sécheresse et nudité ». On saisit alors l'amère saveur de cette remarque du *Moniteur* se plaignant de « l'état négligé d'un pays qu'on a voulu nous présenter comme en plein rapport. Evidemment, nous avons bien éclairci un peu la campagne... » Cet « éclairci » est à retenir.

En 1840, nos services donnaient au Maroc huit millions d'habitants. Le chiffre est incertain, mais il est vraisemblable. Le recensement de 1936 donnera sept millions après trente ans d'une guerre nationale très meurtrière. Or la surface « utile » de la Régence était d'environ

un tiers supérieure à celle du Maroc, où on ne trouve aucune région d'un peuplement comparable à celui de la Kabylie. Ces chiffres justifient donc les estimations d'Hamdan.

Le premier recensement complet de l'Algérie, nous le savons, est de 1872. Ceux de 1866, 1861 et 1856 commencent à pouvoir être utilisés pour la région d'Oran, qui fut accessible, connue et dénombrée par les Bureaux arabes beaucoup plus tôt que celle d'Alger-Constantine. En revanche, les chiffres concernant cette dernière sont fantaisistes. On s'en rend compte en constatant que la diminution pour la province d'Oran, de 1866 à 1872, est beaucoup plus forte que pour celles d'Alger et Constantine, qui pourtant avaient seules souffert de l'effroyable guerre kabyle de 1871. En leur appliquant le même taux de diminution que pour celle d'Oran (évaluation certainement au-dessous de la réalité), on arrive à un chiffre total minimum de 2.900.000 Musulmans pour 1866 : en 1865, les services de Napoléon III donnaient d'ailleurs le chiffre de trois millions. Le taux de décroissance, relevé pour ces six années et appliqué sur quarante ans (de 1831 à 1871), justifie lui aussi les chiffres d'Hamdan.

Si toute évaluation d'ensemble tirée des recensements antérieurs à 1872 est sans valeur statistique, des indices certains et des indica-

tions monographiques nous donnent quelques précieuses certitudes.

Les constantes ethniques, d'abord. Les études de 1860 à 1880 menées par le colonel Warnier et le général Faidherbe donnent environ 70 à 75 % de Berbères, 25 à 30 % d'Arabes et de Maures, les Maures étant fixés à 5 % environ. En 1838, Guilbert donne, d'après les indications de l'Etat-Major, 430.000 Maures, ce qui correspondrait donc à un total de 8.600.000 habitants. Baudicour, en 1853, donne 1.600.000 Arabes et Maures, ce qui correspondrait à un total de 5.300.000. En 1865, le nombre officiel des Maures est de 145.000, soit un total de 2.900.000 Algériens.

Ensuite, les constantes géographiques. La population musulmane de la province d'Oran fait un peu moins du sixième du total algérien, celle de Constantine environ la moitié, celle du Sud et du Sahara algérien environ le dixième. D'après le recensement de 1856, la province d'Oran devait compter environ 700.000 Musulmans, ce qui correspondrait à un total de 4.500.000. En 1841, les travaux de Lamoricière évaluent la densité minimum de la province d'Oran (qui faisait alors 116.000 kilomètres carrés) de 12 à 13 par kilomètre carré, ce qui donnerait un total de 7.700.000 habitants pour l'Algérie. En 1844, la commission scientifique

cite le chiffre de 700.000 pour le Sud et le Sahara, ce qui donnerait, pour cette année, un total de 7.000.000. Le bey de Constantine donnait, en 1831, le chiffre de 5.000.000 environ pour sa province. Ce qui confirme exactement les chiffres d'Hamdan.

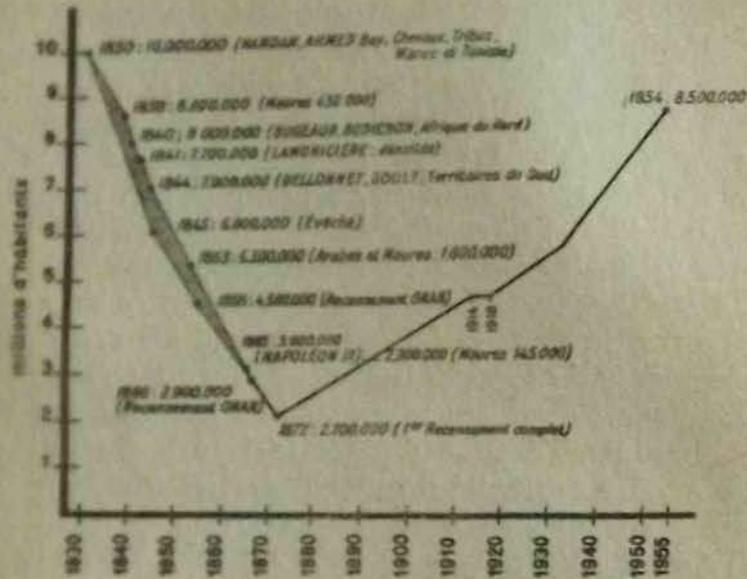
Autres indices constants en milieu maghrébin : le nombre des tribus, et celui des chevaux. Le décompte complet des tribus ne fut connu qu'en 1869 : il donna 659 tribus ou restes de tribus. (En 1830, nos services n'en dénombraient que 120 !) La tribu maghrébine est en moyenne de 15 à 20.000 âmes (au Maroc, en 1936, 330 tribus pour sept millions d'âmes). Cet indice justifie donc à son tour les chiffres d'Hamdan.

L'indice constant des chevaux, en milieu maghrébin non mécanisé — Bugeaud le confirme — est d'un cheval pour 25 à 30 habitants. (Il était environ de 1 pour 30 dans le Maroc de 1930). Lamoricière décompte 80.000 chevaux pour la seule province d'Oran en 1941. Ce qui donne au total 400.000 chevaux pour les trois provinces, donc au moins dix millions d'âmes.

A partir de 1840, un fait capital se produit : la guerre totale, pénétrant l'intérieur du pays, bouleverse les idées reçues. La fiction du million d'Algériens apparaît de plus en plus difficile à maintenir. Dès lors, Bugeaud lui-même

citera le chiffre de huit millions. En 1844, le général de Bellonnet, spécialiste des questions algériennes, et rapporteur du budget de l'Algérie, déclare à la Chambre que la population « sur laquelle on n'a eu jusqu'ici que des notions inexactes », doit être évaluée à environ sept millions d'âmes. A la Chambre, personne, pas même les Algéristes, ne discutera ce chiffre. Telle était aussi l'évaluation du ministre de la Guerre, le maréchal Soult, d'après les renseignements de son ministère. A la même époque, d'ailleurs, dans ses rapports aux sociétés missionnaires, l'évêque d'Alger la fixe à six millions. Très attentif à la Kabylie qu'il rêvait de convertir, il en savait l'importance.

Or, il se trouve que tous ces chiffres, calculés sur des indices constants et sûrs, se trouvent à peu près sur la courbe tracée, du chiffre de 2.100.000 pour 1872 à celui de 10.000.000 pour 1830 (chiffre confirmé, nous l'avons vu, par le nombre de chevaux, de tribus, et l'évaluation du bey de Constantine), soit : 2.900.000 pour 1866, 2.900.000 à 3.000.000 pour 1865, 4.500.000 pour 1855, 5.300.000 pour 1853, 7.000.000 pour 1844 (chiffre confirmé par le gouvernement français — et à 20 % près — par l'évêché d'Alger), 7.700.000 en 1841, 8.000.000 en 1840, 8.600.000 en 1838.



COURBE SCHÉMATIQUE DU MOUVEMENT DE LA POPULATION ALGÉRIENNE-MUSULMANE DU DÉBUT DE LA PREMIÈRE GUERRE (1830) AU DÉBUT DE LA SECONDE GUERRE (1954) A PARTIR DES ESTIMATIONS DE SIDI HAMDAN

V

Le mouvement de la population urbaine, plus visible, donne des chiffres plus éloquent encore. Notre occupation amènera en effet un bouleversement complet de la bourgeoisie et

de l'artisanat algériens. Je ne ferai état que de chiffres confirmés.

Alger, qui comptait plus de 100.000 habitants en 1730, et 70.000 avant la déclaration de guerre de 1827, tombait à 12.000 en 1833. Constantine tombait de 45.000 à 12.000, Bône de 4.000 à 2.000. Oran, qui avait compté jusqu'à 20.000 âmes, tomba de 10.000 à 2.000, Mostaganem de 15.000 à un millier. De petites villes comme Djidjelli, Ténès, Arzeu, Cherchell, Koléa, qui comptaient de 2.000 et 3.000 habitants en 1830, n'en ont plus, quatre ou cinq ans après, que quelques centaines. Les populations de villes comme Laghouat, Stora, Collo, Mazafran, Matamore, Bougie et Sétif, disparaissaient presque entièrement. Il y eut des années d'exodes massifs : 1830, 1832, 1854, 1860, 1870. La famine, la maladie, le désespoir, les massacres firent le reste. Le communiqué officiel annonçant l'émigration de 20.000 Algériens vaut d'être cité : « La population des villes s'est singulièrement modifiée. Trouver des émigrations si minimes est une des plus douces récompenses que nous ayons recueillies de la justice du régime auquel nous avons soumis les indigènes. Mais les vides ont été comblés par les Européens, dont les flots sont destinés à se répandre pour éclairer cette vaste partie du monde ». (*Le Moniteur algérien* du 14 janvier

1833). Les premiers flots qui se répandirent furent en fait « les flots de sang » du peuple algérien, pour reprendre l'expression même de notre commission d'enquête.

VI

Les raisons de ce déguisement délibéré de la démographie algérienne sont faciles à comprendre. Jamais une opinion française éclairée n'aurait accepté l'impossible, l'inhumaine entreprise qui consistait à coloniser un territoire aussi peuplé, à refouler ou exterminer une population aussi nombreuse. On comprend mieux la fureur des maniaques de l'Algérie française devant *Le Miroir*, l'écrasement de son auteur, en même temps que leur obstination de cent trente ans à maintenir ce chiffre de deux millions, malgré toutes les évidences. Clauzel, « dont l'ignorance des populations d'Alger, dit d'Aubignosc, était extrême », ne cache pas la raison de sa colère : « Hamdan, dit-il, par ses mensonges statistiques, fait obstacle à la colonisation du pays. » Il mentira effrontément en disant que Thomas Shaw (qui fait justement autorité) donne le chiffre de deux millions. Il invoque l'Américain Shaler, dont le livre était un pamphlet destiné à pousser l'Anglais vers la conquête de l'Algérie, pour l'éloigner des Amériques

— vieux stratagème yankee. Pour Shaler, l'Algérie est un pays aussi fertile que « désert par-fait », habité par quelques bergers. Il avoue d'ailleurs ne rien connaître à la géographie du pays et s'en rapporter à Shaw. Sur quoi, il nous dit que la Régence ne compte pas un million d'âmes, laissant le lecteur supposer que telle est l'opinion de Shaw. On ne peut être plus malhonnête : Shaw était trop pertinent pour chiffrer la population totale d'un pays dont il n'avait vu qu'une faible partie, de ce « vaste et fertile royaume, le plus considérable d'Afrique, écrit-il, aux plaines magnifiques et aux vallées couvertes de maisons et de jardins. » Le seul chiffre qu'il nous donne est celui de 117.000 âmes pour la ville d'Alger, où il séjourna près de cinq ans.

Armand Hain nous précise les raisons de Clauzel : « Pourquoi laisser aux mains de quelques rebelles un pays aussi vaste et fertile qui, lorsqu'il sera nôtre de toutes parts, contiendra huit à dix millions d'Européens ? » Nombreuses seront les réflexions de ce genre. On comprend pourquoi Guilbert, en 1838, doit déplorer que « l'Administration garde un silence absolu sur la population des territoires militaires », et pourquoi Joly s'exclamera en 1844, à la Chambre : « On nous dit depuis 1830 qu'il n'y a que 1.500.000 habitants, et maintenant on vient nous déclarer qu'il n'y eu a plus de sept millions ! »

Le journal londonien *Globe and Traveller* écrivait déjà en 1830 : « L'Algérie n'est pas un pays dépeuplé où puisse se fonder une colonie. Ce ne sera jamais qu'une source de faiblesse, et non de force. Les Français sont fous ». C'est bien que pensaient les Algériens, qui n'arrivaient pas à y croire. Emile de Girardin, cet officieux coryphée de l'Empire libéral, reconnaît en 1860 « qu'on colonise un territoire où les indigènes sont exterminés et ont disparu, non un territoire où ils sont en si grand nombre qu'il est impossible de les exterminer ou de les chasser. » Or, ajoute-il, et l'aveu est terrible : « Ce n'est qu'en 1847, après seize ans d'occupation, que le chiffre des indigènes, évalué de cinq à sept millions, ne dépassait pas deux millions et demi. »

Donc, tenons ferme au mensonge ! On verra en 1843 nos services s'accrocher à leurs deux millions tout en donnant le chiffre de 800.000 pour le Sud et le Sahara ! Lamoricière, que ses travaux sur l'Oranie amenaient en 1840 aux conclusions démographiques que l'on sait, n'en maintiendra pas moins à la Chambre, en 1848, le chiffre de 1.500.000. (Il avouera pourtant qu'il était de 2.500.000 à son arrivée, soit une diminution de 40 %). La commission scientifique reconnaîtra en 1845 que l'Algérie comptait au moins 10.000 noirs — alors que nos statisti-

ques s'en tenaient au chiffre de 1217 — mais se gardera bien de se demander pourquoi les chiffres blancs ne seraient pas tout aussi faux que les noirs. Finalement, quelques années plus tard, on donnera le chiffre de 70.000 nègres (Vian, 1865) ! Et l'on trouvait huit millions de Marocains au moment où on n'admettait qu'un ou deux millions d'Algériens !

Ou bien l'Etat-Major était incapable de voir ces anomalies, ou bien il les masquait. Dans les deux cas, c'est bien fâcheux. Les aveux du général Bellonnet et du maréchal Soult soulèverent d'abord un tollé dans le clan Bugeaud. Puis on prit le parti d'en hausser les épaules. « Erreur déplorable de la part d'un homme sérieux », écrira le secrétaire de Bugeaud. Bellonnet fut renvoyé à ses haras. On nomma l'année suivante un rapporteur plus docile et moins intempestif.

Soucieux de réparer ce fâcheux impair, Bugeaud monta lui-même quelques mois plus tard à la tribune de la Chambre pour la rassurer : l'Algérie ne comptait que quatre millions d'habitants. Certes, avec Bugeaud, le génocide allait bon train. Mais de ses huit millions de 1840 à ses quatre millions de 1845, la vantardise est un peu grosse.

Personne ne montre mieux cette obstination dans la mauvaise foi que le président de cette

commission d'investigation scientifique qui, pendant vingt ans et plus, fut la seule source de la science officielle, le général Bory de Saint-Vincent. En mai 1841, il accorde 400.000 habitants à l'Algérie. A la fin de la même année, ces 400.000 sont devenus 1.200.000. « Je maintiens et je soutiendrai quand il le faudra, écrit-il, que l'Algérie toute entière ne compte pas 1.200.000 âmes, dont la moitié pour Constantine. Mettez donc 300.000 femelles, 200.000 enfants et vieillards, et 100.000 adultes éparpillés sur une surface égale à celle de la France. Et c'est de ces moustiques mal armés, inconstants, lâches et malpropres que la France ne peut venir à bout... avec ses 80.000 soldats ? Ce sont ces misérables dont la rage de faire des bulletins a fait quelque chose d'apparent que l'on ne saurait réduire ! » Et le personnage de s'en prendre au « lamentable Valée » qui n'a pas encore su liquider ces moustiques.

On continue cependant d'esquiver la vérité. Laissons là le chiffre récent de M. Boyer-Banse (1.500.000). Mais les plus récentes études (*Annales*, septembre 1960) s'appuient encore sur celle de M. Yacomo (*Revue africaine*, 1954). Que nous dit-elle ? Après avoir cité plusieurs dizaines de chiffres aussi arbitraires les uns que les autres, elle suppose que le point X — la vérité — tombe entre le chiffre de Bory (400.000) et

celui d'Hamdan, tous deux aussi trompeurs. Les allégations d'Hamdan sont très fantaisistes, affirme-t-elle. Mais, de cette « fantaisie », on ne donne que deux preuves : l'affaire du noir animal, dont cependant conviennent tant d'auteurs et parmi les moins suspects, et cette phrase du *Miroir* : « Les Bédouins mettent en pièces et dévorent même quelquefois les Français faits prisonniers ». Or, ces lignes ne sont pas d'Hamdan, dont le chapitre sur les Bédouins est au contraire d'une remarquable objectivité, mais sont extraites d'un rapport du docteur Secaud, cité dans les pièces annexes du *Miroir* !

M. Yacomo conclura, après de vaines spéculations sur des recensements très incomplets, que la population est passée de trois à deux millions entre 1830 et 1870, ce qui représente, nous le verrons, un pourcentage réel de destruction déjà considérable. Les raisons qu'il en donne valent d'être citées : le typhus de 1842, une épidémie de variole de 1834 à 1837, le choléra de 1849-1851 (40.000 victimes, dit-il), la famine de 1850, la disparition de 3.500 Turcs, dont le résultat fut de jeter les tribus les unes contre les autres, et enfin — on ne peut pas ne pas en parler — les expéditions militaires, « au moins » aussi coûteuses pour les indigènes que pour les Français. Il cite aussi quatorze notables « coupés en morceaux » par les Oulad Sidi

Arab — exemple désormais classique, avec les prisonniers d'Abd-el-Kader, de la sauvagerie algérienne...

Quant à Vian qui, en 1863, admet que la population a diminué de moitié depuis 1830, voici ses raisons : « Trente ans de guerre ont pu y contribuer... mais le prix élevé des denrées l'oblige à quitter les villes. Elle quitte la ville pour la campagne, ce qui est un bien... Pourquoi dire qu'elle émigre dans le Sud ? » Pourquoi, en effet, quand le refoulement devient villégiature ?

III

Le « trou », que révéla le premier des recensements exacts, entre les chiffres de 1866 et de 1872, risquait de susciter des questions embarrassantes. On le « boucha » avec la famine et l'épidémie de 1868, dont les chiffres furent enflés à plaisir. On alla jusqu'à 800.000 morts ! En réalité, et le colonel Villot, chef des Bureaux arabes, est formel dans sa déclaration à la commission d'enquête, « il y eut 60 à 70.000 victimes... et encore, ajoute-t-il, ces chiffres sont au-dessus de la réalité. » Le nombre des Juifs (qui souffraient de cette calamité autant, sinon plus, que les Musulmans, car si quelques familles juives citadines étaient très prospères, les Juifs des mellahs de l'intérieur étaient plus misé-

rables encore que les Arabes des tribus), accusera même une augmentation de 1866 à 1872. Du reste les chiffres des morts devraient, eux-aussi, être mis à notre charge : si les Français prétendaient que ces famines et ces épidémies — elle allaient toujours de concert — étaient dues aux sauterelles, ou à « la paresse et à la superstition d'une population vicieuse et dégradée », elles frappaient en réalité des tribus parvenues au dernier degré de la misère dont on avait saccagé les abris et les sources de vie. C'est bien pourquoi elles se multiplièrent en 1834, 1837, 1842, 1848, 1851, 1867, 1868, 1893 et les années suivantes. Esquer prétendra qu'elles étaient la marque de l'ancienne Régence. Elles furent bien davantage celle de notre occupation : la peste de 1817-1818, restée légendaire dans les annales de la Régence, n'avait fait, d'après les calculs du médecin-colonel Guyon en 1839, que 13.000 victimes...

Les causes premières de ce « trou » furent les terribles répressions qui se succédèrent de 1866 à 1870 et la quatrième guerre kabyle de 1871. Les repréailles de 1872 furent effroyables. On n'en donna jamais les chiffres. Mais la tuerie fut le fait de Thiers et de ses officiers versaillais, et nous pouvons leur faire confiance : ces gens-là étaient des spécialistes. Encore deux ou trois choléras de ce genre et le peuple algé-

rien serait devenu ce qu'est devenue la nation apache ou iroquoise : un figurant de western ou un échantillon pour Musée de l'Homme. Le vrai choléra de l'Algérie, ce fut cette pratique de l'extermination qui fit rage quarante ans durant. Si les indigènes se soulevèrent en 1871, c'est non pas par antisémitisme comme on l'a prétendu, mais surtout, comme ils l'ont dit à la commission d'enquête, parce qu'ils se crurent livrés aux racistes forcenés qui sévissaient alors dans la colonie européenne, et craignirent de voir la liquidation — que certains réclamaient ouvertement — des quelques débris qui restaient de leur nation.

Le comte Le Hon, rapporteur de la commission d'enquête en 1869, reconnaîtra que « c'est le régime auquel les indigènes sont soumis qui les fait périr ». Il chiffre les pertes de 1868 à quatre millions et demi de têtes de bétail et à 217.000 Arabes. « Pourquoi les Arabes dépérissent ? Tant que rien n'a été changé à la constitution des Arabes, ils ont pu, par les produits de la terre, subvenir à leurs besoins... Ce peuple étant devenu un peuple de khamès sans terre et sans silos, ajoute-t-il, les hommes, femmes et enfants sont allés mourir de faim autour des centres de colonisation. Ils sont morts sans se plaindre... »

Ce refoulement vers le désert, cher à Rovigo,

manifestait ainsi toute sa meurtrière puissance. Pourtant Napoléon III osera la justifier en disant que « chez les populations indigènes la misère augmente en raison de leur rapprochement des grands centres européens. Les tribus sahariennes sont riches. Les Arabes du Tell sont ruinés. »

De cette misère, ce faux libéral était le premier coupable. Son senatus-consulte, dit Le Hon, « cherchait d'abord à désagréger les tribus, et à mobiliser la propriété, les premières tribus à délimiter étant choisies parmi les plus rapprochées de nos centres... Une fois que la terre sera sortie des principes du communisme, il suffira de la mettre en état de produire... Comment apprendre aux Arabes ce qu'ils ne savent pas, quand on est en contact avec une société avilie et abatardie... »

Le Hon souligne que le rendement des cultures dans les territoires de refoulement était de 5 pour 1 au lieu de 15 pour 1 dans les territoires d'origine. Il décrit les méthodes employées par les colons : « Ils tendent des pièges aux Arabes ignorants de nos règlements de police, dit-il, et les amendes leur permettent de « faire saisir les terres et les troupeaux qu'ils convoitent ». Le préfet Du Bouzet décrira à la commission de 1872 d'autres moyens plus expéditifs encore.

Le maréchal Randon, interprète du monarque, précise son programme : « Refouler les Arabes et s'emparer de leurs terres suivant la méthode yankee ; le moyen d'y arriver n'était pas encore trouvé... car il n'y a aucune analogie entre le nombre et le courage de nos indigènes et des Peaux-Rouges... : on compte aux Etats-Unis soixante Européens pour un Peau-Rouge, en Algérie vingt Arabes pour un Chrétien ». Pourtant, ajoute-t-il, « j'entrepris cette œuvre avec ardeur... : le cantonnement des tribus, c'est-à-dire le partage du territoire entre les indigènes et les Européens. »

M. de Vaulx, premier président de la Cour impériale d'Alger, fera en 1862 cette noble déclaration : « ...Il est évident que l'Arabe n'a aucun droit sur la terre, il a posé sa tente selon sa fantaisie... Il s'agit d'une grande œuvre d'humanité, non pas d'une confiscation. Il faut des terres à distribuer... Autrefois ce même territoire, quoique occupé par une population nombreuse, suffisait à nourrir l'Italie. Il pourrait contenir vingt millions d'hommes. Il n'en renferme que trois millions... » Nobles soucis !

Les colons, jugeant que ce refoulement et ce cantonnement sont menés trop prudemment, adressent au Parlement une pétition, l'appuyant sur trois textes officiels que je citerai après eux. Le premier est de Bugeaud (10 avril 1847) :

« Lorsque les circonstances permettent de resserrer une tribu qui n'a d'autres titres qu'une longue jouissance, on peut se dispenser de lui donner des indemnités pour ce territoire qu'on lui prend ». Le deuxième est du gouverneur général Charon (15 juin 1849) : « Procéder au recensement des tribus trop au large, à leur établissement sur d'autres points si elles doivent être complètement refoulées ; en ce cas, elles ne peuvent se plaindre ». Le troisième est du maréchal Vaillant (30 avril 1857) : « Les Arabes occupent une étendue de pays de beaucoup supérieure à leurs besoins. La preuve en résulte des chiffres suivants : 550.000 habitants dans la province d'Alger, 800.000 dans celle de Constantine. »

Tel fut le constant et généreux « libéralisme » de la politique impériale. Les famines n'étaient dues qu'aux sauterelles et aux vices de ces Arabes, « tellement avares, disait Bérard, qu'ils préféreraient mourir de faim accroupis sur leurs trésors ». Seule la subversion laissait entendre que, depuis vingt ans, le peuple algérien était peu à peu refoulé dans la géhenne des famines chroniques. On s'émut de celle de 1868 parce qu'elle permettait de « justifier » les inquiétantes révélations du premier recensement complet.

VIII

Exsangue, trop faible pour rester dans la guerre, cette nation va lentement resurgir de son agonie. Non que toute résistance soit abandonnée : les statistiques de 1880 font encore état de cinq mille attentats. Elle se poursuivra dans les combats du Sahara et des confins, dans les insurrections : il y aura trois soulèvements pour la seule période de 1875 à 1880, et ils se succéderont, sporadiques, jusqu'à ceux de 1916, 1934 et 1945. La résistance se réfugie au cœur des villages et des foyers. La plus féconde, la plus indomptable, parce que la plus secrète et participant à toutes les fibres de l'être et de l'enfant, sera celle des femmes et des mères, vestales de cet éternel « esprit numide », que Frantz Fanon a si bien su analyser dans son *An V de la Révolution algérienne*. Ce qui sauva le peuple algérien en 1872, ce fut précisément son épuisement, qui semblait le rendre à jamais inoffensif. Un journal algérien de l'époque, auquel était reproché sa haine de l'Arabe, pouvait alors répondre en toute quiétude et bonne conscience : « Pourquoi en voudrions-nous aux indigènes, puisqu'il n'y en a plus ? » Et Verne écrivait en 1869 : « La population arabe est condamnée à disparaître dans un court espace de temps. »

Mais, justement, on commençait à s'apercevoir que cet Arabe avait après tout ses bons côtés. Les régiments de Turcos, qui furent presque complètement exterminés dans la guerre franco-allemande de 1870, avaient montré, après les guerres de Crimée et du Mexique, le prix de cette réserve de matériel humain. La colonisation algérienne (surtout la viticulture qui, grâce au phylloxera qui sévissait en France, devint la grande industrie du pays), un peu plus tard l'industrie française, trouvaient là une couveuse de main-d'œuvre au rabais. De la tribune du Parlement on entendait alors des représentants de colons s'exprimer ainsi : « Seuls les indigènes pourront nous permettre l'exploitation intensive de *notre Algérie*. Mais pour les prendre à notre service avec sécurité, il faut une accommodation. »

La « machine agricole et industrielle » dont rêvait Laurence en 1835 se réalisait enfin. A un rythme d'accroissement moyen (qui va s'accélérer à partir de 1930) d'un million tous les quinze ans, faisant preuve d'une prolifique vitalité, d'une résistance biologique surprenante, le peuple algérien était près de retrouver en 1954, à la veille de la guerre, son chiffre de 1830. Il se chargeait ainsi, par la pratique, de confirmer une fois de plus le chiffre de Sidi Hamdan et l'ampleur du génocide.

Comment en effet, en 1830, le peuple algérien, après trois siècles de paix interrompue seulement par des guérillas de tribus et des incursions sans lendemain (et parti, au XVI^e siècle, d'un niveau certainement beaucoup moins bas que celui de 1872) eût-il pu ne pas atteindre le chiffre qu'il devait retrouver en quatre-vingt-dix ans, dans des conditions de misère et d'oppression qui furent pour lui un handicap écrasant, refoulé ou contenu par une population européenne qui tenait le meilleur des villes et des campagnes ? Et comment expliquer, en supposant exact le chiffre absurde de deux millions en 1830, que la population n'ait pu passer de deux à cinq millions entre 1830 et 1870 — comme elle le fit, de 1870 à 1910, en partant d'un pays ravagé et cantonné, à moins d'y voir les effets de notre politique d'extermination ?

Le proverbe : « A brebis tondue, Dieu ménage le vent » n'était pas fait pour lui. Ce furent d'autres famines, d'autres épidémies, d'autres expropriations, d'autres exodes, dont les plus importants sont ceux de 1875, 1889, 1898, 1910-1911, les saignées de nos guerres coloniales et des deux guerres mondiales (les unités algériennes étaient réservées aux missions de sacrifice, et la guerre de 1914 fut pour la jeunesse de l'Algérie une véritable hécatombe), les représen-

sions comme celle de 1945, qui fit, estime-t-on, plus de 40.000 victimes.

Quant aux progrès de l'hygiène, ils ne toucheront le peuple algérien que beaucoup plus tard. Dans les tribus, notre équipement sanitaire brillait par son absence. Loin d'augmenter, le niveau de vie allait baissant ; il passait de deux moutons par habitant en 1872 à un mouton pour deux habitants en 1920, de six quintaux d'orge ou de blé par habitant en 1870 à deux quintaux en 1950. Si le refoulement militaire faisait trêve, le refoulement économique se poursuivait, inexorable. Les meilleures terres cultivables, 430.000 hectares de vignes et d'agrumes, se trouvaient pour 98 % entre les mains des Européens, qui détenaient les deux tiers de la production végétale totale du pays. Un million de chômeurs, un million de paysans sans terre, un revenu moyen de 16.000 francs contre 450.000 francs à l'Européen, une densité de tuberculose six fois plus élevée qu'en France, ainsi soufflait le vent de Dieu. « Nulle part au monde, écrira en 1934 un journal de l'Algérie française, *La Presse libre*, la vie humaine n'est aussi précaire et aussi misérable. La plus grande masse de ces hommes connaît, résignée et bouche close, une existence tellement faite de privations que des chiens n'en voudraient pas ».

Telle était « l'accommodation » qu'on leur avait promise.

Depuis 1872, c'est en réalité une deuxième « nation en formation » qui renaît des cendres de la première, et Mostafa Lacheraf (1) pourra dire que dans l'Alger de 1950, il n'est pas quarante noms d'Algériens pour rappeler ceux de l'Alger de 1830. Mais ce qui était tolérable avec deux ou trois millions d'habitants ne l'était plus pour un peuple qui approchait à grands pas de son chiffre de 1830, et menaçait de sombrer dans « la misère la plus nue, la plus criante du monde » (*Réforme*, 1959). On lui donnait à choisir entre l'extermination économique, celle de l'Irlande du XIX^e siècle (déjà en 1890, le député Mermeix disait que « l'Algérie était l'Irlande de la France »), où la lutte armée — la France, depuis trente-cinq ans, restant sourde à tous les appels pacifiques — c'est-à-dire le risque de cette extermination planifiée qu'il avait déjà subie. Cette déclaration de guerre apparaissait comme une témérité insensée, un défi lancé

(1) Les études publiées par Mostafa Lacheraf de 1954 à 1956 dans *les Cahiers internationaux, les Temps modernes* et *Esprit* sont parmi les meilleures qu'on puisse lire sur le problème algérien. Ce grand écrivain et patriote algérien séjourne dans les geôles françaises depuis ce qui est, avec Sakiet, Suez et l'affaire Audin, l'un des hauts faits de cette guerre : la capture de l'avion marocain de Ben Bella.

non seulement à l'armée la plus puissante d'Europe, mais aussi à l'armée qui, par les fautes de nos Maîtres, était devenue l'une des plus amères du monde. Aucun Dien-Bien-Phu n'était à prévoir. Le monde n'interviendrait pas avant que les sacrifices de ce peuple n'eussent dépassé les limites humainement et politiquement supportables. Soulevés par cet esprit numide de « la mâle et forte ville d'Afrique », comme Froissart appelait l'Algérie de son temps, les chefs algériens prenaient la décision la plus grave de son histoire. Le 1^{er} novembre 1954, les dés de fer étaient lancés avec la même détermination que le 26 juillet 1830. Ils roulent encore et ne s'arrêteront qu'à l'heure de la raison ou du désastre.

LE FORFAIT

« ...notre fureur ».

I

La franchise, la brutalité avec laquelle nos Maîtres du siècle dernier affirmaient leur volonté d'extermination nous paraîtraient invraisemblables si on ne savait avoir affaire à des hommes dont beaucoup étaient endurcis par dix ou quinze ans de guerres et d'occupations impériales, aigris par la défaite finale, et affligés pour la plupart d'un racisme primitif. Bourmont n'avait jamais caché son intention de « refouler » le natif au-delà de l'Atlas. Alger n'était pas encore pris que journaux, proclamations, mandements d'archevêques appelaient à la destruction de l'infidèle. On lit dans le très catholique *Observateur de Neustrie* en

HISTOIRE D'UN PARJURE

juin 1830 : « N'a-t-on pas le droit d'exterminer les Algériens comme on détruit par tous les moyens possibles les bêtes féroces ? » « Ce sont des bêtes fauves dont on ne saurait trop se défaire », s'écrie *Le Drapeau blanc* en rapportant les combats de Sidi Ferruch. Clauzel, en novembre 1830, annonce le premier massacre collectif, celui de Blida : « J'ai ordonné aux bataillons de détruire et brûler tout ce qui se trouve sur leur passage ». Le crime accompli, il s'en lave les mains dans cette jolie phrase : « Quand on fait la guerre, ce n'est pas pour accroître l'espèce humaine ». C'était Clauzel, il est vrai, c'est-à-dire l'expression brutale et grossière des secrètes intentions de Thiers et Louis-Philippe. Son successeur de 1831, Berthezène, sera plus lucide : « Ce système de violence et de cruauté qui nous a fait perdre Saint-Dominique, on veut l'importer en Algérie. Je ne comprends pas l'aveuglement des colons qui applaudissent, sans penser à ce qui va en résulter ».

Quel était donc ce système que Rochambeau et Clauzel avaient mis en œuvre à Saint-Dominique ? « L'affreuse conception d'exterminer l'espèce de l'île toute entière », nous dit dans ses Mémoires le duc de Rovigo, qui la fit sienne en succédant à Berthezène : « Les rejeter comme des bêtes féroces au loin et

pour toujours, dans les sables du Sahara ». L'extermination de la tribu des Ouffias, à Maison-Carrée, est restée célèbre. Après le massacre, remettant un étendard au régiment qui, de concert avec la légion étrangère, s'en était chargé, celui du colonel de Schauenburg, de sanglante mémoire, Rovigo proclame : « Il sera toujours sur le chemin de l'honneur... Maintenant que vous avez jeté la terreur chez les Arabes et que votre armement est complet, je dois espérer plus encore que la dernière fois. Et ce sera avec le même orgueil que je vous présenterai comme le plus redoutable des régiments de cavalerie ».

Son successeur reprendra ces appels au meurtre : n'ayant pu exterminer la tribu de la Mitidja qui avait exécuté un de nos caïds pour trahison, il proclame dans son ordre du jour — la présence de la commission d'enquête l'incitant à quelque réserve — : « J'aurais pu commencer les représailles... Mais, soldats, le châtement s'accomplira. Malheur à la tribu coupable qui tombera sous vos coups et que je livrerai à votre juste vengeance ». Ce qui d'ailleurs n'aurait probablement guère ému la commission. Quand elle siégea, en septembre 1833, quatre génocides avaient déjà été commis : Blida en 1830, les Ouffias et les Kharezas en 1832 et, en 1833, Bougie, dont les habi-

tants qui n'avaient pu fuir furent égorgés dans leurs demeures jusqu'au dernier. Qu'en disent les procès-verbaux ? « Sans doute, de malheureuses tribus d'Alger et de Bône peuvent être exterminées, mais ça crée des difficultés nouvelles ». Admirable détachement !

La mission que le roi et le ministère de la Guerre lui avaient confiée était « de décider s'il fallait les soumettre ou les chasser ». Voici sa réponse : « Les indigènes restent indomptés et indomptables. Les Arabes verront toujours en nous des imposteurs. Ils ne sont pas destinés à vivre avec nous ». Comment disposer de ces « incivilisables », écarter ces intrus ? « Ne pas dire, poursuit-elle, qu'on les extermine ou qu'on les refoule », mais dire qu'« ils reculent devant notre civilisation. Le seul rapport est l'usage de la force... Quant aux Maures des villes, adviene que pourra ». Nous savons ce qu'il en est « advenu ».

Ainsi l'extermination devient doctrine officielle. Clauzel revient et en usera. En débarquant, il annonce : « Dans deux mois les Hadjoutes (tribus de la Mitidja) auront cessé d'exister ». Parole fut tenue, sauf qu'il fallut non pas deux mois, mais cinq ans. Et de cette plaine où il y avait, en 1832, suivant un rapport de Rovigo au ministre, vingt-trois tribus et douze mille cavaliers, Tocqueville dira en 1840 : « Une

plaine comme l'Alsace, et pas une maison, pas un homme, pas un arbre ». Il dira de la plaine d'Oran, où avait sévi pendant deux ans le général Boyer (celui que l'armée avait surnommé Pierre le Cruel pour ses massacres de la guerre d'Espagne) : « Plus un Arabe à quinze lieues d'Oran ».

L'honorable maréchal Clauzel dit ce qu'il pense et fait ce qu'il dit. Ses arguments sont d'une rare logique. « Il nous faut Tlemcen et Constantine, comme il fallait Calais à la France. Et tant que les Anglais l'ont occupé, ce fut notre guerre d'extermination ». Il fait alors écrire dans son journal, *L'Afrique française* : « Les avantages de l'Algérie seraient immenses si, comme en Amérique, les races indigènes avaient disparu, et si nous pouvions jouir de notre conquête en sécurité, condition première de toute colonisation. *Ce but atteint*, il sera bon de voir ce que font les Anglais de leurs colonies... Colonisons, colonisons ! A nous la Mitidja ! A nous la plaine ! Toutes ces terres sont de première qualité. A nous seuls ! Car pas de fusion possible avec les Arabes. »

Armand Carrel, ce partisan de la conquête, écrira de Clauzel : « Une entreprise dont l'objet avoué est sauvage devient mission civilisatrice ! Nous nous engageons *sans retour* sur des voies périlleuses ». Sans retour, en effet ; en 1838, le

général Bernard, alors ministre de la guerre, justifiait devant la Chambre la courte trêve que marqua le traité de la Tafna en décrivant l'autre terme de l'alternative, auquel on mettait enfin un point final : « Refouler, exterminer les populations, ravager, incendier les moissons, étaient les seuls moyens d'atteindre un ennemi qu'on s'efforce en vain de réduire par un choc régulier et décisif ».

En 1839, le traité était rompu. Comme disait la commission, « nous flottons sans cesse entre l'espoir de la soumission et la nécessité de l'extermination ». Les « seuls moyens » reprenaient le dessus. Et, satisfait, le général de Bellonnet déclarait à la Chambre en 1844 : « La prise d'armes de 1839, en mettant fin au déplorable traité de la Tafna, a fait de la domination absolue la base de notre établissement ». Domination absolue ? Bugeaud nous la définit : « C'est la guerre continue jusqu'à extermination », et l'illustrera dans un rapport de la même année : « J'avais résolu de faire beaucoup de mal à la tribu des Flissas. Refoulés, les Kabyles ont subi des pertes énormes. On voyait de longues files de montagnards emporter leurs cadavres ». Tous nos généraux n'avaient pas l'extermination aussi allègre : « Depuis onze ans, constate tristement le général Duvivier, on a détruit, incendié, massacré

hommes, femmes et enfants avec une fureur toujours croissante ».

Dans le temps (le temps d'une velléité) où Napoléon III se rêvait Empereur des Arabes, l'arabophilie fut de mode à la Cour. L'extermination devenait une fausse note. On voit alors ces deux avocats de l'Algérie française, Emile de Girardin, défenseur des militaires, et Clément Duvernois, défenseur des colons, se rejeter l'un sur l'autre les responsables de cette incongruité. C'est la faute aux colons, dit Girardin : « Chaque fois que le sentiment comprimé de la religion et de la nationalité a fait explosion en eux (les Algériens), leur avons-nous épargné l'extermination ? Pouvions-nous faire autrement ? Non, il est des conséquences inflexibles. La colonisation a pour conséquences l'extermination ou l'assimilation... Et il est impossible de se les assimiler ». Pas du tout, répond Duvernois, c'est la faute aux colonels : « Si les Arabes sont sacrifiés en Algérie, ce n'est pas du fait de la colonisation, mais du fait de la conquête. Et il en sera ainsi jusqu'au jour où l'armée française abandonnera le sol algérien ». Tous deux avaient raison : conquête et colonisation ne sont que la double expression d'un seul et même fait : l'exclusive domination d'une nation par une autre, cause « inflexible » d'extermination pour un peuple dont l'esprit

national indestructible ne nous a jamais laissé que l'alternative : extermination ou indépendance. Mais, à la Cour, les mots « Indépendance de l'Algérie » formaient une expression encore plus inconvenante...

II

Comment cette volonté d'extermination s'est-elle organisée ? Les procès-verbaux de 1833 nous en donnent le schéma. « La guerre politiquement conduite est indispensable. Une guerre « franche et généreuse » ne serait pas beaucoup plus belle. Car avant que notre civilisation ait été mortelle pour les Arabes ou qu'elle les ait fait reculer assez loin devant elle, il se passera bien du temps ». Donc, extermination progressive « par tranche ». Comment l'amorcer ? Le tribut qui, pour le Musulman, représente, nous l'avons vu, un acte d'allégeance nationale et religieuse, constitue la provocation idéale, car il se doit de le refuser. Donc « exiger le tribut par la force, partout où la force peut s'étendre ». Ainsi, « se défendre et avancer, jamais reculer ». Que le refoulement soit le but ou non, « il sera certainement le résultat... Progressivement, abandon des uns, remplacement par les autres. Comme les Américains, profiter de toutes les occasions pour obtenir la cession

progressive de leur territoire... Sinon, ce serait la guerre prompte et terrible, la soumission ou la destruction ». Comme écrivait en 1833 *Le Moniteur algérien*, « pourvu qu'on y arrive, plus tôt ou plus tard est indifférent pour le résultat ». Louis de Baudicour dira plus crûment : « On voulait vaincre les Arabes, mais ce gibier royal est bon à conserver ».

Pendant quarante ans, la monstrueuse entreprise se déroulera comme prévu. Par l'extermination directe des combats et des massacres. Par l'extermination indirecte, beaucoup plus efficace : on livre les tribus à la famine, aux maladies, au froid et aux rigueurs du climat, en les coupant de leurs sources de vie, qu'on détruit sur place, ou dont on les arrache soit par le refoulement, la déportation ou l'exode, soit en confisquant leurs terrains de culture et de parcours grâce à l'agenda d'expropriation que nous savons et qui fut, de ce forfait, l'arme la plus silencieuse, la moins salissante et la plus meurtrière. La confiscation de 1872 (400.000 hectares) avait été précédée de beaucoup d'autres. Amendes et tributs écrasants obligeaient souvent les victimes à liquider, à « brader » leurs biens pour se libérer. Ce système de spoliation fiscale, inauguré en 1830 par Clauzel et Rovigo, faisait dire en 1872 au chef des Bureaux arabes que « l'indigène vit et meurt pour l'usurier et

le percepteur ». Les amendes des délits de forêt et de chasse étaient considérés comme les moyens les plus efficaces. Dans sa fameuse charte de 1863 sur l'Algérie, Napoléon III lui-même s'en indignera et citera cet exemple : en 1852, un jour de fête musulmane, dans les broussailles d'un douar, une battue fut organisée. Trois lièvres furent assommés à coups de gourdin. Dénoncés, les meurtriers furent poursuivis. Cinquante-trois d'entre eux furent condamnés à 50 francs d'amende. « Le douar fut ruiné ». Et la ruine voulait dire liquidation à bas prix.

L'extermination directe — qui tournait dans le cercle infernal des tributs exigés et refusés d'où l'expédition punitive, d'où le soulèvement, d'où les représailles — se nourrissait aussi de ce jeu machiavélique pudiquement appelé « politique indigène » qui consistait à lancer les tribus les unes contre les autres, ou encore à déchaîner contre les fellahs des douars ces milices de colons qui firent tant de mal en 1871 et qu'Armand Hain préconisait déjà en 1831. « L'eau-de-vie, écrivait le docteur Bodichon, a détruit les Peaux-Rouges, mais ces peaux tannées ne veulent pas boire. L'épée doit donc suivre la charrue ». A la commission d'enquête de 1872, le préfet du Bouzet expliquera ainsi les excès des milices : « Vous savez bien que la guerre d'Algérie est une guerre où l'on fusille

beaucoup. Le premier colon pouvait fusiller l'indigène qu'il voulait. » La ratonnade est une centenaire qui se porte bien.

On « entretenait les inimitiés », comme disait le ministre de la Guerre : Arabes contre Kabyles, Tell contre Sahara, marabouts contre oulémas, Juifs contre Maures, Turcs contre couloulis, Abd-el-Kader contre Ahmed Bey. Entre mille exemples, voici comment le colonel Villot nous décrit sa politique de Bureaux arabes : « Les Sguich souffraient d'une agitation très vive. Je m'en tirai en les jetant sur les Haouras. Je leur pris 3.000 têtes de bétail. Cette diversion remit les Sguich dans le devoir ». Dès 1833, la commission avait fixé la doctrine : « Livrer ses ennemis à la haine et au pillage de ses amis ». La réplique était inévitable : « Toutes nos actions, écrit le général de Brossard, ont amené la destruction de ceux qui mettaient en nous leur confiance ». « On est maintenant tenté de croire, écrit Hamdan, qui avait bien deviné ce jeu satanique, que les Français propagent la mésintelligence dans l'intention de sacrifier le peuple algérien ».

Quant aux représailles, Rovigo avait fixé son tarif : « Pour chaque homme tué, une tribu exterminée ». C'était une boutade, mais elle donnait le ton. « On a trouvé dans la coutume kabyle le principe de la responsabilité collec-

tive. Nous l'appliquons avec un rare bonheur », écrit *Le Moniteur algérien*. Oser justifier le système de représailles collectives et politiques par la *dia* de la *mesbah* (la rançon due par le foyer du coupable), institution de droit privé berbère, en effet quelle rare trouvaille !

Ce travail de destruction obstinée, le général Cavaignac l'appellera : « un jeu de détail qui ne produit que massacres ».

Le Miroir d'Hamdan nous explique pourquoi les guérillas du temps de la Régence ne pouvaient la dépeupler : seuls les combattants étaient en cause, femmes et enfants étaient épargnés. Ce sont eux, en effet, qui maintiennent le niveau démographique. « On enlève le plus de troupeaux possible, écrit le général Foy, et surtout les femmes et les enfants ». On comprendrait à la rigueur que les femmes qui combattaient (parfois, comme aux Zatcha, avec leur enfant sur le dos) fussent massacrés ; de la Kahena à Djamila Bouhired, la nation algérienne ne compte plus ses héroïnes. Mais les autres ?

Piller et détruire les villages, vider les silos (la *metmora* est une institution vitale dans un Maghreb aux récoltes irrégulières), brûler les récoltes, couper les oliviers, razzier les troupeaux, leur interdire les terrains de parcours (moyen sûr de les décimer), voilà ce qu'on appe-

lait « dominer leur agriculture », ou « détruire leur principale industrie ». Le général de Montpezat décrit la méthode à Tocqueville : 1) Vider les silos des Hachems, certains remplis depuis dix-huit ans. 2) Forcer la tribu des Hachems, qui possède « un pays admirable », à se soumettre. 3) Mettre la main sur le pays.

« On s'occupe très activement de vider les silos des tribus d'Abd-el-Kader, écrit *Le Moniteur*. Ruiner les Arabes est le plus sûr moyen de les combattre ». On verra une seule colonne enlever 25.000 moutons et 600 chameaux ; le comte Sainte-Marie décrit en 1846 une razzia de 80.000 têtes de bétail aussitôt bradées : on vendait sept ânes pour 35 sous.

Mais le pays est tellement riche que le détruire dépasse nos forces : « On n'arrive pas à couper tous les arbres, regrette Bugeaud. Vingt mille hommes armés de bonnes haches ne couperaient pas en six mois les oliviers et les figuiers de ce beau pays ». On poursuit cependant sans désespérer la destruction systématique des villages. Le général Camou en détruira vingt-neuf en un seul jour. « Tous les villages des Benni-Immel, déclare-t-il, ont été pillés et brûlés. On quittait des villages en feu par des sentiers semés de cadavres. Plus de trois cents villages avec leurs mosquées, écoles et zaouias ont été détruits ». « Plus de cinquante

beaux villages, tout en pierre, ont été pillés et détruits », annonce triomphalement Bugeaud. « Le nombre des douars incendiés et de récoltes détruites est incroyable », dit un rapport sur les colonnes de 1841 dans le sud algérien. Du Dahra, pays dont la fertilité était légendaire, P. de Castellane écrit à son père : « Nous n'en sommes partis que lorsqu'il a été entièrement ruiné ». Le pillage de Constantine est resté célèbre : « La part la plus riche, écrivait le maréchal de Saint-Arnaud, va aux chefs et à l'état-major ». On pourrait multiplier les citations.

Le refoulement, moins spectaculaire, est encore plus efficace. Le général Daumas nous en instruit : « Pour les Zouaoua, en les bloquant dans un territoire improductif, on réduit les tribus les plus pauvres en cent jours, les autres en un an ». « On « inquiète » si bien les Arabes, explique Tocqueville, qu'ils vont se réfugier à Mascara. Puis, on va les « inquiéter » à Mascara, ce qui les force à aller plus loin ». Et ainsi de suite. On devine dans de telles conditions quel pouvait être le taux de mortalité des vieillards, des malades, des femmes et des enfants. « Les populations de l'Oued Sahel, écrit le général Pelissier, ont été punies. Dispersées et ruinées, elles errent sans trouver de refuge, femmes et enfants sont dans un abîme de misères ». En 1846, un rapport du médecin-général Paul signale que « la popu-

lation est réduite au dernier degré de la misère ».

Mais, après vingt ans de ce régime, on s'aperçoit que la méthode de la tache d'huile ne résout pas le problème. « A mesure qu'on avancera, prédisait le député Passy à la Chambre en 1835, leur haine croîtra à chaque pas. Les tribus repoussées les unes sur les autres créeront des obstacles de plus en plus redoutables ». C'est ce que dira Bugeaud quinze ans plus tard : « Le refoulement à outrance » devient une « imprudente barbarie ». L'immigration européenne est dérisoire. Les colons ont besoin de main-d'œuvre. « Alors, dit-il, il vaut mieux les cantonner... Fonder un peuple vraiment dominateur, et réduire l'indigène à un état de résignation et de calme... Qu'il puisse fournir le tribut de son travail et de ses ressources à la colonie. » On ajoute ainsi au système américain ce système sud-africain qui restera en vigueur de 1872 à 1954.

En Oranie, le colonel d'Illiers adopte la méthode : « On « environne » l'indigène dans son expansion comme on fait, autour du champ défriché, la haie avec les épines qu'on en a extirpées ». Ce n'est pas de l'arabophilie ; le refoulement devient seulement plus « prudent ». « S'il faut rendre l'invasion de la colonie progressive, ce n'est pas, s'excuse le général de Mar-

tinprey, avec quelque arrière-pensée tournée vers les indigènes ». On s'en doutait. Il suffit de parcourir les rapports du maréchal Randon et du général Malakoff (20 mai 1858 et 7 octobre 1861).

Il n'est pas de lecture plus douloureuse pour un Français que les lettres et rapports de nos officiers ou que les procès-verbaux de la commission d'enquête. Les lettres écrites au maréchal de Castellane par ses officiers de l'armée d'Afrique sont une véritable descente en enfer : on les voit d'abord surpris, puis éccœurés, puis révoltés, et enfin résignés. « Il ne me reste plus qu'une seule consolation, écrit l'un d'eux : rassembler mes hommes autour du drapeau. » Hélas ! même le drapeau... Le général Joseph, aux portes de Bône, empale des têtes coupées au-dessus de nos trois couleurs ! On s'est indigné de cette chasse aux têtes et aux oreilles. On en trouvait des sacs pleins dans les tentes des généraux. Christian nous dit qu'on en voyait rouler dans les casernes d'Alger. « On a compté soixante-huit têtes au bout des baïonnettes à l'entrée du camp », écrit *Le Moniteur*, qui ajoute : « Ce fut une très belle affaire. »

Pourtant, ces macabres ballons et lampadaires, ce n'est pas le pire. Au combat, les Algériens coupaient aussi les têtes (mais ils respectaient les prisonniers : le massacre d'un détachement

de prisonniers d'Abd-el-Kader au Maroc resta le fait d'un sous-ordre et tellement bien une exception qu'on ne cite jamais que ce cas-là). D'inquiétants euphémismes comme l'« inquiéter » de Tocqueville (Joseph disait « éreinter ») ou ce qu'on appelait « civiliser », « régénérer », « juste rigueur », ou encore ce que le député algérien de Rancé appelait « pousser les choses un peu loin », ces lettres et rapports nous les traduisent dans leur réalité démentielle : « Fumer à outrance comme des renards... Faire une bouillie humaine ...Larder à la baïonnette tout ce qui tombe sous la main (comme aux Oulad Saad, où 2.300 femmes et enfants furent tués)... Murer 1.500 Arabes avec femmes et enfants... »

Les meilleurs y glissaient, comme ce général d'Alphonse, dont le caractère bienveillant, connu de tous, faisait l'étonnement de ses chefs. Voici le discours qu'il tint à Tocqueville : « Il n'y a que la force, avec ces gens-là. J'ai fait une razzia l'autre jour. Quel dommage que vous n'y étiez pas ! Mais je n'ai pas voulu pousser les choses à fond. Je n'en ai tué que cinq à six. On m'a amené un suspect. Je l'ai interrogé et lui ai fait couper la tête. Vous la verrez sur la porte de Constantine. » « Et moi, ajoute Tocqueville, évoquant tristement ces choses, je me demandais quel pourrait bien être l'avenir d'un pays livré à de pareils hommes... »

Dans ce monde inhumain, peu à peu la cruauté se fait maniaque ou joviale. Bugeaud, ne trouvant pas la tribu qu'il voulait châtier, s'en console en labourant l'Algérie d'un « ruban de fer et de feu de cinq lieues de large, des Issers à Oran ». Pour la fête du Roi, on lance une colonne ; tableau de chasse : cent morts, cadeau d'anniversaire à Papa d'Orléans. « Mes hommes ont trouvé leur distraction dans les razzias », écrit Changarnier. Un autre : « Les beaux orangers que mon vandalisme va abattre ! » Ou encore : « Quel petit Palatinat en miniature ! »

Nous sommes, on le voit, au bord de la folie. Certaines colonnes, comme celle de Constantine en 1837, connurent de véritables épidémies de suicides. Le député Piscatory, membre de la commission d'Afrique, avait lancé à la Chambre, en 1835, une supplication pathétique : « Je vous le dis, cette guerre d'Afrique est un malheur et une folie, une folie ! » La terrible prophétie d'Hamdan se réalisait : « La France devant Alger sera comme un géant dévoré par la soif devant un petit bassin d'eau salée ». Un journaliste ultra avait beau invoquer le Dieu de la Bible en disant : « L'Écriture Sainte nous apprend que Josué et d'autres chefs bénis de Dieu ont fait de bien terribles razzias », Bugeaud avait beau essayer de sanctifier ses

massacres en disant : « Je brûlerai vos villages et vos maisons, mais ne vous en prenez qu'à vous, je serai devant Dieu parfaitement innocent de vos désastres », ils ne faisaient qu'ajouter leurs sacrilèges à ce parjure de 1830 qui, depuis cent trente ans fait tourner notre armée dans les cercles de son enfer.

III

« ...tous jusqu'au dernier. »

Ce carnage amena-t-il au moins la pacification du pays ? Même pas, puisque en 1871 près de la moitié de l'Algérie était en flammes. « Nous avons brûlé, pillé, ravagé les tribus entre Blida et Cherchell, écrivait le maréchal Canrobert, mais le but, la pacification, est loin d'être atteint ». « La force ne les subjuguera jamais, écrit le général Cler. Semblables aux Suisses, ennemis de Charles le Téméraire, ils ont leurs montagnes et leur pauvreté pour se défendre ».

Le résultat le plus certain fut « d'entretenir d'éternelles inimitiés ». La commission nous en avait avertis dès 1833 : « En égorgeant sur de simples soupçons des populations entières, nous sommes nos plus cruels ennemis en Afri-

que... Et nous nous plaignons de n'avoir pas réussi auprès d'eux ! » Les exodes qui accueillirent notre arrivée étaient, comme dit Vilot, l'indice sûr de la désaffection d'un peuple. Le jour où nous entrâmes à Cherchell, il ne restait pour nous accueillir qu'un boiteux et un idiot, qui erraient dans les rues désertes comme des reproches silencieux.

L'étranger ne l'ignorait pas. Dans une enquête sur l'Algérie publiée à Londres en 1845, le capitaine John Kennedy écrit : « Si l'Europe ne bouge pas, le nombre et les ressources des Arabes sont voués à l'anéantissement dans un combat courageux, mais sans issue ».

Devant la commission de 1872, la conclusion de quarante ans d'extermination fut tirée par le chef des Bureaux arabes : « On a razzié, pillé, déporté, sequestré, ruiné les tribus. Des populations entières ont été chassées de leur territoire. La désaffection est générale ».

Mais du moins, l'historien Verne, ce fanatique de l'Algérie française, pouvait-il enfin écrire : « Deux millions d'indigènes meurent de faim sur une surface capable de nourrir dix millions de chrétiens ». Cette fois, c'était vrai. Les chiffres truqués de Clauzel en 1830, lui et ses successeurs, en quarante ans de guerre d'Algérie, en avaient fait une réalité... Mais, on déclara — et on déclare encore — que l'état

d'abandon de l'Algérie française en 1872 n'était que l'héritage de la Régence de 1830, et de l'insurmontable paresse arabe...

Comment s'écrit l'histoire de l'Algérie française, le rapprochement de deux documents va nous l'apprendre. En 1842, le général Baraguay d'Hilliers, l'exterminateur des tribus du Djebel Edough, proclame dans un ordre du jour à ses troupes : « Vous avez dignement répondu à l'attente de la France. Vous avez enlevé à l'ennemi ses femmes, ses enfants, ses troupeaux ; vous avez détruit ses habitations et brûlé ses moissons. Partout vous avez porté le fer et le feu ». Sept ans plus tard, le colonel d'Illiers *qui n'avait pas connu l'Algérie de 1830*, dans un rapport sur la région ravagée et vidée par les troupes de Baraguay, écrit : « En mettant le pied en Algérie, nous avons trouvé un peuple paresseux et ignorant, un malheureux pays dévasté sans cesse par la main de l'homme et par le feu ». Car « c'est toujours le vainqueur qui écrit l'histoire, défigure sa victime et fleurit sa tombe de mensonges », écrit Brecht dans *Le Procès de Lucullus*.

C'est bien pourquoi, prophétiquement, Hamdan, en affirmant solennellement à la face de l'histoire ce qu'était sa nation, savait et disait qu'il remplissait un devoir sacré qui valait à ses yeux le sacrifice de sa fortune, de sa vie, de

celle des siens. Ce carnage n'est-il pas d'ailleurs la meilleure preuve de ce qu'il affirme ? Supposer que l'armée la plus forte d'Europe n'ait pu venir à bout de deux millions d'Algériens presque désarmés en quarante ans de combats d'extermination est une absurdité. Prétendre qu'au bout de ces quarante ans le chiffre de la population n'avait pas baissé l'est tout autant. En réalité, une fois réduit à deux millions, le peuple algérien dut renoncer à la lutte ouverte, et attendre d'avoir presque retrouvé le chiffre de 1830 avant de la reprendre.

Si l'on tient compte de son taux d'accroissement moyen de 1870 à 1930, environ un million tous les quinze ans, ce n'est pas huit, mais dix millions d'habitants que le peuple algérien a perdu de 1830 à 1872. Pourtant le problème est un problème moral et non un problème comptable. Ce n'est pas le nombre de millions qui est en jeu : « Des généraux illustres n'ont pas hésité à proposer l'extermination d'une nation entière en se basant sur un petit nombre d'habitants, écrit Hamdan. Même en admettant que ce nombre ne dépasse pas deux millions comme ils l'ont dit, ne serait-ce pas un crime aux yeux des peuples civilisés ?... Nous ne sommes plus qu'un peuple d'esclaves infortunés et impuissants ; pourtant les Algériens sont aussi des hommes. » Et il ajoute : « Les calamités du

xvi^e siècle se renouvelleraient-elles au xix^e siècle ? »

Le sort des Indiens d'Amérique hantait alors les Algériens. Que répondait-on à cette question angoissée ? Écoutons un scribe de Clauzel, ce noble précurseur de l'Algérie franquiste : « On a reproché à l'Espagne sa cruauté en Amérique. Pour le philanthrope, la prise de l'Amérique a été un bonheur. Or l'Algérie est une nouvelle Amérique. Mieux que nous, l'Espagne pourrait européeniser l'Algérie. » (C'est un fait que la mentalité de *reconquista* de l'élément espagnol en Algérie a contribué à y durcir notre politique et y aggraver l'inimitié.) A la même question, voici ce qu'osera répondre en 1835, devant la Chambre, le ministre de l'Instruction publique : « Qu'ont fait les Puritains en Amérique du Nord au xvi^e siècle ? Ils ont combattu la race rouge, l'ont laborieusement refoulée, lui ont enlevé le sol pied à pied. Les populations arabes ne résisteraient certainement pas mieux... Certes, il faut procéder avec plus de mesure... Mais il ne faut pas croire que, dans les entreprises du xvi^e siècle, il n'y ait rien à imiter. » Le général Duvivier répond à cette créature du roi : « Croyez-vous que la postérité ne vous demandera pas de compte, comme à Cortez et à Pizarre ? Eux, au moins, avaient réussi. Si nous ne réussissions pas, à quelle

exécration serions-nous voués ! Nous libérons les nègres et nous exterminons tout un peuple sans même avoir un but arrêté. » Le général de Brossard ajoute : « Devant les populations détruites, la terre couverte de ruines, les champs rendus incultes, il faut le dire, la France devra rendre raison. »

Que ceux qui se refusent — et je les comprends — à croire à pareil génocide, lisent le discours prononcé le 4 juillet 1845 par le maréchal de Castellane devant la Chambre des Pairs : « Par ce système de tout détruire (d'avril à juin, on a porté le massacre de Ténès à Orléansville) en brûlant, détruisant, enlevant les femmes et les enfants, nous allons grand train. Mais cette guerre ne finira jamais. *C'est une éternelle partie de barres.* L'Algérie coûtera sans doute beaucoup à la France. Il faut s'y résigner. » Que pouvait faire, hélas, Castellane, contre l'implacable dictature du criminel de guerre installé aux Tuileries ?

Mais la note la plus cynique du parjure sera donnée par le « libéralisme humanitaire » de Napoléon III. « Le Dieu des Armées, proclame-t-il à Alger en 1860, n'envoie aux peuples le fléau de la guerre que comme châtiment ou comme rédemption. Dans nos mains, la conquête ne peut être qu'une rédemption. La providence nous a appelés à répandre sur cette terre les

bienfaits de la civilisation. Or qu'est-ce que la civilisation ? C'est compter la vie de l'homme pour beaucoup, élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, sortir de cette terre les trésors que la Providence y a enfouis et qu'un mauvais gouvernement laisserait stériles : telle est notre mission. »

Et Napoléon, solennellement, renouvellera la caution de la France aux proclamations de 1830, ces « monuments ». « La Restauration, dira-t-il en 1863, a promis aux Arabes de respecter leur religion et leurs propriétés. *Cet engagement solennel existe toujours* pour nous et je tiens à honneur d'exécuter ce qu'il y avait de grand et de noble dans ces promesses. L'Algérie n'est pas une colonie mais un royaume arabe... » Il reviendra sur les proclamations dans son appel aux Arabes du 3 mai 1865. « Lorsqu'il y a trente-cinq ans la France a mis le pied sur le sol africain, elle n'est pas venue pour détruire la nationalité d'un peuple, mais au contraire affranchir ce peuple... Néanmoins, pendant les premières années, impatients de toute suprématie étrangère, vous avez combattu vos libérateurs... Deux millions d'Arabes ne sauraient résister à quarante millions de Français. Une lutte de un contre vingt est insensée ! » Nous entendons alors notre Machiavel donner toute la mesure de ses talents : « Vous m'avez d'ailleurs prêté

sacré, vous obligent à garder vos engagements (Coran, chap. VIII. *Du repentir*, verset 4). » Le cercle de l'imposture se refermait sur le plus impudent des tours de clefs !

Le monarque confirmera cette bonne conscience et celle de la France dans sa proclamation du 7 juin 1865 à l'armée d'Afrique : « L'Afrique a été une grande école pour l'éducation du soldat..., il y a acquis ces mâles vertus, senti son âme s'ouvrir à tous les nobles sentiments. Jamais dans vos rangs la colère n'a survécu à la lutte, aucune haine..., aucun désir de s'enrichir de ses dépouilles. Vous êtes les premiers à tendre aux Arabes une main amie... Soldats de Mouzaia, des Zaatcha, de Constantine... vous avez bien mérité de la patrie ! » serment, et votre conscience, comme votre livre

LES MENSONGES

« ...la pure vérité ».

Comment, le peuple français d'alors, celui de Hugo et de Michelet, a-t-il pu se laisser imposer quarante ans de guerre d'Algérie ? La réponse est sous nos yeux. Depuis six ans, le même problème de nouveau se pose à la France dans les mêmes termes, obscurci par les mêmes équivoques et les mêmes interdits, enlisé dans le même marécage d'intérêts, de corruption et de répression. Si les chiffres qui circulent dans le monde (et que les Français sont les seuls à ignorer) sur les victimes de cette guerre sont exacts, si on tient compte des taux de mortalité qui sévissent dans cet univers concentrationnaire de « regroupés », « hébergés », évacués ou internés, le rythme de destruction est comparable à celui du siècle dernier. Ainsi, d'un siècle

HISTOIRE D'UN PARJURE

à l'autre, le sacrifice d'un million d'Algériens tous les cinq ans serait la rançon permanente de cette guerre.

I

La guerre d'Algérie s'accompagnait en France d'une vaste entreprise de camouflage, de chantage et de diversion. C'était le deuxième front, celui de la subversion, celui des « Bédouins de Paris ».

La presse en était le premier objectif. Dès 1834, elle se retrouvait pratiquement muselée, moins libre que sous la Restauration. Le décret impérial du 17 février 1852 lui appliquera un nouveau bâillon.

Armand Carrel écrivait alors dans *Le National* : « Un dictateur militaire qui détruit la liberté de la presse chasse d'abord à coups de pieds les messieurs du Palais Bourbon, non comme anarchistes, mais comme incapables, bavards et brouillons. La liberté de la presse et celle de la tribune ne se séparent pas. Elles ne peuvent que vivre ou succomber ensemble. » Et il ajoute : « Pendant trente ans de guerre, la presse a été enchaînée au nom d'un principe qui a dévoré des générations entières. »

La vérité, réduite au silence, laissait place nette au mensonge : « Cette presse d'Algérie,

écrit le maréchal de Castellane en 1838, est d'autant plus dangereuse qu'elle publie en France des choses qui se passent trop loin pour que l'opinion puisse faire justice de ses mensonges. Le gouvernement se laisse influencer par cette presse... Quand je lui parle des exactions, il en est fâché et ne prend pas de mesures : il se plaint de ce qu'on n'obéit pas. » La note officielle, c'était celle que donnaient, par exemple, dans *La Revue des Deux Mondes*, les études de Jules Duval, qui faisaient autorité : « En aucun temps, en aucune colonie, les peuples conquis n'ont été traités avec une pareille mansuétude. »

Les chefs militaires intervenaient de tout le poids de la terreur dont ils disposaient pour influencer l'opinion. En débarquant à Alger en 1830, le maréchal Clauzel menace de « punitions exemplaires » (ces deux mots étaient redoutables sur les lèvres du personnage) ceux qui osent répandre de faux espoirs d'indépendance. « Les plaintes des Algériens n'excitent en nous qu'un redoublement de rage », constate d'Aubignosc. Et lorsque les Maures d'Alger adressent une supplique au roi, ils lui disent qu'elle ne portera aucune signature, car « ce sont de nouvelles tortures contre ceux qui écrivent des protestations ».

Les menaces sont à peine voilées : « Faisons

savoir à l'Armée, écrit *Le Drapeau blanc*, ce que les libéraux pensent d'elle, pour la mettre à même de leur témoigner, au besoin, sa reconnaissance. » Pour Clauzel, ceux qui discutent la guerre d'Algérie sont des traîtres et des lâches. « Il y a des amis de la paix, dit-il, la race des peureux est éternelle. » Ceux qui parlent de l'indépendance de l'Algérie, « cette chimère ambitieuse d'une race perfide », sont « des hommes sans foi et sans patrie, des âmes vénales, qui égarent l'opinion et donnent une sorte de vertige au gouvernement lui-même, et cela après les récentes manifestations enthousiastes en faveur de l'Algérie : on ose maintenant déclarer hautement la nécessité de l'abandon ! » (*L'Afrique française*, 1837.)

Les députés sont, eux aussi, menacés. Au maréchal de Castellane lui-même, le président du Conseil reprochait de compromettre son uniforme en dénonçant l'extermination ; Castellane répondra qu'il parle en homme libre à des hommes libres. Il le pouvait : il était pair, marquis et maréchal. Après le débat de juillet 1845, où certains osèrent douter des vertus de l'extermination, Bugeaud, furieux, écrivit au gouvernement : « C'est à bon droit que je puis appeler déplorables ces interpellations. Elles vont produire sur l'Armée un pénible effet. » Suit cet argument : « C'est cette

philanthropie qui éternise la guerre d'Algérie et l'esprit de révolte. » Sémerie, député ultra, renchérit : « L'impossibilité de gagner la guerre ? Je vais vous dire où elle est : elle est dans cette Chambre ! »

Bugeaud terrorise l'opinion. Le général de Brossard flétrissant ses méthodes, Bugeaud tentera de le faire condamner pour corruption. Brossard est acquitté. Au procès, son avocat révèle que Bugeaud a touché d'Abd-el-Kader un pot-de-vin de 150.000 francs (près de 100 millions de nos anciens francs). Bugeaud, tireur d'élite qui ne pardonnait pas, veut traîner l'avocat sur le pré, comme il l'avait fait en 1834 avec le député Dulong, qui avait osé dire à la tribune que l'obéissance militaire avait des limites et « devait s'arrêter à l'ignominie ». Des dizaines de milliers d'ouvriers parisiens avaient assisté aux funérailles de Dulong : ce fut leur protestation muette contre la guerre ; vingt mille hommes en armes contenaient la foule ; deux pièces d'artillerie, mèches allumées, suivaient le cortège.

Les « intellectuels » étaient suspects par essence. Pour *L'Afrique française*, c'est « une race dégradée et anti-française de folliculaires ». Ces gens-là, écrit Armand Hain, en 1833, sont « les étouffeurs du patriotisme. Ils font marcher la nation à grands pas vers sa décadence. Heu-

reusement, Alger est enfin le salut de la France qui se déploie sur elle en arc-en-ciel, sur l'horizon de la patrie qui se rembrunit sans cesse. »

Dès 1830, était mis en place le mécanisme terroriste du silence et du mensonge, en même temps que ce « lobby » algérien dont Thiers et Clauzel étaient l'âme. Le peuple algérien devait souffrir et mourir en silence. Hamdan avait beau s'écrier : « Il n'est au pouvoir de personne de forcer au silence ! », on sut l'y forcer : annoncé, le deuxième volume de son *Miroir* ne fut jamais publié.

Pris entre tant d'autres, voici un exemple de ce terrorisme de l'information. Le 23 janvier 1835, un communiqué est publié dans l'officiel *Moniteur algérien*. Une de nos colonnes, après avoir détruit une vingtaine de villages hadjoutes pour se mettre en appétit, pénètre chez les Mouzaia : « Le résultat a été le châtiement des tribus insoumises. Leurs douars ont été détruits, beaucoup de blé et de bestiaux enlevés. Nous avons pu voir un pays encore jamais exploré. Cette partie de la plaine est très riche, très fertile et bien cultivée. » Relatant l'affaire à son tour, le correspondant de guerre du *Toulonnais* écrit le 25 : « On croirait vraiment assister à la conquête du Pérou par les Espagnols. Parce que les Hadjoutes veulent l'indépendance, faut-il se conduire en vandales ?

Les Mouzayas, la plus belle des tribus que nous avons détruites, se trouvaient au milieu d'un vaste jardin d'oliviers et d'orge. Le feu y fut mis et le bruit des flammes se mêlait aux cris des femmes et des enfants. » Rien, dans ces lignes, qui ne confirme le communiqué. Pourtant, le 27, *Le Moniteur* se déchaîne, brandissant l'inévitable chantage à « nos braves soldats » : « Il fallait retracer ces scènes imaginaires (*sic*) pour avoir le droit d'insulter nos braves soldats... Certes, il a fallu incendier de misérables douars. Mais pense-t-on qu'on pourra faire des exemples avec de l'eau de rose ? On est saisi d'indignation et de dégoût devant ces diatribes, et on doit regretter la légèreté de la presse française. Il faut avoir perdu toute pudeur pour faire un tableau aussi dégradant pour l'honneur de nos armes et de notre patrie, aussi faux que malveillant. *Le Toulonnais* ne fera pas mal de choisir comme correspondant parmi nous un cerveau moins malade et un cœur plus français. Qu'il se présente, *Le Toulonnais* à la main, et il dira au retour, si toutefois il a encore la tête sur les épaules, comment il aura été reçu et la récompense que sa philanthropie lui aura méritée. » Je ne sais s'il garda sa tête, mais *Le Toulonnais* rentra dans le rang.

II

La vérité est qu'il fallait veiller au grain, car cette guerre d'Algérie n'avait jamais cessé d'être impopulaire. Même à ses soldats, Bourmont, avant d'embarquer, n'osa parler dans sa proclamation que de libérer un peuple opprimé. Les fêtes organisées par les préfets pour célébrer la prise d'Alger provoquèrent des troubles, à Bordeaux en particulier. Aux élections qui eurent lieu au moment de la conquête, Alexandre de Laborde, chef de file des « anti-Algéristes » fut triomphalement élu à Paris avec quatre fois plus de voix que son adversaire ultra. D'Haussez, le ministre de la Marine (considéré comme l'organisateur de l'expédition), se présenta devant cinq collèges et subit cinq échecs. Mais les pouvoirs élus au nom de la paix s'empressaient de s'enfoncer dans la guerre.

Ce n'est que par suite d'une erreur malencontreuse que les procès-verbaux de la commission de 1833 furent publiés. Le gouvernement s'en irrita. Des huit commissaires, un seul avait donné des raisons favorables à notre maintien en Algérie. Lesquelles ? L'Algérie serait une école où nos soldats s'exerceraient aux dangers des combats, et un moyen de débarrasser les bagnes d'une « population qui croupit dans les vices ». Face à ces considérations élevées, quel-

les étaient les raisons des sept autres ? Les voici par ordre : 1° conquête fâcheuse, 2° legs onéreux, 3° fardeau pour la France, 4° source d'énormes sacrifices, 5° nous coûtera des flots de sang et notre avenir, 6° lourde charge, 7° désavantageux. Et pourtant, la commission conclura à l'occupation. Pourquoi ? Parce que, dit-elle, c'est une question d'honneur, une nécessité de la paix intérieure, et que l'indépendance souleverait haines et passions (« bien que, plus tard, la nation nous saurait gré de notre courage », remarque un des commissaires). La démission de ces parlementaires devant le roi, ses ultras de l'Algérie française et les intérêts qu'ils représentaient enliseront donc leur pays dans une « conquête fâcheuse ». « Il faut éclairer l'opinion », concluait la commission : on ne pouvait rien faire, « l'opinion publique » n'était pas prête ! Pas prête, cette opinion qui vote toujours pour la paix ?

III

Le stratagème du dernier quart d'heure facilitait ces dérobades. En juillet 1830, on affichait en France la proclamation de Bourmont qui apprenait à des Français avides de paix : « Tout le royaume d'Alger sera probablement soumis au Roi avant quinze jours, sans avoir un coup

de fusil de plus à tirer. » Les semaines de Bourmont furent des siècles, qui, de « page tournée » en « tirailade », et de dernier en dernier quart d'heure, nous mène au tout dernier, celui d'aujourd'hui, où je lis enfin que, face à une tourbe de 8.000 tueurs fellagha, notre armée de 600.000 hommes s'honore en outre de 220.000 harkis et auxiliaires musulmans. Allons, cette fois-ci, c'est bien fini, c'est vraiment le dernier !

« Chaque année, déclarait en 1845 le maréchal de Castellane à la Chambre des Pairs, nous exprimons le vœu que la pacification prenne fin. Et quand on nous annonce à la tribune, avec beaucoup d'aplomb, que la pacification est complète, quelque événement ou embuscade vient aussitôt donner un démenti ». « Voilà une de ces guerres, prophétisait *Le Pour et le Contre* en 1830, où trente victoires égaleront une défaite. » « Un succès ne termine rien, écrivait Poujoulat trente ans plus tard. Il faut toujours avoir l'arme au bras et toujours triompher. » C'est que la victoire répond ici à la définition de Von der Goltz : « On vainc l'ennemi non pas en le détruisant lui-même, mais en détruisant l'espoir qu'il a de vaincre ». Alors, où est le vainqueur ?

IV

Il est vain de prétendre limiter cette guerre dans le temps et dans l'espace. Une guerre d'Al-

gérie ne peut être qu'une guerre avec le Maghreb tout entier. Nos Maîtres le savent bien. Dès la prise d'Alger, leurs journaux écrivaient : « Pourquoi s'arrêter à Alger ? Et Tunis, et Maroc ? Il faut que l'œuvre soit complète. » (*L'Apostolique*, juillet 1830.) La deuxième proclamation de Bourmont s'adressait, non pas seulement aux Algériens, mais aux « tribus maghrébines ». En 1844, les Kabyles écrivaient à Bugeaud qu'ils reculeraient jusqu'à Tunis s'il le fallait, pour y lever de nouvelles troupes. « L'armée tunisienne est composée des nôtres, disaient-ils, nous serons soldats comme eux. »

« Si encore, au-delà des frontières de l'Algérie, les partisans de l'extermination ne devaient pas retrouver d'Arabes, écrivait alors le général de Bussy, ils expliqueraient cet horrible massacre, mais nous sommes destinés à les avoir partout devant nous. » Et, découragé, le général Esterhazy concluait en 1872 que « la Tunisie, le Maroc, le Sahara seraient éternellement de vastes foyers de résistance », faisant écho au général Paxhans qui déclarait à la Chambre, après la prise d'Alger, que c'était là un simple germe qui bientôt pousserait d'Alger à Tombouctou, et de l'Égypte à Gibraltar. « Eh bien, nous aurons un continent spacieux », répondait Dupin.

Les ultras qui rêvaient d'aller détrôner l'em-

pereur du Maroc ou le Bey de Tunis, après le dey Hussein, ne manquaient pas d'une certaine logique. De cette logique du paranoïaque qui échafaude un monde parfaitement cohérent sur un défi aux réalités et aux lois naturelles, et qu'on retrouve à l'origine de tous les forfaits, ceux de Pizarre, de Cromwell, de Hitler ou des responsables d'Hiroshima.

En 1830, il fallut des démonstrations navales pour obliger Tunisiens et Tripolitains à la neutralité. Avec le Maroc, ce fut, de 1830 à 1903, une guerre plus ou moins froide, coupée de brusques flambées, puis à partir de 1903, une guerre de conquête qui s'acheva, ou plutôt se transforma en 1934. (Les dernières tribus se soumettaient en mars 1934, les premières émeutes de Fès éclataient deux mois plus tard.) De 1872 à 1903, la guerre d'Algérie s'étendra vers les confins oranais (où Lyautey inaugurait sa méthode du « vilebrequin », qui succédait dans le vaste garage de notre mécanique punitive à « la compression par la répression » de Clauzel, à la tache d'huile, au ruban de fer ou à la meule) vers le Sahara et la Tunisie. Après la trêve de la guerre mondiale, les soulèvements constantinois et marocains, la lutte des fellagha tunisiens débouchaient le 1^{er} novembre 1954 sur la deuxième guerre d'Algérie. Le premier cercle de la guerre franco-maghrébine se fermait ainsi au

bout de cent trente-trois ans d'hostilités ininterrompues. S'ouvrait le deuxième cercle auquel la nouvelle solidarité arabe et africaine promet un rayon d'action enfin à la mesure de nos va-t-en-guerre.

V

« Comme autrefois dans votre pays ».

La légende du dernier quart d'heure ne va pas sans le mépris de l'ennemi. Les Algériens, dès 1830, perdirent soudain toute face humaine. Dès lors, ils ne seront plus qu'une « tourbe indisciplinée de tueurs armés de yatagans et de couteaux », comme disait le colonel de Prébois. Le couteau surtout, cette arme sans blason, était honni. On s'étendait avec une complaisance sadique sur les forfaits terroristes, pour donner bonne conscience « aux instruments de la vengeance divine », comme disait l'archevêque de Paris. « Tout Arabe, disait Hain, est un bourreau par essence et par vocation. » « A ces forbans rapaces et inexorables, écrivait *Le Moniteur*, la civilisation est apparue avec son esprit de douceur, et d'affectueuse sympathie. » Une victime française pèsera aussi lourd sur la balance de l'indignation que 300 ou 400 victimes algériennes. Et parfois, hélas ! sur celle des représailles.

Ce mépris de l'adversaire s'exprima sans retenue pendant la famine de 1868 : « S'entredévotant entre eux, ils firent baisser leur nombre d'un cinquième », affirmait alors Aristide Bérard. En réalité, il n'y eut que de très rares cas d'anthropophagie, dus à des égarés devenus fous de misère. Il y en eut d'autres au retour de la première mission Flatters ; ils furent le fait des Français : les Algériens de la mission avaient su y résister.

Ce mépris datait de loin, de l'interminable légendaire qui avait cours sur les pirates d'Alger. La captivité de saint Vincent de Paul (une des pièces de sa béatification) tira des larmes à des générations d'âmes sensibles. Larmes gratuites car cette pieuse captivité (dont nos tribunaux accablent encore les patriotes algériens !) n'a jamais existé que dans la fertile imagination du bon saint. Quand on lit des témoins objectifs, comme le Danois Leweson, il faut bien convenir que les esclaves chrétiens à Alger étaient beaucoup mieux traités que les esclaves maures à Malte, Toulon ou Cadix, où les conditions de vie étaient effroyables. Des raisons politiques inspirées de la Ligue, puis de la Congrégation, les intérêts d'ordres religieux spécialisés présidaient à ces contes de loup-garou. L'abbé Poiret, dans son savoureux récit de voyage, nous apprend qu'à son passage en 1785, la plus

grande partie des « esclaves chrétiens » d'Alger étaient des soldats espagnols qui désertaient d'Oran au péril de leur vie (repris, ils étaient décapités), préférant de beaucoup l'esclavage chez les Maures d'Alger à la « liberté » au milieu des leurs. Louis XIV dut publier deux ordonnances interdisant aux mousses français de débarquer à Alger (une fois à terre, ils refusaient de rembarquer) et obligeant les négociants français à quitter Alger au bout de dix ans de séjour (la plupart préféraient finir leurs jours au milieu des infidèles). Les Musulmans tenus en esclavage chez les Chrétiens étaient d'ailleurs beaucoup plus nombreux : à Malte, Bonaparte libéra près de trois mille galériens du seul bague de la Valette, et il y en avait d'autres. Dans le même temps, les bagnes d'Algérie ne comptaient que 750 Chrétiens, dont 64 Français.

Thomas Shaw, qui passa cinq ans dans l'Alger du XVIII^e siècle, nous apprend qu'il y avait dans cette ville de 117.000 habitants plus de 30.000 renégats. Avec leur famille, ils en formaient donc la majorité. (Les Musulmans n'encourageaient pourtant pas des conversions qui leur faisaient perdre l'espoir d'un rachat.) A la prise d'Alger, il n'y eut pas un renégat pour rentrer en France. Les quelques Françaises qui se trouvaient dans la ville, en dépit de toutes

les pressions, préférèrent rester avec leurs époux ou leurs maîtres et même les suivre dans leur exode. La leçon était cuisante pour les civilisés venus apporter « l'éclat lumineux de la délivrance ». Mais pourquoi ces exilés seraient-ils rentrés dans un pays où souffraient quatre millions de mendiants, quatre millions d'indigents et quatre millions de salariés (qui gagnaient de 30 centimes à 1 franc 50 par jour), où 27.000 communes sur 38.000 n'avaient pas d'école, où plus de la moitié des soldats étaient illettrés, où la classe ouvrière était massacrée dès qu'elle élevait la voix, où la détresse était telle que les enfants trouvés atteignaient par an le chiffre incroyable de 130.000 ?

VI

Les témoignages sont formels. En 1830, tous les Algériens savaient lire, écrire et compter, « et la plupart des vainqueurs, ajoute la commission de 1833, avaient moins d'instruction que les vaincus ». Les Algériens sont beaucoup plus cultivés qu'on ne croit, note Campbell en 1835. A notre arrivée, il y avait plus de cent écoles primaires à Alger, 86 à Constantine, 50 à Tlemcen. Alger et Constantine avaient chacune six à sept collèges secondaires, et l'Algérie était dotée de dix *zaouia* (universités). Chaque village

ou groupe de hameaux avait son école. Notre occupation leur porta un coup irréparable. Du moins, les avions-nous remplacées ? Mgr Dupuch nous répond, en déplorant qu'en 1840 il n'ait trouvé que deux ou trois instituteurs pour toute la province d'Alger. En 1880, on ne trouvait encore que treize (je dis bien treize) écoles franco-arabes pour toute l'Algérie. « Nous avons, dit notre grand orientaliste Georges Marcais, gaspillé l'héritage musulman à plaisir. »

Telle était la barbarie de ces barbaresques. Certes, les mœurs parfois frustes d'un peuple resté à l'écart, certains traits orientaux, le comportement expéditif de leur administration, leurs routines, leur indifférence au confort, leurs superstitions, leur pointilleuse dévotion choquaient nos sensibilités occidentales. Mais l'Algérie avait sa culture. Cet héritage méritait d'être préservé. « Le propre d'une civilisation n'est-il pas de savoir en accepter une autre sans la détruire ? » demandait Hamdan. En fait, ce fut une véritable extermination culturelle.

La commission d'enquête met ici les points sur les i : « Nous apportions à ces peuples les bienfaits de la civilisation, et de nos mains s'échappaient les turpitudes d'un ordre social usé. Nous avons débordé en barbarie les Barbares qu'on venait civiliser. » La discipline turque leur apparut sous nos pouvoirs comme

une nostalgique oasis. Rovigo est aussi brutal : « Notre seule supériorité sur eux, c'est notre artillerie, et ils le savent. Ils ont plus d'esprit et de sens que les Européens, et on trouvera un jour d'immenses ressources chez ces gens-là, qui savent ce qu'ils ont été et qui se croient destinés à jouer un rôle ». « Ce qu'il faut, dit Tocqueville, c'est donner des livres à ce peuple curieux et intelligent. Ils savent tous lire. Et ils ont cette finesse et cette aptitude à comprendre qui les rends si supérieurs à nos paysans de France. » A la commission d'enquête qui lui demande ce qui manque le plus aux Maures d'Alger, Boudjerba répondra : « Des journaux ». Suivant le général Pellissier, avant notre arrivée, « Alger était peut-être la ville du monde où la police était le mieux faite... Avec nous, les vols, naguère presque inconnus, se multiplient dans des proportions effrayantes ». Laurence, directeur de la Justice, nous dit : « L'Arabe tue son ennemi, il ne le détruit pas. Ne parlez pas de dévastations. Il les ignore. Une chose qu'on peut nous reprocher, c'est d'avoir importé en Algérie cet usage barbare, tradition sauvage de nos grandes guerres. »

VII

Une forme de mépris plus subtile, mais beaucoup plus dangereuse, refusera au peuple algé-

rien toute existence nationale. La calomnie se fait collective. En disant que l'Algérie n'est pas et n'a jamais été une nation, on tente d'atomiser « en poussière d'individus », de robotiser « en machines agricoles et contribuables » un peuple qu'on a sorti du néant et qu'on a donc le droit d'y renvoyer. On ne peut exterminer ce qui n'existe pas. Ces mots-là sont la clef des charniers. Hamdan le savait. Son *Miroir* répète dans une adjuration pathétique, comme s'il prévoyait le danger qu'ils couraient : « Mon peuple est une nation, une nation d'âmes » — et l'âme d'une nation. En 1860, quand Clément Duvernois écrit « qu'il admet l'Arabe-individu, mais que l'Arabe-peuple est mort et bien mort », il ajoutera très logiquement que « les Arabes seront supprimés en tant que nationalité jusqu'au jour où l'armée française abandonnera le sol algérien... »

En 1830, nier l'existence de la nation algérienne eût semblé absurde. L'idée n'en vint qu'avec les progrès de l'extermination : elle la justifiait. Et pour cela, on ira jusqu'au ridicule. Des historiens comme Augustin Bernard ou Esquer, pour nous prouver que l'Algérie n'était pas une nation, nous diront qu'elle nous doit jusqu'à son nom. L'argument est spécieux et l'erreur est fâcheuse. En 1830, on disait la Régence comme on disait la Porte, ou le plus

souvent le Royaume d'Alger, comme on disait le Royaume de Naples, de Tunis, de Mexico ou de Maroc. Et même le mot Algérie, s'il n'était pas courant, était loin d'être inconnu (voir les Mémoires d'Apponyi). Les termes « nation algérienne », « gouvernement algérien », « Etat algérien », étaient couramment employés. En Allemagne, l'Algérie se disait « *der algerische Staat* ». Sans remonter au début du XIV^e siècle qui vit le premier traité entre la France et le roi Khaled, ou même aux traités de Louis XIV entre « l'Empereur de France et le Royaume d'Alger » pour « la paix et le commerce entre les deux royaumes », le très important traité de 1802 (1^{er} nivose, an X) reconnaissant que « l'état de guerre sans motif et contraire aux intérêts des deux peuples n'était pas naturel entre les deux Etats », et rétablissant avec « le gouvernement algérien » les relations « politiques et commerciales », fait mention de l'« Algérie », en sept lettres. Le traité fut confirmé en 1814 par Louis XVIII, pour « la paix entre les sujets respectifs des deux Etats ». Cette reconnaissance diplomatique de la nation algérienne par l'Angleterre, les Etats-Unis, et les autres, aussi bien que par la France, ne faisait que constater l'existence et l'unité d'un Etat qui connaissait ses actuelles frontières depuis des siècles. Sur ce point, les anciens voyageurs de la Régence,

Poiret, Peysonnel, Shaw ou Laugier, sont tous d'accord. Il n'en est pas un pour voir que la Régence ait eu alors moins de réalité que le Maroc ou la Tunisie, sinon pour constater qu'elle était la plus considérable des puissances barbaresques. Ceux qui, pour mieux nier aujourd'hui la nation algérienne, simulent quelque objectivité en voulant bien admettre que le Maroc et la Tunisie existent, étaient les premiers naguère à douter de l'unité et du bien-fondé de ces nations. L'Algérie existait dans ses frontières avant l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, la Norvège ou l'Irlande — pour ne parler que de l'Europe occidentale.

On tente encore de faire de l'Algérie une ancienne colonie turque. Mais le doulatli et l'odjak algériens, depuis le début du XVIII^e siècle, ne dépendaient pas plus de la Porte que l'empereur germanique ne dépendait du pape. Le doulatli était partout reconnu comme souverain. En réalité, les Turcs étaient les « portiers » de l'Algérie — et les moins coûteux qu'il se pût trouver. On oublie trop que les Algériens, voisins des Espagnols, furent pendant des siècles obsédés par l'angoisse de subir le sort des Guanches et des Caraïbes. Ximenes, le cardinal d'Espagne, leur en avait donné un avant-goût en 1509, lors de la prise d'Oran : il y fit brûler et égorger les Maures par milliers, pendant qu'il

se recueillait en son oratoire, remerciant le Seigneur des Armées de ce triomphe de la Croix sur le Croissant. Le célèbre Cortez, l'ange exterminateur des Indiens d'Amérique, était un des chefs de l'armée d'invasion que Charles Quint lança contre Alger trente ans plus tard. C'est pour se protéger contre cette effroyable menace que les Maures, qui n'avaient pas oublié les horreurs de la *Reconquista*, firent appel à la marine turque. Ils n'étaient pas marins et l'étendue de leurs côtes les ouvrait sans défense aux incursions maritimes.

En 1572, devant une nouvelle menace, ils demandèrent au roi de France Charles IX de les « recevoir en sa protection ». Charles IX décida de leur envoyer son frère, le duc d'Anjou, et lui manda des instructions tout à fait pertinentes : « ... Qu'il ne leur soit fait aucun déplaisir en leurs mosquées et religions, ni en leurs personnes et biens. » Parlant du doulatli de l'époque, « il faut, ajoute-t-il, une fois la menace espagnole écartée, protester de lui rendre son pays » — et « le gracieusement traiter » pour pouvoir se retirer sans dommage, « dextrement »... « comme il est bien mal aisé qu'autrement il se puisse faire, vu l'insolence de l'homme de guerre français, lequel se rend insupportable en pays de conquête. » Finalement, les Algériens hésitèrent, les Turcs aussi. Le projet n'alla

guère plus loin. Quelques mois plus tard, le duc d'Anjou poussait le roi au massacre de la Saint-Barthélemy, montrant que sa foi était tout aussi « ardente » que celle du cardinal d'Espagne. « Cette calamité du XVI^e siècle », que les Algériens redoutaient tant de l'Espagne, devait, deux siècles et demi plus tard, leur venir de ceux que, jusque-là, ils tenaient pour leurs meilleurs amis parmi les Chrétiens, et qu'ils avaient sauvés de la famine aux temps de la République.

Certes, l'Algérie était alors un ensemble oriental et médiéval de démocratie communaliste, de nomadisme féodal et de théocratie maraboutique, que maintenait et défendait, contre un monde hostile et tout proche, un Etat encadré par une oligarchie militaire (oligarchie incorporée au pays, les coulougis, les Maures, et même les Juifs en étant souvent les vrais maîtres). Elle ne correspondait pas à tous les aspects de notre conception de la nation ; mais nombreuses étaient alors les nations dont la structure n'était guère plus cohérente. Bien peu, en tout cas, possédaient cette ferveur nationale, dont, depuis cent trente ans, le peuple algérien nous donne un témoignage peut-être unique au monde.

Avant 1830, Jouffroy écrivait dans une série d'études publiées dans *Le Globe* : « L'histoire

n'offre aucun autre exemple d'une nationalité aussi opiniâtre et aussi persévérante ». Shafer, dans ses souvenirs sur la Régence, l'avait déjà noté : « Telle est l'emprise de ce sentiment national, écrivait-il, que mes domestiques m'abandonnent d'un seul coup quand leur pays les appelle. » La commission de 1833 souligne « leur amour de l'indépendance, leur caractère éminemment national », qui prenait parfois des formes très imprévues : « Le numéraire a disparu, poursuit la commission. L'argent qu'ils gagnent sur nos marchés n'y revient jamais. Il est employé à acheter des armes et de la poudre pour lutter contre nous. » Même nos ultras (Armand Hain convient que « les Maures ont toujours été constitués en corps de nation ») et nos généraux de la conquête devront le reconnaître. Et au maréchal Canrobert qui déclare, découragé, qu'« on ne les subjuguera jamais », le général Montagnac répond qu'« une nation comme l'Algérie ne perd jamais sans regret son indépendance ». « Chez eux, dit Bugeaud, tout est guerrier, de l'enfant de quinze ans au vieillard de quatre-vingts. Chaque tribu est un camp prêt à combattre, et le pays sera toujours disposé à suivre tous les Bou-Maza qui se présentent. » La « pacification » achevée, en 1872, le général Esterhazy reste sans illusions : « Malgré la pression de l'armée et des colons, le

résultat est négatif. On invoque des causes religieuses. Mais les Romains, en six cents ans, n'ont pas réussi à les assimiler. Ce qui est en cause, c'est l'esprit d'indépendance. » Expression de cet indomptable « esprit numide », le cri de Si Hamdan (« Nous sommes une nation ! »), dès 1920, le peuple algérien le reprendra et de plus en plus fort, sitôt qu'il sentira ses forces lui revenir, derrière ses barreaux, et en dépit d'une répression policière sans merci. Ce cri, que l'on entend si bien dans l'ouvrage de Robert Davezies, *Le Front*, ce cri, sachons-le, nous ne le ferons plus jamais taire. Napoléon III lui-même, dans ses moments de lucidité, saluera « cette nation guerrière et intelligente... qui ne renfermait pas encore les éléments propres à constituer une démocratie viable. » Et c'est vrai que, pas plus que la France de 1860, la Régence de 1830 n'était une démocratie. Mais c'était une nation. Les Algériens ne cesseront de répondre ce que les Kabyles répondaient à Louis-Philippe en 1844 : « Nous ne reconnaissons pour chefs que les nôtres, et ne nous comptez pas au nombre de vos sujets. Si vous voulez prendre toute l'Algérie, nous vous dirons que la main de Dieu, arbitre souverain qui punit l'injuste, est plus élevée que la vôtre. »

VIII

Cette négation de l'âme nationale rejoint, dans le mépris de « l'autre », cette maladie de l'esprit et du cœur qui s'appelle le racisme. En 1834, Passy le déplorait à la tribune de la Chambre en ces termes : « Partout où il y a comme à Alger coexistence de races et de civilisations différentes, le vainqueur méprise le vaincu. Rien de plus étrange que le langage que l'on tient aux Etats-Unis. Le sentiment est si naturel, naît et se propage si facilement, qu'on le partage à son insu ». Ce racisme avait son théoricien : un docteur Bodichon, dont les ouvrages indigestes et menaçants eurent leur temps de célébrité. Il eut ses activistes, avec Rochefort et Max Régis. La littérature anti-arabe ou antisémite qui s'épanouit en Algérie de 1880 à 1910 est d'une incroyable bassesse. L'exemple venait de haut. Voici, par exemple, les conclusions « ethnologiques » de ce noble cénacle de pairs de France et de généraux qu'était la commission d'Afrique de 1833 : « Les Juifs ? La plaie du pays, êtres bas et méprisables, dont l'âme se résume en un seul mot : argent... Les Maures ? Peuple mou, intrigant et parasite, qui ne produit rien. L'Arabe ? Paresseux, perfide et cupide. Le Kabyle ? Féroce après la victoire. » Seuls les Turcs trouvèrent

grâce à leurs yeux : « Ils ont de la gravité, de la dignité et de la loyauté. » On comprend pourquoi : ils avaient été expulsés ; et puis, leur discipline, qui rappelait les Ordres de Chevalerie, n'était sans doute pas pour déplaire aux présidents, le comte d'Haubersart et le général-comte Bonnet. Pour *Le Moniteur algérien*, suivant l'humeur ou l'intérêt du moment : « Le Juif est le garde avancé de la *régénération* africaine » (13 octobre 1832), ou bien : « Ne parlons pas ici des Juifs, qui ne sont que des *accidents* au milieu des empires » (14 juin 1833). Aux diatribes racistes du maréchal Clauzel, Hamdan répondit avec beaucoup de dignité : « Maures ou Bédouins, nous sommes tous frères et créatures de Dieu... Si nous étions Grecs ou Polonais, est-ce que vous nous traiteriez de cette manière ? »

En 1843, Bugeaud avait conçu le généreux projet de débarrasser, en deux ans, l'Algérie de tous ses Juifs, « qui constituent, disait-il, un fléau et un danger permanent ». Paris l'en dissuada : ils étaient trop nombreux ; il valait mieux les « régénérer ». Ce sont les mêmes hommes qui justifieront leurs effroyables représailles de 1871 en accusant les Musulmans de réactions antijuives dont la plupart n'étaient que l'effet de provocations délibérées.

Ce racisme était la philosophie d'une caste

féodale de latifundiaires, qui traitait l'Algérie comme son carrosse et l'armée française comme son cocher. Déjà, la commission de 1833 devait s'en indigner : « Il faudrait que la France prodiguât ses soldats et ses trésors pour assurer une immense fortune à des gens qui ne lui permettraient même pas le léger dédommagement de la reconnaissance, et qui regardaient les efforts de leur patrie comme une dette envers eux. Les colons qui voulaient à tout prix compléter leurs spéculations exigeaient à grands cris de la France qu'elle versât pour eux son sang et fit en Afrique, sur les deniers du peuple, ces grands travaux qu'elle ne peut faire chez elle. L'intrigue s'empara de toutes les avenues, l'Armée eut aussi à se défendre de cette puissance. Les passions politiques se firent jour, servirent merveilleusement le désordre. Que pourrait-on attendre de gens qui emploient contre la machine administrative tous les ressorts désorganiseurs ? »

Ces ressorts ne cesseront de jouer d'une hystérie nationaliste accordée aux diatribes de Maurras ou de Déroulède, et du chantage à la sécession. Déjà en 1871, Alexandre Lambert, et Vuillermoz, le maire d'Alger, réclamaient un protectorat anglais ou américain. On connaît les menaces de rupture, aux temps de la crise vinicole, des viticulteurs et de leurs représen-

tants, comme le sénateur Brière. Poussant à la panique leur masse de menœuvre européenne de « petits blancs » ou de « pieds noirs », organisant la corruption de « toutes les avenues », ils condamnaient ceux qu'ils prétendaient défendre à cette absurde et funeste fuite en avant, qui s'attache à élargir chaque jour un peu plus le fossé où ils redoutent de tomber.

Nos Maîtres s'empressaient d'ajouter à la panique, en leur prédisant, dans une Algérie « livrée » aux Algériens, un « chaos désespéré ». Clauzel disait déjà en 1833 : « Notre départ serait le signal du massacre de tous nos partisans juifs et maures, il livrerait le pays à toutes les horreurs de la guerre civile ». « Ce serait abandonner nos partisans et ceux qui ont engagé leurs capitaux », précisait la commission.

A une époque où ces partisans et ces colons se comptaient quelques centaines, la mauvaise foi du prétexte était manifeste. Chacun savait que l'ordre régnait à Alger avant 1830. Les « otages » — tel était alors le nom officiel de nos partisans — servaient à faire pression non pas sur les Algériens, mais sur la France. Rendre son indépendance à un pays conquis soulève des problèmes épineux. Les aggraver en ajournant leur solution était une lourde faute.

Vieux comme le monde, le stratagème du chaos est celui de tous les conquérants : on

détruit, on supprime l'appareil d'Etat, après quoi on déclare hautement qu'on se refuse à abandonner un pays dévertébré : « On a tenté de dissoudre l'organisation des tribus, bouleversé la justice, détruit les vieilles coutumes de la nation... de sorte que, sans guides, ce malheureux peuple erre à l'aventure », écrivait Napoléon III, qui aboutit à l'inévitable conclusion : « La pacification des Arabes est la base indispensable de la colonisation. » Au lendemain de la prise d'Alger, les « progressistes » de *L'Avenir* disaient déjà « qu'Alger sans nous serait jeté dans une affreuse anarchie. » L'Egypte, le Liban, le Maroc étaient, eux aussi, promis à un chaos qui n'est dû le plus souvent qu'aux séquelles de la conquête ou aux intrigues des anciens maîtres. « On trouvera un jour d'immenses ressources chez ces Algériens », disait Rovigo.

Louis-Philippe osera conter à Thomas Campbell qu'il rendrait Alger aux Algériens s'il savait seulement comment en « restaurer l'Etat » ! Il se plaisait à invoquer son abnégation, à laisser entendre qu'il était las, tout le premier... de cette guerre interminable : « A qui le dites-vous ! »

On claironnait tout aussi haut les obligations de l'honneur. A ce clairon qui sonne depuis 1830, voici ce que répondait, au cours du débat algérien de 1834, le savant et député Passy :

« A Madrid, les Cortes n'ont pas eu le courage d'émanciper les colonies d'Amérique. L'orgueil espagnol ne pouvait s'y résoudre. C'était se déshonorer aux yeux du monde. Eh bien, les colonies ne s'en sont pas moins émancipées. Mais les Espagnols, payant le prix de l'orgueil, ont tout perdu. Voilà, Messieurs, le résultat de ces invocations à l'honneur national. L'honneur d'une nation est dans la morale et la raison et non dans l'obstination, et ne pas savoir renoncer à des conquêtes ruineuses et à une domination brisée, c'est une faute et souvent un crime. Peuples et rois devraient le savoir. »

L'honneur d'une armée n'est-il pas de servir celui de la Nation ?

Les assurances des chefs algériens sur le sort de nos colons et de nos partisans n'ont jamais fait que confirmer de la façon la plus nette (par exemple, le manifeste de mai 1955) ce qu'en disait Hamdan en 1830 : « Les Français sont des hommes et la fraternité nous unira à eux. La religion est une chose morale qu'on ne disputera pas. » Mais, dès 1830, on oublia qu'au temps de la Régence le commerce de l'Algérie indépendante se faisait presque entièrement avec la France. On présentait le tableau d'un peuple français étouffant dans ses frontières sans l'exutoire de son espace vital algérien. Là non plus, l'argument ne reposait sur rien. Le

seul pays que l'Algérie soulagea de son surpeuplement fut les Baléares, qui lui donnèrent d'ailleurs ses meilleurs colons ! En réalité, jusqu'à la fin du siècle, la colonisation fut dérisoire. En 1844, l'Algérie comptait 2.237 colons, femmes et enfants compris. Il y avait alors 45 soldats pour un colon, et un Européen sur trois se trouvait à l'hôpital. En 1872, on ne comptait toujours qu'un colon pour mille Européens...

« La Mitidja, qu'on appelait avant la mère des pauvres, qu'en avons-nous fait ? » demandait alors le général Esterhazy : « Quelques hameaux éparpillés ici et là ». L'Algérie de 1870 ne comptait encore que 200.000 Européens, et la proportion de véritables colons était toujours aussi infime. En 1954, on trouvera 25.000 propriétaires européens dont quelques centaines seulement possèdent les neuf dixièmes des terres de la colonisation.

Devant ces résultats, Tocqueville, toujours lucide, indiquait en 1840 ce qui était alors l'évidente solution, la plus raisonnable, celle-là même qu'Hamdan avait suggérée dix ans plus tôt : « Si nous voulons coloniser sérieusement avec des Européens, ce sera la guerre. Ce qu'il faudrait faire ? Exploiter le pays à la manière de l'Égypte. »

Déjà, sous le Second Empire, on évoquait la tragédie du reflux massif. Et l'on affectait de

croire que, privé de ce débouché, le peuple français risquait d'étouffer dans ses frontières. La réalité était moins tragique. Soyons sérieux : Si, des chiffres donnés avant 1954, on déduit les habitants nés ailleurs et qui n'ont pas fait souche, les étrangers, les Juifs autochtones, les Musulmans assimilés, il reste environ 500.000 Français dont l'ascendance est pour moitié d'origine française. Comment faire croire que les 250.000 Français de plus que compterait la France sans cette émigration en Algérie n'auraient pu trouver place chez elle, ou émigrer ailleurs ? Comment les Algéristes du Second Empire ne voyaient-ils pas que mener une guerre de quarante ans, « boucher l'avenir » de deux nations et de quarante millions d'êtres humains pour pareil résultat était plus qu'un non-sens : une trahison ?

IX

Cette guerre était un gouffre : cent millions par an, qui nous paraissent infiniment loin de nos trois milliards quotidiens. Mais pour l'époque, et pour le territoire exigü que nous occupions, c'était une somme énorme. Devant cette absurdité l'Anglais Sainte-Marie écrivait dans un rapport publié à Londres en 1846 : « Comment ne voient-ils pas que cette colonie est un gouffre sans fond, et qu'après toutes sortes de

sacrifices il faudra l'abandonner ? Elle ne rapporte rien que 400.000 francs de droits de douane ».

Dans son fameux pamphlet *Ce qui se voit, ce qu'on ne voit pas*, l'économiste Bastiat consacre un chapitre à l'Algérie : « L'Etat dit à Jacques Bonhomme : je te prends cent sous pour installer un colon en Algérie, sauf à te prendre cent sous de plus pour l'y entretenir, et autres cent sous pour entretenir un soldat qui garde le colon, et autre cent sous pour entretenir un général qui garde le soldat, qui... etc..., etc... Que fait Jacques Bonhomme ? Il crie : Mais c'est la forêt de Bondy ! Mais comme l'Etat sait qu'il crie, que fait-il ? Il brouille les cartes... Malheureuse France ! Aux 1.500 millions dévorés par l'Algérie se joindront un ou deux milliards, aux 100.000 soldats qu'elle a détruits, se joindront 100.000 nouvelles victimes. Mais il arrive ceci, et je rentre par là dans mon sujet : cette activité fiévreuse et, pour ainsi dire, soufflée, frappe tous les regards, c'est ce qu'on voit. Le peuple s'émerveille. Ce qu'il ne voit pas, c'est qu'une quantité égale de travaux plus judicieux a manqué à tout le reste de la France ». La France en Algérie ressemble, ajoute-t-il, à cet alchimiste qui dépensait 300 francs pour fabriquer 20 francs de poudre d'or.

On répandait la fable que l'indépendance de

l'Algérie mettrait l'ouvrier parisien au chômage, alors que l'Algérie n'a jamais absorbé plus de 2 % de notre production et que les profits provenant de cet infime pourcentage n'ont jamais eu aucune commune mesure avec les charges écrasantes de la guerre.

Dès 1860, le grand capital, les banques, les sociétés s'en mêlèrent. Les cadeaux furent somptueux. La Compagnie genevoise reçut 20.000 hectares. Les journaux étaient pleins de Mexique d'Eldorado. On rêvait d'Icarie et de Texas. Les Saint-Simoniens, Talabot, Péreire, brassaient les affaires. Ce n'était plus l'or jaune de la Cassaba, mais déjà un or plus fluide... plus secret encore. L'alchimie en était toujours aussi coûteuse pour nos deux peuples. Le pacte colonial en était la sorcellerie. La moralité en était fondée sur le devoir de la « civilisation » de « régénérer » un pays en raison des ressources qu'il promettait. Les affairistes étaient pleins d'espoir. On spéculait sur les surprises d'un Sahara qui paraissait illimité. C'était le temps de « la pluie d'or ».

Le maréchal Randon, qui gouvernait alors à Alger, en ouvrait les perspectives : « Le capital est une force capricieuse et indomptable qu'aucune main ne gouverne. On ne peut l'appeler qu'autant que toutes choses lui plaisent. Il n'avance que comme les soldats de la deuxième

colonne d'assaut. La première a comblé les fossés de ses morts et dégagé la brèche. La seconde passe par dessus et emporte la place. Ainsi en sera-t-il de notre Algérie. »

Pourtant dès 1830, l'abbé de Pradt nous avait mis en garde : « Il en sera d'Alger comme des édifices, les devis sont séduisants, mais plus profitables aux entrepreneurs qu'aux propriétaires ».

Les entrepreneurs étaient alors Louis-Philippe, ses banquiers (dont Lafitte, Perrégaux, James de Rothschild), et ses chefs de guerre. La commission de 1833 dut convenir qu'on « voulait coloniser l'Algérie au prix d'énormes sacrifices, alors qu'on n'avait pas fini de fertiliser la France ». Il est vrai que plus de 300.000 hectares de nos terres de culture étaient alors en friche, que le pays, comparé à l'Angleterre, apparaissait lamentablement sous-équipé, que la Provence, comme bien d'autres campagnes, n'était guère plus peuplée que l'Algérie, et que, si l'argent engouffré dans une guerre plus que centenaire avait été investi en France... mais ceci est une autre histoire.

Celle de la vigne est édifiante. On conquiert Alger avec l'idée bien arrêtée d'y entreprendre des cultures tropicales : sucre, café, coton, indigo, et le reste. On dut vite déchanter. Mais la vigne était, en principe, formellement

exclue : la commission recommandait « de prendre garde d'établir des concurrences fâcheuses avec nos vignes du Midi ». Tocqueville est là-dessus très pressant. L'Algériste acharné qu'était Sémerie, député de Marseille, déclarait à la Chambre en 1836 : « J'ai été effrayé de voir qu'à Alger tout ce qui faisait la richesse de mon Midi s'y trouvait et qu'il y aurait une concurrence aussi redoutable. Mais heureusement, songez que les Kabyles commencent à boire du vin : voilà des consommateurs ! Vous dites que leurs croyances sont incompatibles avec les nôtres ? Mais la barbe, la pipe et le turban, qui étaient synonyme d'Islamisme, on le les voit plus. Le fait est immense et d'une très grande portée ». « Gardons l'Algérie, car elle nous achète notre vin », était un des slogans des Algéristes du Second Empire. Si l'on avait dit aux Français de 1830 qu'on les engageait dans une guerre de quarante ans pour occuper un pays impropre aux cultures tropicales qu'ils en escomptaient, faire de la vigne sa première industrie, concurrencer et appauvrir notre Midi, transformer nos zones viticoles en régions sous-développées... Passons.

X

L'Algérie ne fut guère plus salubre à notre armée. Les pertes étaient énormes, moins par

le fer et le feu que par la maladie. « Les régiments fondent autour de nous », disait le général Forey. Des garnisons, comme celle de Miliana, furent complètement anéanties. On donnait le chiffre de 15.000 morts par an, et d'autres, plus élevés encore. (Sainte-Marie ira même jusqu'à 500.000 hommes, entre 1830 et 1845 !) Les effectifs n'ayant jamais dépassé 100.000 hommes, les taux de mortalité étaient donc catastrophiques (10% de l'effectif pour les seuls hôpitaux d'Algérie ; mais beaucoup allaient mourir dans les hôpitaux de Palma ou de France, et les statistiques précises font défaut).

Pourtant c'était, paraît-il, une école et notre champ de manœuvre. « Il ne faut pas abandonner Alger, disait Thiers, quand il ne serait qu'une école militaire pour nos soldats ». « La meilleure école de guerre, disait le maréchal Randon, un camp d'instruction permanent. On finit par faire la guerre pour la guerre ». « Le but n'est pas de forcer les Arabes à faire la paix, mais de gagner croix et grades », écrivait le général Cler. « Faire en sorte que la guerre nourrisse la guerre », recommandait l'Empereur. Le « gibier royal » se faisait impérial. A chaque an, son flot de sang. Lord Palmerston parlait de l'Algérie, « *that nursery of warfare* ». Les cadres étaient plétoriques. Les députés se plaignaient déjà, en 1832, de cette écrasante pro-

portion d'officiers généraux et supérieurs. Elle restera un caractère permanent de cette guerre.

Était-ce du moins une bonne école ? Après son inspection de 1836 en Algérie, le maréchal de Castellane répond : « Le laissez-aller de notre armée a fait d'immenses progrès. Les armes spéciales ressemblent à une troupe d'arlequins. C'est une école de désorganisation et d'indiscipline. Ceux qui ont fait cette guerre croient qu'ils savent se battre et ont inventé la guerre. Les Russes et les Prussiens le leur feraient payer cher. On perdra l'Armée de la France. On jette le découragement. La religion du drapeau se perdra entièrement, si ça continue ». 1870, 1914, 1940 devaient en effet nous faire payer cher les habitudes faciles et somnolentes, les illusions tactiques, l'outrecuidance stratégique contractées dans des guerres coloniales, menées contre un ennemi sans état-major et sans artillerie. « Si jamais nous nous trouvons en présence de tacticiens, disait le duc de Morny, nous sommes foutus. Nous n'avons que des sabreurs ». Pourtant nos chansons parlaient de « Couper les oreilles à Bismarck... Pour la fête du roi de Danemark ». Après la guerre de 1870, le colonel Pein conclura : « Nos généraux n'aspirent qu'aux étoiles. Ce sont des pachas... L'esprit s'affaisse... On s'en remet au courage et au hasard. Cela peut

réussir en Afrique. Mais dans une guerre avec les Prussiens, c'est autre chose. Et là, l'infériorité de nos généraux devait apparaître ».

Nos désastres de Varna et de la guerre de Crimée furent le résultat de la tactique algérienne de colonnes et de razzias employée par Saint-Arnaud. L'empereur ne se faisait guère d'illusion : « Les généraux d'Afrique, Changarnier, Lamoricière, etc... sont tous du même calibre. La guerre qu'ils ont faite en Algérie les rend inaptes aux grandes opérations militaires ».

En 1830, l'armée fut démembrée, écrémée pour la conquête d'Alger. Quand vint l'heure décisive, inespérée pour la France, de réaliser sa politique européenne, l'instrument de cette politique faisait défaut. Le maréchal Soult, alors premier ministre, se désolera, mais trop tard, devant une armée désorganisée, dont l'élite et le fer de lance s'émoussaient en Afrique. Et le ministre des affaires étrangères ne pouvait que répondre aux députés qui dénonçaient sa coûteuse léthargie : « Avez-vous oublié l'affaiblissement de l'armée, nos soldats envoyés en Afrique ? »

Sous Louis-Philippe, la guerre d'Algérie, « ce boulet qui entrave la marche de la France en Europe et dans le monde », comme disait Passy en 1834, nous coûta non seulement la

Belgique, la Nouvelle-Zélande (où vivent et prospèrent maintenant plus de deux millions d'Anglo-Saxons), mais l'Orient où nous avons tous les atouts. Ceux-ci passèrent en quelques années de notre jeu dans celui de l'Angleterre. « Si vous voulez être entendus en Orient, disait le comte de Sade, votre voix doit partir de Paris et non d'Alger ». On lira plus tard dans un journal allemand : « Grâce à la guerre d'Algérie, l'armée de la Bundeswehr devient la force la plus importante d'Europe occidentale. Si cette Europe doit être unie, elle doit être dirigée. Et, les Français exclus, seuls les Allemands peuvent le faire ».

Napoléon I^{er}, qui avait quelque temps songé à prendre Alger pour gêner l'Angleterre, n'ignorait pas le fardeau politique et militaire que l'Algérie aurait représenté. Lors du bombardement d'Alger par Lord Exmouth, il déclarait à O'Meara que la vie de mille soldats anglais « avait plus de prix que la totalité des Etats barbaresques ». En 1833, la commission reconnaissait que l'Algérie était un « fardeau qui compromettait de plus pressants intérêts ». L'abbé de Pradt, qui fut mêlé de très près à l'affaire, disait que faire des départements français du royaume d'Alger nous coûterait aussi cher que nos départements français des villes hanséatiques : en effet, si ceux-ci nous

coûtèrent nos amitiés et nos protectorats allemands, ceux-là devaient nous coûter nos alliances et nos protectorats en Orient.

Au moment de la guerre des Duchés, et devant l'expansion prussienne, Napoléon III fut paralysé par l'insurrection algérienne de 1864. Il dut pour la même raison abandonner à leur sort la Pologne et le Danemark. « N'aurions-nous pas mieux fait, disait Lasnavère dès 1850, de dépenser les trois milliards jetés depuis 1830 dans le gouffre algérien, pour conserver la Belgique qui se jetait dans nos bras ? »

A la Chambre, les avertissements ne manquaient pourtant pas. Louis-Philippe, on sait pourquoi, essayait les insultes et restait impassible. Cependant, il ne tenait qu'à lui de décrocher le boulet. Le député Passy l'en assurait : « Puisque la France doit avant tout faire face aux exigences de sa puissance continentale, alors que faut-il faire d'Alger ? Organiser un gouvernement musulman. Prendre dans le pays, à Tunis et en Egypte des *noms* qui puissent tenir et gouverner le pays sous le patronage de la France ». On n'aurait su mieux dire.

XI

L'Angleterre ne demandait qu'à nous voir patauger dans le marais algérien. Les Algéristes,

pour chatouiller un honneur national toujours flatté de braver l'ennemi héréditaire, prétendaient évidemment le contraire. Car si la guerre d'Algérie fut et reste le chemin qui mène aux Waterloo de notre diplomatie, il n'est pas de Waterloo sans Cambronne, et en 1830, notre ministre faisait savoir à l'ambassadeur de Grande-Bretagne que « la France se f... de l'Angleterre ». Ces gauloises bravades sont peut-être un signe de grandeur française. Mais le malheur veut que ce ne sont jamais les Cambronne qui gagnent les Waterloo.

L'Algérie anglaise était l'épouvantail qui assurait aux Algéristes l'appui du chauvinisme. Il eût aussi bien pu s'appeler l'Algérie prussienne ou l'Algérie russe. Du moment qu'il dupait... Car c'était une duperie. « L'Angleterre n'est pas fâchée, écrivait Dezamy, de voir l'Algérie dévorer l'or et le sang de la France, et le prestige de sa gloire ». On comprend pourquoi le consul Saint-John avait soutenu à Temendfoust les partisans de la résistance, pourquoi son vice-consul, Tulin, était, si on en croit Rovigo, l'âme du complot qui devait tuer Sidi Hamdan, afin d'entraver les négociations de paix avec Ahmed Bey ; notre mission, rapporte Rovigo au ministre, avait consterné la légation anglaise. Avec Alger, Londres nous tenait à merci. Bourmont le disait déjà. « Il suffira de

quelques bâtiments anglais, confiait Saint-John, pour que cette armée ait le sort de celle d'Égypte. » Il fut longtemps question de s'emparer des Baléares pour la rendre un peu moins vulnérable.

Seulement, pour les pouvoirs, l'Algérie, nous le savons, était diversion et alibi. En 1840, à ses officiers d'Afrique qui pensaient voir le roi relever enfin les insolences de Palmerston et évacuer l'Algérie (car on ne se faisait guère d'illusion) pour faire la guerre en Europe, le maréchal Valée disait : « Ne vous montez pas la tête. Je connais le roi. Tout cela finira par une reculade ». Le gouvernement répondra aux députés qui l'accusaient de trahir les intérêts de la France : « Avons-nous hésité à faire énergiquement la guerre en Algérie ? Savez-vous que c'est l'entreprise la plus difficile ? » La France ne le savait que trop. L'Angleterre aussi. Ses ministres s'en réjouissaient : « Talleyrand me dit que les Français vont être raisonnables en Algérie, écrit Lord Ellenborough. Je n'y tiens pas du tout. Ils ne peuvent pas faire une plus mauvaise affaire qu'avec l'Algérie ». Wellington renchérisait : « Laissons-les faire ! Ils vont au désastre ». Un désastre national grâce auquel Louis-Philippe et tous ses successeurs se décerneront un brevet de patriotisme. L'Angleterre, dont la politique fut alors, comme toujours,

d'une remarquable habileté, l'y aidait en feignant d'en gémir. C'est un vieux principe diplomatique de soupirer sur les concessions qui ne coûtent rien.

La situation européenne de la France et l'équilibre de l'Europe définitivement assurés, 1870, 1914 et 1940 auraient-ils été possibles ? S'il est vain de refaire l'histoire, on peut dire cependant que l'avenir politique de l'Europe en eût été complètement modifié, et à l'avantage de la France.

LES PIEGES

I

« ...et sans équivoque ».

Mais nos Maîtres réservaient à leur armée une mission dont ils ne pouvaient la dispenser à moins de se perdre : celle de nous imposer silence. L'abbé de Pradt écrivait alors : « Ils ont voulu la guerre d'Alger pour revenir avec plus de force contre les libertés de la France avec lesquelles ils se sentent incompatibles. »

La guerre d'Algérie devenait ainsi une école de guerre civile. Nos prétoriens y comptaient bien. Un journaliste de la Congrégation s'écriait : « N'y a-t-il pas en France des Arabes et des Bédouins plus féroces que ceux d'Alger ? » Les Bédouins de Paris, c'étaient « les Algériens du libéralisme ».

A Alger, ce fut, dès le premier jour, tout le poids d'une dictature militaire sans contrôle. Lucide, Hamdan note que la guerre d'Algérie n'ira pas sans dictature : « Alger était un fardeau pour la France. Trois années d'occupation ont dissipé tous les doutes à ce sujet. Le gouvernement se voit forcé de céder à un petit nombre le contrôle de ses affaires ». « L'Afrique, c'est moi », dira Bugeaud. Ce fut le régime du sabre. « Ce n'est pas seulement la grossièreté et la violence du pouvoir militaire, remarque Tocqueville, mais la haine inintelligente du militaire contre le civil. L'idée qu'ils versaient leur sang pour faire les affaires de ceux qui ne sont ici que pour s'enrichir les transporte d'une sorte de jalousie farouche. »

La justice en Algérie devint une dérision. En 1840, le procureur général à Alger pouvait dire : « Pour un magistrat, il n'y a rien à faire à Alger que déguerpir au plus vite. » Le président Fillion se lamentait tout autant des « monstruosité du système judiciaire algérien. » Le seul recours du civil fut de se laisser militariser. A Alger, la garde nationale devint son séminaire : « La création de la garde a consacré le principe de la révision de la colonie à la métropole », disait en 1834 Cotti, le maire d'Alger. Sur quoi, le commandant Challe, préposé à la psychologie de ces unités territoriales,

portera un toast à « l'union intime de l'Armée et de la garde nationale pour la défense de la patrie menacée ». Les colons formèrent des milices. On a vu ce qu'ils en faisaient.

Le civil français, ce Bédouin de Paris, était plus frondeur. Il s'agissait de l'assouplir, d'« algériser » la France, comme disait Emile de Girardin. Armand Hain et les ultras de la Société coloniale s'empressèrent de déclarer dès 1832, que « la France est bordée au nord par Calais et au sud par le Sahara ». Dès lors, qui osera douter de l'Algérie française et des prétentions de ses exploiters trahira la patrie et offensera son intégrité. L'appareil de « compression par la répression », suivant la belle expression du maréchal Clauzel, était mis en place. L'armée couvrait et dirigeait nos princes. « Nous lui avons attaché la couronne sur la tête et nous saurons nous battre pour la maintenir », disait Bugeaud. Le député Jaubert osa s'écrier à la tribune de la Chambre en 1837 : « Alger nous possède plus que nous la possédons ». Quel était donc ce Bédouin de Paris, qui démoralisait « nos braves soldats » ? Thiers fit donc la leçon à ce Jaubert, et à ce Piscatory, qui, depuis qu'on avait eu la fâcheuse idée de le nommer secrétaire de la commission d'Afrique et de lui montrer le dessous des cartes, ne cessait de crier que cette occupation d'Alger

était un crime et une folie. La leçon fut une leçon de morale. Car les Français étaient alors soumis à un paternalisme moralisateur et patriotique brodé en pleine trame de notre histoire. « Est-ce donc trop de cette guerre d'Algérie, dit Thiers, pour maintenir les sentiments moraux et empêcher la France de s'accroupir sur sa chaufferette ? » Venant de lui, la phrase est sublime.

La Congrégation s'en mêlait : « Devant la démoralisation, écrivait un de ses jésuites en robe courte, le comte de Bruc, devant la perte du sentiment national du faible citoyen, l'Armée, ce noble sanctuaire, a seule conservé honneur et loyauté. Que les clameurs de ces légistes se taisent et que ces rhéteurs verbeux qui cherchent à égarer la nation reculent devant le bruit de nos armes ». On appelait les héros de la guerre d'Afrique, « ces nouveaux Macchabées », à la contre-révolution. Ils surent répondre à ces nobles appels. Les massacres de 1834, 1848, 1852, 1871, en témoignent.

Les journaux libéraux élevaient parfois quelque protestation timide. « Nos soldats, lisait-on dans *Les Débats*, sont les hommes du pays. Ils n'ont nulle envie de revenir du sac d'Alger pour réduire leurs concitoyens qui refusent un gouvernement illégal. Quand donc l'éducation de notre armée sera-t-elle en harmonie avec

nos libertés ? On porte toute une nation en offrande à l'ambition d'une armée ». La prière ne fut jamais entendue.

Que faisait-on alors des enfants de la nation ? La réponse nous est donnée par un rapport du général d'Aubignosc, daté de 1833 : « Il y a tous les ans quatre-vingt mille familles qui voient partir leurs enfants. Quelle serait leur douleur si elles apprenaient qu'on va les transformer en assassins, et qu'à leur rentrée dans leurs foyers, ces braves rapporteront des cœurs familiarisés avec le meurtre ? C'est à cela que tendent les excès de la guerre en Algérie, les éloges donnés aux plus infâmes actions. Et nous avons été porter la civilisation chez ces peuples !... Ces Arabes font des prisonniers pour en tirer des rançons et, dans le camp français, on fait trophée et on paie les têtes coupées. La colonie est décidément en progrès ! Quelle est donc cette aberration qui entraîne à soutenir qu'une bête féroce peut honorer l'armée française ? Tout nous est hostile autour d'Alger. Une population indigène ronge son frein sans oser murmurer tout haut, contenue qu'elle est par la force des baïonnettes... La plupart des colons, mus par l'intérêt privé, ne songent qu'aux moyens de tromper la France sur la véritable situation. Une vingtaine d'individus se font les organes de la population indigène et

propage en Europe les bruits les plus mensongers ». J'ai cité tout le paragraphe, car il le mérite. Il représente une synthèse de la situation algérienne, résumant l'expérience d'un homme avisé, spécialiste de l'Islam, qui s'acquitta de sa tâche, infiniment délicate, de premier directeur de la police d'Algérie, à la satisfaction de tous. Chef de la mission des proclamations, il devait, mieux que quiconque, mesurer l'ampleur du parjure.

Le nombre des crimes en France augmenta de 30 % ; on en comptait 8.000 pour la seule année 1841. Après la chute de Louis-Philippe, le grand publiciste protestant Théodore Muret donna son diagnostic : « L'orléanisme, réduit à ces deux mots : corruption et compression, tuait les âmes. La France était sa propre chose. La dérision était jetée sur les instincts généreux comme sur des folies, la religion exploitée comme un moyen de règne. En même temps, on étouffait Paris d'un appareil policier menaçant qui lui disait : Si tu parles, ou si tu bouges... ! L'agriculture, cette bonne mère nourrice, était en souffrance. La prospérité vantée dans les discours officiels était en réalité de la bouffissure, de l'hydropisie. Le communisme se posait en réformateur de cette société corrompue et dépravée. Une révolution redoutable se préparait :

une révolution sociale. Mais cette habileté tant vantée qui vécut de roueries n'était qu'orgueil et vertige. Ses généraux, sa police si active, ses fameux plans pour écraser l'émeute, tout lui fit défaut. L'orléanisme ne prit que le temps de revenir d'où il était venu. Et tout fut dit... » Tout cela, je le répète, s'écrivait en 1849.

II

Cette glorieuse dictature fut loyalement soutenue par la hiérarchie. La conquête d'Alger était le cheval de bataille de la Congrégation. Ses grands maîtres, le baron de Damas, le marquis de Clermont-Tonnerre, jouèrent un rôle primordial dans les décisions et les préparatifs. Charles X prit sa décision, pressé par Mgr Frayssinous et par son fameux « conseil de conscience » qu'inspiraient le tout-puissant abbé de Latil et le marquis de Rivière. Rome, de tout cœur, était derrière lui. Le coup d'éventail fut provoqué par l'affaire des bateaux romains. Ce qui faisait dire que le Très-Saint-Père avait reçu un soufflet sur la joue de notre consul : l'injure était sacrilège. La prise d'Alger et le châtement de cet anathème jetèrent Rome dans un véritable délire. On accrocha des banderoles : « Alger, colonie française ». Le 21 janvier, les cardinaux, en délégation, manifestèrent

le désir que l'Algérie « fût rendue à la civilisation ». Le Pape insistait auprès de Charles X pour que la conversion du pays fût entreprise. Le baron Pichon reçut des lettres, le pressant de christianiser la Régence. En 1831, une ordonnance secrète fut prise à cet effet.

En pénétrant dans la Casbah, le premier soin de Bourmont fut de réunir tous les aumôniers et de faire dire une messe solennelle dans la grande salle du trône. Scène étrange et symbolique que ce « gentilhomme de grand chemin aux doux yeux de couleuvre », comme disait Chateaubriand, remerciant le Seigneur des Armées, entouré de sa pépiante camarilla de jeunes princes, qui avaient bien voulu quitter, pour quelques semaines de chasse au Bédouin, leur cher faubourg, pendant que dans la pièce voisine on entendait les pelleteurs remuer les sequins, et les compteurs psalmodier leurs litanies comptables. L'aumônier principal prononça une courte allocution noblement inspirée : « Vous avez renoué avec les Croisés. Vous venez de rouvrir la porte du Christianisme en Afrique ».

Après la révolution de 1830, Bourmont fut reçu par le Pape avec beaucoup de solennité. Louis-Philippe s'en froissa. On lui répondit que le maréchal-comte, en rendant à l'Eglise le service insigne de réduire Alger, avait acquis le

droit le plus sacré à la protection de Sa Sainteté.

Quant aux évêques français, ils rivalisèrent d'esprit de croisade, ordonnant prières, neuvaines, pèlerinages, transfert des cendres de Saint-Vincent-de-Paul, mandements et *Te Deum*. « S'il fut jamais une guerre juste, indispensable, c'est celle-là, proclamait l'archevêque d'Aix. Remplissons de traits enflammés les carquois du Dieu de nos pères. Mais qu'Il épuise aussi ces traits victorieux sur les cœurs égarés au sein même de la Patrie ». Ces derniers mots étaient, on s'en doute, pour les Bédouins de Paris. A ces nobles appels aux incendiaires, l'archevêque de Paris — qui devait son siège aux Talleyrand — préférait les têtes coupées. « Brisez leur force par votre force, que votre bras suspendu fasse tomber devant vous le Sarrazin farouche ». Et il achevait en désignant à la nouvelle Judith (l'armée française), le nouvel Holopherne (le peuple algérien) : « C'est la Croix victorieuse du Croissant, l'humanité triomphant de la barbarie ».

Nous savons comme ces appels des messagers de l'Evangile furent pieusement entendus par les chefs de notre armée. Le général Joseph, dont le sadisme maniaque d'incendiaire et de coupeur de têtes révoltait les officiers les plus endurcis, mourut en bon chrétien, entouré de

l'estime de tous, et fut longtemps proposé comme modèle d'héroïsme à des générations de jeunes Français. Il était reçu à la Cour par la sainte reine Amélie, dont le gendre, roi de Belgique, sollicitait comme un honneur la faveur d'être présenté au célèbre empaleur de Bône. Quant à Lamoricière, sa piété devint légendaire !

La conversion des Musulmans apparut très vite comme une tâche sans espoir. On la remit à plus tard. En attendant, le sabre était plus convaincant que la croix. On allait au plus pressé. Le premier évêque d'Alger, Mgr Dupuch, s'obstina. Sa correspondance nous le montre, suivant nos armées, comme les cantiniers juifs et maltais, mouettes dans le sillage de ce ruban de feu et de sang, s'emparant des mosquées, mettant des statues sur les minarets, déménageant les chaires, les minbars des mosquées, pour en meubler ses chapelles et laisser tomber de plus haut les paroles du Crucifié, faisant main basse sur les colonnes et les chandeliers. Il adorait nos soldats : « Quels liens unissent notre milice à la leur, nous qui lui devons tant et portons la croix derrière leurs étendards ! »

Tout cela est attristant, mais quelque peu inconséquent. Dans une lettre du 20 juin 1840, il nous raconte la fête anniversaire de la conquête de 1830 : «Après avoir dit la messe pon-

tificale dans une pompe extraordinaire, entouré de soixante-dix trappistes, il y eut débarquement simulé, attaque, prise du camp. La cavalerie chargeait, la marine mêlait ses salves aux cris du vainqueur, aux *Te Deum* et aux *De profundis* que nous chantions. Je mêlais moi-même ma voix à ces cris, à ces chants, à ce tonnerre ». Cette chasuble mitrée de pourpre et d'or, brandissant sa crosse et hurlant ses hymnes au milieu de ce tourbillon de western algérien, quel tableau pour Shakespeare ou Eisenstein !

Brouillon, hurluberlu, piqué d'une « pointe de charlatanisme », comme disait Tocqueville, Mgr Dupuch n'était pas méchant. Le cardinal Lavigerie, dont le mot d'ordre était « la régénération par la christianisation », mérite moins d'indulgence. Son attitude pendant la famine de 1868 fut d'une rare inconvenance. Des officiers vinrent évoquer son manque de charité devant la commission de 1872. Les écrits de son adjoint, l'abbé Burzat, sur *l'Histoire des Désastres* (Alger, 1869) sont d'une incroyable turpitude.

Tous ces efforts étaient vains. La conversion, à grand renfort de publicité et de dames de charité, de quelques centaines d'orphelins faméliques, l'installation des Jésuites à El-Biar ou des Trappistes sur leurs 3.000 hectares de Staoueli, tout cela n'était que piètre compensa-

tion aux espoirs de Rome, de la Congrégation et de *L'Apostolique* qui, en 1830, criait sa jubilation : « La délivrance des peuples africains est arrivée ! Il faut que l'œuvre soit complète ! » Lamoricière, dix ans plus tard, ne voyait plus qu'une solution : « Entre la conquête et l'occupation réelle, la soumission n'est qu'une transition. Ce qu'il faut, c'est une population chrétienne ». La phrase est lourde de menaces. Nous savons ce qu'il en fut.

L'Eglise s'éleva-t-elle du moins contre l'entreprise d'extermination ? Quelques larmes ci et là sur les atrocités, mais la condamnation formelle, par l'ensemble de la hiérarchie, d'une guerre aussi éminemment condamnable, nous l'attendons toujours. Le grand publiciste catholique du Second Empire, Poujoulat, ami de Mgr Dupuch et de tant de nobles prélats, nous livre la pensée catholique du temps dans son édifiant ouvrage sur l'Algérie : « Civilisons à coups d'épée dans le terrible accompagnement des batailles, c'est une loi de la terre... et un mystère. Les peuples ne montent pas à la civilisation tout seuls. On les y pousse par la guerre. C'est l'œuvre de la France en Algérie... La lutte entre le Christianisme et l'Islam est la dernière grande lutte de ce monde. Quant à la barbarie de nos guerres d'Afrique, ce que le cœur repousse, la raison l'accepte. Les sociétés ne

marchent qu'à travers le sang. Tous les siècles ont du sang sur le front... Quand la civilisation fait la guerre à la barbarie, elle est parfois tristement forcée d'être barbare pour ne pas perdre d'avantages importants... Les grandes choses ne s'accomplissent pas avec le sentiment. Nous avons besoin de la guerre d'Algérie pour ne pas perdre les traditions qui ont fait notre gloire. Ce qui est en jeu, c'est la cause immortelle des idées chrétiennes auxquelles Dieu a promis l'empire du monde et dont le génie français est le moyen providentiel. L'esprit catholique devrait féconder ce chaos qu'on nomme l'Algérie et vivifier cette terre une seule fois et pour toujours ». Ce monument fut accueilli par les milieux et les journaux ecclésiastiques avec la plus grande faveur. Nous connaissons ce langage, c'est l'obsession intégriste de Joseph de Maistre. Toute guerre reçoit l'eau bénite qu'elle mérite.

III

Le problème de l'Eglise était aussi celui des libéraux. Ceux de *L'Avenir* et du groupe Lamennais applaudissaient à la conquête et à l'occupation, tout comme les ultras. Seul le vocabulaire changeait. Certes, on entendait des voix

condamner les atrocités. L'armée d'Afrique, Dieu merci, avait ses Monck d'Uzer, Castellane, Brossard, Berthezène ou d'Aubignosc. Mais que pouvaient-ils contre cette marée de sauvagerie ?

« La torture débarquant à Alger avec l'armée française n'aura pas été un des moins curieux épisodes de cette époque », disait Barchou-Penhoen. « Quel beau spectacle à donner au monde civilisé ! », s'écriait Berthezène. Les grandes âmes qui se piquaient de sentiments libéraux s'indignaient. Le journal de la Société de la Morale Chrétienne dénonçait tels suppliques intitulés *la crapaudine*, *le clou au rouge*, *le clou au bleu*, *frustes ancêtres*.

Mais à quoi bon dénoncer et même essayer le pus de l'abcès si on ne le débride pas, si le microbe est ménagé et encouragé ? C'est là un manque de lucidité, et pour qui fait profession de penser ou d'écrire, de probité. Les bouillons de culture qui pourrissaient la guerre ne se trouvaient pas dans ces camps festonnés de têtes coupées, mais dans les palais de « Messieurs nos Maîtres » qui bordaient la Seine, ou autres fleuves dorés. Condamner la torture en respectant l'appareil et l'organisation sociale qui l'engendraient n'était qu'une duperie quand elle n'était pas une diversion et une complicité. On découvrait tout à coup ce qui sévissait depuis 1830. Il n'est pas de guerre et d'occupation

coloniales sans atrocités et sans massacres. Les guerres cafres finissaient au moment où la guerre d'Algérie commençait : elles n'avaient guère été plus humaines. « Quand je condamne ce que font les Français à Alger, écrivait Thomas Campbell en 1835, c'est en homme que je parle, et non en Anglais. Car les Anglais après leurs « cafreries » n'ont plus qu'un droit, celui de se taire ». Cependant, lorsque Proud'hon dénonçait la guerre d'Algérie, en disant que ces « razzias et ces colonnes étaient la honte de notre civilisation », c'est en ajoutant qu'avec les soldats tués depuis quinze ans, on aurait pu fonder quelques départements français... en Algérie. Comment ne voyait-il pas que ces razzias étaient la condition première et la conséquence inévitable de ses départements ? C'est ce refus d'aller jusqu'au cœur du problème qui, non seulement vouait les « libéraux » à l'impuissance, mais en faisait les complices, plus ou moins inconscients, du parti de la guerre.

Le problème de la guerre d'Algérie n'était pas celui de la torture. Les tortionnaires étaient aussi des victimes. « On a beaucoup parlé des excès des soldats, déclarait Passy à la Chambre en 1833, on a dit qu'ils avaient exterminé des tribus entières. Mais vous les jetez dans des combats féroces. Comment voulez-vous qu'ils ne soient pas cruels ? » Il suffit de lire le récit

des supplices (le silo, la barre, etc....) infligés aux soldats d'Afrique qui se refusaient à la triste besogne qu'on leur imposait pour voir qu'en réalité massacreurs et massacrés étaient broyés par la même meule. Cette meule dont Armand Hain, parlant de l'extermination du peuple algérien, disait qu'elle devait tourner jusqu'à ce que le grain devint farine. Dès 1831, nombreux étaient les déserteurs qui rejoignaient le peuple algérien en lutte et bien des tribus furent massacrées (dont la première, celle des Ouffias) pour avoir servi de relais à ces chaînes d'évasion.

En décembre 1852, pour obtenir les faveurs de Napoléon III au moment de son coup d'Etat, le général Pélistier fonda sur Laghouat à marches forcées. Il voulait y devancer le maréchal Randon. Ce fut une colonne d'enfer. A bout de souffrances, les soldats se déchaussaient, passaient le pouce du pied sur la gâchette, le menton sur le canon, pressaient la détente et tombaient. Les survivants entrèrent dans Laghouat dans un état d'exaspération démentielle. Le carnage fut effroyable. On coupait les poignets des femmes pour s'emparer plus vite des bracelets. Pélistier s'empressa de claironner à Paris son bulletin de victoire du 4 décembre 1852 ; le monarque fut satisfait. Quelle fut la main criminelle ? Celle qui coupa les poignets ? Celle

qui rédigea le bulletin ? Celle qui signa les félicitations ?

Paris s'indigna des légionnaires des Ouffias, qui pourtant pouvaient répondre qu'ils n'avaient pas voulu de cette guerre, dont ils n'étaient que les têtes de rechange et les instruments pervers. Cette logique n'est pas une excuse, mais les véritables grands criminels étaient bien ceux qui avaient reçu en main tous les pouvoirs pour en finir avec cette horreur et qui n'en avaient fait qu'une entreprise de mensonge et d'oppression. La bourgeoisie libérale, dont la bonne conscience et le bon goût étaient contrariés par les excès des combattants, n'avaient aucun droit à les condamner : elle ne faisait qu'ajouter son hypocrisie à leurs égarements.

Les sortilèges des mots ou des mythes ne servaient plus à rien. Il n'était plus question d'éclaircir les branches, mais de frapper aux racines. Le temps des rebelles ou des transfuges romantiques était passé comme celui des sophismes ou des faux dilemmes. Bien plus tard, à de jeunes Suédois qui lui disaient leur angoisse, un de ces écrivains répondra : « Entre ma mère et l'Algérie, je choisis ma mère ». Le sentiment était louable ; la pensée n'était qu'une dérobade.

La jeunesse n'avait que faire des nobles

interrogations, des troubles de conscience ou des déchirements de ces esprits célèbres ou distingués, de ces libéraux de *La Presse* ou des *Débats*, dont les belles périodes de leur temps d'opposition retombaient dès qu'ils prenaient le pouvoir, devant l'engrenage qu'ils écoutaient grincer sans avoir le courage de l'arrêter. Plutôt que de s'interroger sur les centaines de milliers de victimes faites en notre nom, la presse préférait s'indigner bruyamment des quelques centaines tombées dans la guerre prusso-danoise. A notre ministre qui lui faisait remarquer que « notre opinion publique prenait parti chaque jour plus vigoureusement pour ce petit peuple héroïque engagé dans une guerre contre un peuple de quarante millions qui profitait de sa force », Von der Goltz rétorquait : « Qu'est-ce que vous faites du petit peuple héroïque de l'Algérie ? »

IV

La classe ouvrière, d'abord privée du droit de vote et de tout moyen d'expression, puis impitoyablement baillonnée, était soumise sans merci à ce système de la compression par la répression, chère aux gens du roi. Ceux qui croyaient en être l'expression, généreuse et diserte, comme Pierre Leroux ou Fourier,

étaient incapables de parvenir à une analyse lucide du problème algérien, de démasquer les mensonges et les camouflages organisés par les pouvoirs. Pourtant, la classe ouvrière, d'instinct, savait que cette guerre était, entre les mains de ses maîtres, une arme qui visait les deux peuples. Quand elle avait l'occasion de s'exprimer, comme à Bordeaux en 1830, à Paris en 1835, après l'affaire du Mexique, aux élections de 1863, ou à celles de 1869, sa réponse était sans équivoque. Mais plus ardent et généreux que conscient des conditions rigoureuses d'une véritable libération, le peuple français, de 1789 à 1944, s'est toujours laissé voler ses révolutions.

L'analyse de la situation devenait pourtant de plus en plus précise. Dès le début du siècle, les positions de Guesde et de Jaurès, devant nos guerres coloniales, se faisaient plus fermes. 1917 fut un tournant. Quelques années plus tard, l'Etoile Nord-Africaine était fondée par un membre du comité central communiste, Hadj Abd-el-Kader. Dès 1928, les délégués algériens aux congrès de l'Internationale communiste posaient le problème de l'indépendance algérienne. Le rapport Montjauvis de la commission d'enquête ouvrière sur les émeutes de 1934 sera plus précis encore : « Il faut pousser notre action jusqu'à la libération nationale et

sociale de l'Algérie. La bourgeoisie algérienne hésite encore entre son rôle national et son rôle de classe. Mais la lutte nationale doit passer avant. » C'était la thèse de l'Algérie, « nation en formation ».

Dès 1931, par la voix de Ben Badis, les Oulémas affirmeront leur prise de conscience nationale. Le troisième affluent, celui de la bourgeoisie algérienne, passant de la revendication assimilatrice (« Il faut aller de la colonie à la province », disait alors Ferhat Abbas) aux exigences nationales (« Abandonnons les vieux sentiers battus pour la grande route de la patrie algérienne »), rejoindra les deux autres pour former ce flot irrésistible qui les mènera du manifeste du 10 février 1943 à la décision du 1^{er} novembre 1954.

Les hommes de la guerre n'ont jamais ignoré que la seule menace capable de les sevrer de leur pré carré ne pouvait venir que d'un peuple mis en mouvement. On s'efforçait d'intimider les libéraux qui criaient un peu trop fort, mais dès que le peuple grondait, le langage changeait : la répression des soulèvements de 1834 à Lyon, Paris, Grenoble et en bien d'autres villes, traita les ouvriers français en tribus bédouines. Le nom de Bugeaud est resté lié aux massacres de la rue Beaubourg. La répression de 48 fut une opération de tribu. Cavaignac, le « vieil

Africain », avec son centre, ses deux ailes, se croyait lancé contre les Arabes. Bedeau hésitait : « Il est humain comme s'il n'avait pas fait la guerre d'Afrique », dira Tocqueville. Par milliers, on égorgea et fusilla les insurgés. On s'amusait à les voir tomber des toits et s'écraser sur le pavé.

C'était le spectre rouge, la « vile multitude » de Thiers, le « partageux », « ...aux yeux fuyants du cochon, à la bouche muette de l'âne, aux lèvres fortes, indices de passions basses », pour reprendre la description de *L'Union électorale* de Bugeaud... Ça ne méritait guère mieux. Les rouges, ces Ratapoils, ne distribuaient-ils pas des bons de viol, à la taille de leurs appétits ? Ne trouvait-on pas dans leurs poches des « Bons pour trois dames du faubourg Saint-Germain » ? N'étaient-ils pas aussi méprisables et punissables que les Bédouins ?

Que faisaient alors les libéraux, Fourieristes, Saint-simoniens, chrétiens progressistes de *L'Avenir* ? S'apitoyant sur les atrocités d'Alger et de Paris, ménageant leurs alibis, composant leurs attitudes devant l'histoire et leur conscience, ils condamnaient ces chocs qui ébranlaient les bases de la société. Francs-tireurs gauchistes de la bourgeoisie, ils déroutaient la jeunesse, isolaient la classe ouvrière de cette union qui, seule, était capable d'en finir...

Certes, beaucoup étaient ignorants ou dupes des intérêts qui les menaient et que servaient leur **ponce-pilatisme**, leur besoin de diversion et de division. « Mais, disait Théodore Muret en 1849, quand la duperie n'est plus permise, se laisser duper équivaut à de la duplicité ».

V

Le soin extrême que prenaient les pouvoirs à entretenir les équivoques montrait à quel point leur guerre en avait besoin. Et cette guerre leur était indispensable puisqu'ils étaient eux-mêmes issus depuis 1830 de cette « assiette équivoque ».

Plébiscité sur des promesses de paix, le gouvernement de Napoléon III eut comme premier soin de poursuivre une guerre toujours aussi féroce. Un abus de confiance si manifeste risquait de poser la question de sa légitimité et d'ouvrir les yeux d'un peuple qui, cédant à la séduction de ses sortilèges, avait vendu son droit d'ânesse pour un tapis vert, et se retrouvait mineur, mis en tutelle et plus loin que jamais de la paix.

Cependant, les patriotes algériens avaient le mauvais goût de ne pas croire aux mises en scène « fraternelles » de l'assimilation ou du Royaume Arabe. Le besoin d'user de la ruse là

où la force échouait, la nécessité d'endormir une France inquiète devait amener nos Maîtres à figurer et jouer la paix qu'ils ne voulaient pas faire. L'acrobatie était délicate en face des réalités de la guerre. Heureusement, en un temps de nationalisme brouillon, léger et téméraire, il était aisé de susciter ou de trouver plus chauvin que soi, et de faire représenter ce refus masqué de la paix comme un pacifisme « sincère mais raisonnable ».

Certes, ce jeu d'apprenti sorcier n'allait pas sans risques. Quelques chefs militaires, aveugles aux clins d'œil et sourds aux jeux de mots, se figeaient dans les alibis de l'honneur. Et le problème de psychothérapie collective posé par quelques milliers d'Européens nourris depuis trente ans au lait du racisme était pathétique et riche en sursauts imprévus. Les démêlés des colons et des Bureaux arabes étaient épiques. Avait-on cependant le droit de poursuivre la destruction d'un peuple et la ruine de l'autre pour éviter à quelques milliers d'Européens, éperdus à l'idée de ne plus jamais être le blanc de quelqu'un, un effort de réflexion morale qui ne pouvait en définitive que leur être salutaire ?

Tout cela préparait des péripéties dont les éclats témoignaient bien haut du mérite qu'on avait à parler de la paix. C'est ainsi qu'il fut proclamé une fois pour toutes qu'elle passait

par le monarque. Des pouvoirs nés de la guerre pour faire la guerre, incapables de faire une paix dont les intérêts qui les gouvernaient se refusaient à payer le prix, clamaient partout : « L'Empire, c'est la paix ». Les pacifistes se devaient donc de les rallier et les défendre contre ces affreux ultras, ces raseurs de muraille qui surgissaient tout à coup pour un éclat sans lendemain. Quelques-uns de ces conspirateurs s'y laissaient prendre. L'aubaine de leur procès emplissait les journaux de diatribes contre le traître. C'était le plus sûr des brevets.

Ainsi s'exaltaient les ferveurs de la mythologie bonapartiste, dont les pythonisses nous adjuraient de croire qu'il « voulait » la paix. Mais qui donc ne « voulait » pas la fin de cette guerre d'Algérie ? Qui ne savait que le demiurge qui ferait surgir de son bicornes le miracle de la paix jouirait d'une écrasante popularité et qu'un personnage aussi soucieux de parfaire son portrait ne pouvait s'interdire d'en rêver ? La question n'était pas de vouloir la paix, mais d'être prêt à la payer.

Dans cette stratégie de l'équivoque et cette ronde de Machiavels attardés, le stratagème de la fausse symétrie entre les deux « meutes » tenait la meilleure place. Louis-Philippe attisait en secret des mouvements légitimistes brouillons et sans racine, qui suffisaient à

effrayer ses libéraux et à ranger sous son paternel parapluie une opposition constructive, satisfaite d'y trouver un alibi qui la dispensait de se commettre avec le « spectre rouge ».

Napoléon III avait ses carlistes, ses orléanistes, ses « arcadiens » et ses généraux ultras de la guerre d'Algérie, comme Changarnier ou Lamoricière, qu'exaspéraient les méandres du monarque et qui publiaient de Belgique ou d'Espagne des lettres criant à la trahison.

Ce jeu de l'apprenti-sorcier, on le savait sans danger. Sans appui réel, cette meute-là figurait à bon compte l'épouvantail des calamités de remplacement. « On ne l'aime pas, on le préfère », disait ailleurs M^{me} de Staël. Il suffisait de voir de quel côté allaient les rigueurs de la répression...

Ainsi alla pendant quarante ans ce chantage à la guerre civile, à la dictature poudrée ou bottée. La menace était entretenue avec soin. Sinon, comment eût-elle joué ? Combien d'heures aurait tenu un Changarnier ou un Thiers devant la coalition des pouvoirs, et un peuple hostile ou indifférent ? Du moins permettait-elle d'édifier une impressionnante machinerie de répression contre l'opposition que l'on craignait, la vraie meute, celle du peuple et de la paix. Elle permettait de justifier les échecs des « avances » impériales aux chefs arabes ou de

ces fausses négociations héritées de Bourmont, de Rovigo ou de Bugeaud, qu'on engage dans le seul but de choisir leur point de rupture et de désarmer l'adversaire. Après quoi, on rassurait les colons par une déclaration qui remettait tout en bonne place. Un pas en avant, un pas en arrière. Toute la faute, bien sûr, en retombait sur ces hordes à couteaux.

VI

Ainsi le monarque déguisait la vérité que cent trente ans de guerre n'ont pourtant cessé de démontrer. La logique des colons ultras était irréfutable : la guerre d'Algérie n'offrait qu'une alternative : la colonie, baptisée Algérie française et génératrice d'extermination, ou l'indépendance. En 1833, Hamdan Khodja posait le problème en ces termes : « Les procédés du gouvernement ont rendu le mal incurable. Exterminer, expulser, soumettre, c'est-à-dire des moyens anticonstitutionnels, ou renoncer à toute idée de conquête en établissant un royaume libre et indépendant par un traité favorable aux deux peuples. La France trouverait alors bien mieux ces avantages que si Alger restait une colonie, et cet acte de générosité serait applaudi par le monde entier ».

Hamdan n'était pas hostile à la protection

de la France. Il souhaitait son alliance. Il savait aussi que chaque année de guerre compromettait un peu plus la situation privilégiée que la France pouvait encore sauvegarder.

Napoléon III, dont les démarches à la fois hésitantes et tortueuses devaient beaucoup à sa manie conspiratrice, préféra jouer avec ces cartes biseautées, qui s'étaient appelées l'amalgame de Bourmont, le gouvernement franco-maure de Berthezène, le « gouvernement du pays par le pays » de Valée, et qu'il proclamait maintenant et tour à tour : assimilation, Algérie arabe, royaume musulman, Ministère de l'Algérie ou Cantonnement, allant ainsi de l'Algérie française au Territoire « multicommunautaire », ébauche de partition.

Le monarque laissait entendre, et ses libéraux avec lui, que cette marche de fétiche en talisman, de décret en sénatus-consulte, était la progression subtile et prudente d'un homme d'Etat sûr de ses buts vers une paix dont il avait la clef. Il s'agissait en réalité de verbales escarmouches d'arrière-garde livrées sur les glacis de l'incessible forteresse : la domination française en Algérie et au Sahara. Car si, de Bourmont à Napoléon III, en passant par tous les autres, on trouvait des nuances de tactique et de vocabulaire, l'essentiel demeurait intangible. Les uns en imposaient à l'opinion, les autres l'endor-

maient ou la dupaient. Les uns combattaient aux avants-postes de l'intégration, les autres reculaient vers des positions plus faciles et moins provocantes. Mais le but — la sauvegarde des intérêts d'une classe et d'une caste, au détriment de l'existence d'un peuple et de l'honneur de l'autre — et le résultat — un état de guerre chronique — étaient les mêmes. « La négociation, disait Metternich, c'est la révolution. La pacification, c'est le droit éternel ».

Chaque nouveau sortilège du souverain était salué avec transport. Les libéraux de *La Presse* et des *Débats* invitaient une fois de plus les chefs arabes à la gratitude, échafaudaient un château d'ingénieuses subtilités qui s'envolaient au souffle de la prochaine adresse aux colons.

Mais tout cela était vain aussi longtemps qu'on niait la nation algérienne. Car cette négation était toute la guerre.

« L'entourage » expliquait ces atermoiements par quelque insoluble et mystérieuse complexité du problème algérien. Tous les problèmes paraissent inextricables quand on s'emploie à les obscurcir, de peur que la seule solution n'éclate dans toute sa lumineuse simplicité aux yeux du bon sens populaire, qui, bien sûr, est un imbécile.

On invoquait les embarras et les impuissances de naguère, de « ceux qui n'ont pas fait

à temps d'autres choses qu'il eût fallu faire ». Louis-Philippe gémissait déjà sur ce « legs onéreux de la Restauration ». Le Second Empire rejetait sur la Monarchie de Juillet une extermination décidément inavouable. La Troisième République devait dénoncer la politique des Bureaux arabes. Et ainsi de suite. Le peuple français les voyait tous se laver les mains dans la même eau, qui devenait de plus en plus rouge.

L'état-major civil de l'Empereur, ces technocrates saint-simoniens dont il aimait s'entourer, dressaient des plans d'avenir, où l'industrie, les écoles, les cultures nourriraient, instruiraient, emploieraient tout un chacun. Comme si des plans de paix pouvaient porter quelque fruit dans le gâchis et la jungle d'une telle guerre. Mais que faisons-nous pour restaurer l'héritage musulman du peuple algérien ? Déjà en 1840, ces diversions à la Potemkine étaient connues et pratiquées. « Qu'est-ce que ces édifices somptueux que nos généraux ont fait construire à côté des milliers de villages que nous avons détruits ? » disait Louis de Baudicour. La nation algérienne n'affrontait pas les risques et les effroyables sacrifices de cette guerre pour améliorer ses conditions de vie individuelles, mais pour affirmer son droit à une existence collective. S'imaginer qu'on pût

la faire taire en dorant les barreaux de sa cage montrait à quel point l'esprit de sa révolution échappait à nos Maîtres.

VII

Napoléon III était de ces hommes qui affectent d'être libéraux et contre lesquels Hamdan mettait son peuple en garde. Assez lucide pour reconnaître que l'Algérie bouchait notre avenir, il déplorait qu'elle fût « un boulet attaché au pied de la France... qui lui prenait le plus pur de son or et de son sang ».

Cependant, le carnage continuait d'« aller grand train ». C'est qu'en réalité ce modèle de libéralisme, qui parlait de déterminer l'autonomie de l'Algérie arabe en proclamant qu'il était « aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français », ne pensait qu'en termes de « pacification » à seule fin que « la conquête devint un accroissement de force et non une cause d'affaiblissement ». La commission d'enquête de 1872 dira de son Royaume Arabe : « Ça ne veut pas dire autre chose que ceci : qu'il y a en Algérie des intérêts considérables qu'il faut savoir utiliser ». On s'en doutait. « Ce que l'Algérie peut produire de plus utile à la France, dit sa célèbre charte algérienne du 20 juin 1865, ce sont des soldats. » Pour l'indi-

gène ? Le Cantonnement que nous savons. Pour le colon ? « Le rendre riche et prospère ». Pour le soldat ? « Le maintenir sur des positions salubre sans l'exposer au climat dévorant du désert », (qu'on voulait bien laisser aux tribus refoulées). Tel était ce programme exemplaire de libéralisme. Mais il parlait ailleurs « du drapeau et de la croix », du « vaste royaume à assimiler », et déclarait à Abd-el-Kader que « la France ne renoncera jamais à cette conquête que Dieu avait voulue ». Ainsi, derrière la ronde des mots-pièges, la confusion n'était qu'apparente.

L'Armée était son soutien le plus sûr. Ne pouvant s'en passer, il ne pouvait la priver de son champ de manœuvre, de cette « occasion de gloire perpétuelle », comme on disait déjà en 1833, pas plus qu'il ne pouvait se passer de la griserie du pouvoir. Car il souffrait du mysticisme de l'autocrate : « Il y a des hommes providentiels dans les mains desquels le destin de leur pays est remis. Je suis moi-même un de ces hommes-là ». Ses écrits de capitaine sur le recrutement de l'armée, sur les tactiques nouvelles de l'artillerie mobile, sur l'armée de métier, ses « Considérations politiques », méditées au fil « d'une épée qui a la gloire pour poignée », le montrent emplis de ses certitudes.

Napoléon III exigeait l'autorité absolue, mais la voulait tenir du peuple, dont les représentants l'exaspéraient : « Qu'est-ce que le peuple ? La masse de la nation. Les coteries qui s'appellent le peuple commettent un blasphème ». Arrivé au pouvoir dans l'équivoque et les complicités des conspirations qu'il suscitait secrètement tout en affectant de les ignorer, cette masse lui manquait. (« Si le peuple m'impose ce devoir, soupirait-il, je saurai le remplir »). Sa guerre l'exigeait. Il ne pouvait se passer des voix catholiques. La loi Falloux livra l'école à l'Église, « les enfants aux bedeaux », et la hiérarchie lui livra en échange les voix de ses ouailles.

Il s'entoura de toute une coterie de jeunes colonels et généraux d'Afrique à sa dévotion. L'ambitieux et cruel maréchal de Saint-Arnaud en était le chef. C'était « la petite Afrique ». Quelques généraux ultras et fatigués, opposition de Sa Majesté, vinrent à point pour leur donner un air de libéral modernisme.

Capricieux, velléitaire, dupe de lui-même, voué à l'immobilisme par des attermoissements qui se voulaient machiavélisme, le monarque savait vaguement où il voulait aller, sans aucune idée des moyens. Incapable de s'informer, ne voulant et ne sachant pas discuter, rebelle aux assemblées, « il n'entrait jamais dans les argu-

ments qu'on lui présentait », disait Hübner qui l'a très bien analysé. On devine ce que les aventuriers et les ambitieux de l'« entourage » pouvaient faire du personnage en y mettant quelque doigté.

Recherchant le contact plébiscitaire, ce ballon d'oxygène des dictatures, il allait de référendum en tournée provinciale ou algérienne. « Moi-même » — les deux mots reviendront plusieurs fois dans le même discours —, seul en face de cette « grande et difficile entreprise », en était le refrain. Le contact était surtout policier. A Grenoble, on dut redoubler de précautions, éloigner « les démocrates dangereux ». « Il a la manie de serrer les mains dans la foule », disait Pietri, son préfet de police, qui ajoute fièrement : « Mais je sais faire mon métier. Il n'a jamais serré que des mains d'agents de police ».

Ses proclamations ne cessaient de parler de paix, de liberté, et se terminaient par l'inévitable invocation à « la grandeur de la France ». Cependant la guerre d'Algérie — et les autres — battaient leur plein. Un manifeste, signé d'écrivains et de journalistes de la gauche, Arago, Delescluzes, etc..., avait eu le courage de dénoncer cette catastrophique duperie qui se traduisait en « conscription, gros contingents, et lourds impôts »...

Si, au lieu de croire à ses incantations et autres Algéries arabes, de se laisser bercer de discours en référendum, le peuple français avait su trouver la force de renvoyer ce ventriloque à son fort de Ham et de faire la paix en Algérie, il se serait évité deux millions d'Algériens sur la conscience de ses Maîtres, Sedan, le Mexique, et les massacres de la Commune.

VIII

« Cette politique d'atermoiements qui mène aux catastrophes », dont parle Muret, approchait de son terme : 1870. On parlait de chaos et de déshonneur, ces arguments de la panique, qu'on invoque en brûlant ses vaisseaux, parce que le retour au port exigerait des comptes inavouables et qu'on préfère s'effondrer dans la politique du pire.

Personne ne niait plus le désarroi des esprits et la détresse des cœurs. C'est alors qu'incapable de dominer les contradictions croissantes de sa politique, le monarque demanda au peuple qui l'avait plébiscité pour faire la paix de mettre sa signature, après vingt ans de massacres, au bas de ce bilan de guerre et de faillite. Pour la lui arracher, il fit de ce nouveau référendum un modèle d'équivoque : « au nom de l'ordre, de la liberté, de la stabilité, ...pour met-

tre fin aux controverses stériles et passionnées ...pour approuver les réformes libérales réalisées dans ces dernières années ». Ce fut, pour lui, une affirmation triomphante du pouvoir personnel. Il pouvait exulter comme en 1852 : « Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre ».

Quelques semaines plus tard, c'était Sedan. Bientôt, les deux tiers de l'Algérie étaient à feu et à sang.

Si la guerre franco-allemande avait duré plus longtemps, que serait-il advenu de l'Algérie ? Déjà, la Prusse intriguait au Maroc, en Tunisie et au Sahara. Les frontières s'agitaient. Attaquée sur trois fronts avec l'armement d'une nation puissante et moderne, submergée par le déclenchement simultané d'un soulèvement général, notre armée aurait-elle pu éviter la catastrophe ? A la phrase de Canrobert : « Notre domination en Algérie demandera encore longtemps de s'asseoir sur des baïonnettes », répond mot pour mot celle de Bismarck : « On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus ».

LE TEMPS A RETROUVER

« ...Hâtez-vous de saisir l'occasion ».

La rupture avec cette politique de guerre, lourde d'intérêts, de peurs, de hontes et de haines, exigeait une décision révolutionnaire. Mais qu'espérer de pouvoirs qui, plus attentifs à d'autres voix qu'à celles du peuple français, avaient en main la clef de la paix qu'il leur avait remise, et refusaient de s'en servir ? Il eût fallu à l'Empereur un geste de rupture héroïque avec ceux dont il dépendait. Il n'est pas de miracle en histoire.

Une jeunesse désemparée, un peuple isolé, étaient alors incapables d'affronter le chantage à la guerre civile. Les Versaillais devaient le leur prouver quelques mois plus tard en leur infligeant le châtement qu'ils réservaient aux tribus bédouines. « La vraie et bonne guerre sera

HISTOIRE D'UN PARJURE

au retour », disait le maréchal Bertier, qui n'avait pas prévu que ce retour passerait par Sedan.

I

Depuis les premières pages de cet écrit, j'ai recherché, en vain, la raison « légitime » de ce parjure. Une piraterie ? Une trahison ? Une « régénération » par le sabre ? Quelle est-elle ? A cette question j'ai fini par trouver la réponse, la seule, celle que donnait le 4 juin 1840, au nom du Roi, le président du Conseil : « C'est au nom du droit de la guerre, le droit le plus acquis chez l'homme, que la France s'est déclarée propriétaire légitime de l'ancienne Régence d'Alger ». Ainsi, le débat est clos.

D'une nuit de cent trente ans, les six mots du serment royal : « Nous le jurons par notre sang » remontent alors vers nous dans toute leur macabre ironie... Il est temps, grand temps de mettre fin à un parjure, dont le prix est une guerre franco-maghrébine qui dure depuis 1827 et un « flot de sang » dont la hauteur est une vision de cauchemar. Si le chemin de la paix devait être pavé de nos sacrifices, ils ne seraient jamais qu'une part bien légère de cette *k'fara*, de cette réparation que le peuple algérien réclame depuis 1830 et qui pourrait être la ran-

çon de l'amitié retrouvée. Tout le reste n'est que jeu de l'esprit, diversion ou fuite en avant.

Le général Esterhazy nous en adjurait déjà en 1869 : « La question de l'Algérie est une question suprême, une question d'être et de ne pas être ». Ferhat Abbas le répète aujourd'hui dans les mêmes termes au nom du peuple algérien : « Il s'agit pour nous d'être ou ne pas être ».

Qui donc pourrait, de sang-froid, envisager de mener le peuple algérien à un nouveau 1872 ? « Les calamités du XIX^e siècle se renouveleraient-elles au XX^e ? » Hegel dit que les événements et les personnages historiques se répètent deux fois. La première fois en tragédie, la seconde en farce, ajoute Marx. Mais, après six ans de guerre, ne sommes-nous pas en pleine tragédie ? N'est-ce pas inavouable ? Voulons-nous qu'à notre honte, l'histoire apprenne un jour aux enfants du monde qu'il a fallu l'anathème de l'étranger pour nous interdire de pulvériser le peuple algérien jusqu'aux mêmes décombres ? Il est essentiel pour notre honneur, nos enfants et notre avenir en Afrique que cette paix vienne de nous, et de nous seuls, en négociant avec un adversaire qui ne demandait qu'à être notre ami. Les aiguilles tournent de plus en plus vite au cadran de l'histoire. Demain, il sera trop tard.

Pensons à ce que fut le dernier regard de ces millions d'innocents, d'enfants, de femmes, de jeunes hommes morts à cause de nos Maîtres, peut-être en nous maudissant. Pensons aux gestes de panique que déclenchent les deux syllabes du mot « Français » chez ces deux millions de spectres qui tournent dans un univers concentrationnaire édifié en notre nom. Combien de temps encore allons-nous nous laisser arracher notre signature, la laisser mettre au bas de tout cela, au bas de cette « chose » ? Cette « chose » que nous n'avons ni le courage ni le droit d'appeler par son nom. Sommes-nous, oui ou non, la France de Henri IV, de la Convention et de la Commune ?

II

Telle est l'histoire d'un parjure, « pendante depuis cent trente ans ». Pourtant viendra l'heure du verdict, et avec lui, celle de la justice. La justice du peuple. En tout cas, celle de l'histoire, devant laquelle comparaitront « Messieurs nos Maîtres ». « Jamais, en aucun temps, aucune de nos colonies n'a été traitée comme l'Algérie », disait Alexis de Tocqueville. « Les pièces accusatrices existent à jamais », ajoutait le général Duvivier. Sidi Hamdan, qui déjà voyait avec angoisse monter le flot de sang

HISTOIRE D'UN PARJURE

de son peuple, nous en avait solennellement prévenus dès 1832 : « ...Elles se répètent de bouche en bouche jusqu'aux confins du désert ».

APPENDICE

MEMOIRE

remis par Sidi Hamdan ben Othman Khodja
à la commission d'Afrique de 1833

La commission d'enquête pour Alger partit d'ici avec un mémoire dégagé de toutes préventions, et disposée à réunir tous les documents nécessaires afin de pouvoir prononcer un jugement sage, digne de la nation française, compatible avec sa conscience, dans les principes de l'honneur et de l'équité.

Le moyen d'accomplir fidèlement sa mission est d'établir des principes vrais et connus qui conduisent à des faits inconnus, et d'en tirer des conséquences conformément à l'ordre logique.

Ainsi donc, les sources où elle peut puiser ses recherches, elle ne peut les trouver que dans les lieux qui sont à sa portée, qu'il est permis de visiter et d'examiner de manière à pouvoir en

rendre compte comme témoin oculaire. Ou bien elle doit s'en rapporter à des rapports fidèles en ce qui concerne l'état des Bédouins et des Kabâïles que l'on ne peut aborder sans danger, vu leur éloignement de la domination française et l'état d'hostilité qui dure depuis trois ans et demi parmi ces peuples. Ce sont ces mêmes Bédouins et Kabâïles qui sont la base fondatrice de toute la richesse de la Régence d'Alger, et c'est d'eux que dépend la tranquillité de ce pays ; j'expliquerai plus tard cette dernière source.

Quant à la partie qu'elle a pu visiter, il lui reste plus d'un fait inconnu, caché sous une apparence de vérité (plus bas ces faits seront expliqués) ; car si les Français sont entrés dans une ville par une capitulation, et si au lieu d'en accomplir les engagements, ils les ont violés, et y ont commis tous les abus imaginables, si enfin les habitants de cette ville leur ont montré une humble soumission, une fidèle obéissance et n'ont donné aucun sujet de plainte, que feront donc ces mêmes Français à l'égard d'un peuple qui se montre toujours hostile, opiniâtre et fanatique ?

Les Français n'ont jamais rien fait pour dissuader ces peuples de leurs idées fausses et fanatiques. Ils n'ont rien négligé au contraire

pour les faire rester dans leur ignorance. Je m'abstiens de retracer ici des faits qui ne sont pas dignes d'éloges. On n'a qu'à lire l'ouvrage de M. Pichon et les récits de quelques faits pour se convaincre de ce que j'avance, notamment sa narration sur l'affaire d'Ouffia, où l'armée française n'a pas même épargné les femmes, les vieillards, les enfants ; on a vu même plusieurs enfants à la mamelle sacrifiés sur le sein de leur mère. Les habitations brûlées, les bestiaux enlevés et nos marchés remplis d'objets pillés ! Dans ces marchés, on y a vu des bracelets encore attachés aux poignets sanglants qui les portaient et des boucles d'oreilles teintées encore du sang des oreilles d'où on les avait arrachées (1). Des actes aussi inhumains se sont malheureusement renouvelés à chaque rencontre de l'armée française et des Bédouins (Bône exceptée). On dit même que des femmes ont été vendues comme on vendrait des animaux.

Ces procédés violents n'ont pour résultats que

(1) Voici en quels termes le baron Pichon, gouverneur civil de la colonie à l'époque de l'extermination des Ouffias, qualifia, devant la commission d'Afrique, ce qu'il appelle un « impitoyable massacre » : « Dans cette expédition, hommes, femmes, enfants, personne ne fut épargné... J'ai vu des soldats revenant de cette expédition avec des oreilles chargées de pendants, au bout de leurs baïonnettes... Le commissaire de police d'Alger fit illuminer pour célébrer cette triste victoire ».

d'aliéner les esprits de ces peuples, de les provoquer à la guerre et de les confirmer dans leurs opinions fanatiques. Ils disaient eux-mêmes que les Français n'avaient d'autre but que d'exterminer les Arabes et de les dépouiller de leurs biens patrimoniaux.

Quant aux dispositions des habitants des autres villes, la commission ne doit pas juger sur les apparences, car ils sont impuissants et n'ont aucune liberté, pas même celle de dire leur opinion, étant sous la dépendance de l'autorité française qui les façonne suivant son bon plaisir.

Pour revenir à la seconde source à laquelle la commission peut puiser les connaissances nécessaires à l'éclaircissement des faits, c'est d'examiner soigneusement les rapports des uns et des autres.

Ces rapports se divisent en cinq classes. La première comprend les rapports de l'autorité française ; la seconde, ceux des colons européens ; la troisième, ceux de l'autorité musulmane ; la quatrième, ceux de quelques habitants d'Alger, et la cinquième, les rapports contenus dans différentes publications sur Alger et les observations spéciales présentées à la commission.

Voici comment on peut les définir : quant à

la première classe qui contient les rapports de l'autorité française, on devrait poser cette question : l'autorité a-t-elle quelque intérêt personnel, ou est-elle dirigée par une cause particulière pour soutenir une opinion quelconque ? Est-ce l'ambition de conserver son pouvoir en cachant ses fautes, ou bien est-elle guidée par un sentiment d'honneur ?

Quant à la seconde classe, qui contient ceux des colons : avant de les adopter, je demanderai qu'on observe que la plupart de ces colons n'ont aucune position sociale en Europe, ou pour mieux dire qu'ils ne sont venus sur le sol algérien que pour y faire fortune, et peu leur importe que ce soit au détriment de l'honneur français ou aux dépens des Algériens qu'ils arrivent à leur but, d'autant plus qu'ils se sont trouvés avec un peuple qui ne parle pas leur langue, qui n'a ni les mêmes usages, ni les mêmes mœurs et qui se trouve sous le joug de la crainte, car l'arbitraire ne s'est pas seulement appesanti sur les vivants mais encore s'est étendu jusque dans les tombeaux des morts, que l'on ouvre pour faire commerce de leurs os privés de sépulture.

Cette mesure a semé la terreur parmi ces peuples et a fait éloigner les riches qui ont pu réaliser une partie de leur fortune. Il ne reste donc dans la Régence que les infortunés qui sont

épouvantés du pouvoir de l'arbitraire qui ordonne la démolition des biens particuliers et la confiscation des biens des émigrés. Ainsi ce peuple devenu craintif se prête à toutes les propositions qu'on lui fait, c'est-à-dire que les colons employent toutes les ruses qu'ils croient devoir mettre en œuvre pour les déposséder de leurs propriétés. Par exemple, on alarme les propriétaires en leur faisant savoir, par l'intermédiaire des courtiers, que s'ils refusent de louer des habitations aux Européens, en rentes perpétuelles, ils courent grand risque de les voir démolies ou confisquées. Les Algériens, voyant quelques-unes de ces prévisions se vérifier, se sont prêtés à cette spoliation volontaire dans la crainte de perdre tout ce qu'ils possédaient.

Ces colons ont profité de la circonstance et ne diront rien qui puisse nuire à leurs intérêts. Au contraire, ils ont fait du sol algérien un paradis terrestre et l'ont représenté comme équivalent à celui de l'Inde orientale et supérieur à celui d'Amérique. Le maréchal Clauzel en a fait un assez beau tableau dans ses ouvrages. Tandis qu'en effet ce sol est seulement comparable, quant à sa fertilité, à celui de l'Espagne, avec la seule différence que ce dernier pays est arrosé par un plus grand nombre de rivières et de fleuves. On a prétendu aussi que le sol algérien

était propre à la culture du café et d'autres productions tropiques. Cette assertion est fautive, car on ne pourra jamais obtenir comme productions territoriales ces sortes de denrées, et ce ne sera que comme objet de curiosité que l'on pourra les cultiver, comme on cultive les plantes qui croissent dans le jardin du Roi à Paris.

En admettant que tous ces prétendus avantages puissent exister en Afrique, ils dépendent encore de la soumission et du rapprochement des Bédouins et des Kabâiles qui sont la partie vitale de la question ; sans eux, la possession d'Afrique sera nulle ! D'ailleurs ce n'est pas de la possession de dix à quinze lieues de terrain que le gouvernement français espère tirer les immenses avantages qu'on a prétendu pouvoir retirer du sol algérien, et encore est-on toujours en contestation avec les propriétaires auxquels appartiennent ces dix ou quinze lieues de terre.

Pour ramener ce peuple à la raison, il faut changer ses dispositions en effaçant de son esprit les idées noires qu'il s'était formées du caractère français, idées qui lui étaient inconnues auparavant et qui malheureusement se gravent de plus en plus au fond des cœurs des indigènes. Cette antipathie est excitée par quatre causes impérieuses : 1° par le sentiment d'amour-propre d'être subjugué par une nation étrangère, au moyen de la force et de la ruse. 2° Par la

diversité de leurs religions, car les habitants de la Régence s'imaginent que les Français ne leur font la guerre que par fanatisme, idée qui naît chez eux des actes de cruauté qui se commettent sur leurs prisonniers, contrairement aux lois de la guerre qui protègent tous les prisonniers, de quelque nation qu'ils puissent être. 3° Par la crainte d'être réduits à la misère par la spoliation de leurs biens. 4° Enfin par les événements qui ont eu lieu dans différentes villes sur l'ordre de l'autorité française. Toutes ces causes contribuent à les convaincre de plus en plus que les Français n'agissent que par esprit de vengeance et haine religieuse. Bien que les Français ne nourrissent entre eux aucun des sentiments qu'ils leur supposent, leurs compatriotes qui viennent d'Alger contribuent enfin à rouvrir leur ressentiment, en les confirmant dans leurs idées par des récits peut-être exagérés.

Les résultats de ces quatre causes ont aigri ce peuple et l'ont rendu intraitable ; il sera difficile de détruire les mauvais effets qu'ont produit sur lui les trois ans d'occupation de l'autorité française, car si une piqûre d'épingle ne se cicatrise pas quelquefois dans un mois, il faudra des années de traitement pour guérir une blessure de sabre qui aura coupé les muscles et l'os jusqu'à la moelle. Il faudra donc des

années de justice et de modération et l'accomplissement des engagements pris par la France envers ces peuples pour se soumettre à l'autorité française ; encore ne croiront-ils peut-être pas à la sincérité de ses sentiments.

En spéculant le principe d'extermination proposé par un illustre écrivain (2), ou bien en repoussant ces peuples dans les déserts par la force et en les dépouillant de leurs biens patrimoniaux, on n'aura nullement besoin d'envoyer une commission, mais le droit des gens s'oppose à la mise en exécution de ces deux principes. Quant à la troisième classe, qui comprend les rapports des hommes de lois, des cadis et muf-tis, on devrait les considérer comme nuls pour les considérations qui suivent : 1° Ceux qui sont maintenant en place sont des hommes faibles qui se façonnent à la volonté de l'autorité française. 2° L'ambition de conserver leur emploi les dispose à ne contrarier en rien ce qui peut plaire à l'autorité française. 3° L'exemple de leurs prédécesseurs exilés par Messieurs de Bourmont et Clauzel est toujours devant leurs yeux. 4° Les hommes de loi, sous le régime turc, ne se mêlaient jamais de la question gouvernementale ; leurs attributions étaient : d'instruire la justice en montrant à l'autorité exécutive l'application de la loi à chaque cas

(2) Le terme désigne le maréchal Clauzel.

qui leur était soumis, de professer publiquement la législation et d'organiser les écoles primaires et les universités.

Voici les raisons pour lesquelles la commission ne doit pas ajouter foi aux rapports de ces hommes. Nous placerons dans la même catégorie les membres de la municipalité.

Quant à la quatrième classe, qui contient les rapports de quelques Algériens, pour y ajouter foi, il faudrait qu'ils fussent indépendants, qu'ils eussent une position sociale connue et qu'ils ne fussent pas des aventuriers qui sont pensionnés par la France, ou enivrés par l'ambition, ou inconnus à Alger avant l'invasion (3). On ne devrait donc faire aucun cas de leurs rapports.

Cependant, il est encore des hommes consciencieux à Alger qui pourraient se présenter devant la commission et l'éclairer sur la question d'Alger. Personne mieux qu'eux ne pourrait résumer cette question ; le motif qui les empêche d'accomplir ce devoir, c'est qu'ils voient l'arbitraire dominer depuis trois ans et demi

(3) Le passage visé, entre autres, le mémoire aberrant que remit à la commission le Maure Boudërba, personnage équivoque (négociant à Marseille, marié à une Française, il avait dû fuir la ville, poursuivi par ses créanciers à la suite d'une faillite frauduleuse) entièrement acquis à l'occupation française et partisan de la « francisation » progressive des tribus.

leur pays et qu'aucune des plaintes ou réclamations qui ont été adressées au roi des Français n'a été favorablement accueillie.

Un autre motif qui empêche que la vérité ne soit connue, c'est que mes compatriotes, ignorant les institutions des Français, leurs lois, leurs usages et l'objet de leur présence en Afrique, n'osent aborder la question ni faire connaître ces fautes qui se commettent, car les Indigènes qui connaissent le monde et qui ont voyagé en Europe se sont expatriés, soit qu'ils aient été repoussés par le despotisme dans les premiers jours de l'occupation, soit qu'ils aient été exilés ouvertement après avoir été séparés par l'autorité régnante de tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde, c'est-à-dire de leurs femmes et de leurs enfants. Quant à ceux qui restent à Alger, convaincus de leur impuissance, ils se sont résignés à la volonté divine : c'est ce qu'un illustre général (4) a surnommé fatalisme oriental.

Cependant, il me semble qu'il est impossible à ce général ou à toute autre personne de décrire un peuple dont il ne parle pas la langue et qui ne parle pas la sienne, qui ne professe pas la même religion, surtout lorsque ce peu-

(4) Il s'agit, là encore, du maréchal Clauzel. Sidi Hamdan voyait en lui le symbole de l'oppression de son peuple.

ple est dans une si grande agitation qu'on peut le comparer à un vaisseau dont les matelots naufragés ne savent à quel morceau de planche s'attacher pour se sauver du péril qui les menace.

Quant à la cinquième classe, qui renferme les renseignements qu'on peut tirer des nombreuses publications qu'on a faites sur Alger comme plan arrêté et système à suivre, ayant connaissance de la plupart de ces publications, je dois faire remarquer que ces écrivains ont traité une matière qui n'est peut-être pas de leur compétence, car il ne suffit pas de décrire la position topographique d'une ville ou d'un pays pour pouvoir raisonner sur les intérêts locaux. Il faut encore connaître les localités, la langue de ce pays, ou bien suivre les instructions que Charles, roi de Suède, laissa à son fils Gustave-Adolphe.

On devrait peindre fidèlement les Algériens, et tels qu'ils étaient gouvernés par les Turcs, et tels qu'ils sont dans l'état actuel des choses, pour que les lecteurs puissent rendre un jugement sain et juste.

Quelques auteurs ont prétendu qu'ils connaissent la manière de traiter avec les Bédouins et les Kabâiles parce que les uns avaient voyagé en Turquie, et les autres en Perse. Quoique les hommes soient les mêmes

sous le rapport des principes généraux, cependant il y a quelques spécialités qui caractérisent ces nations : par exemple l'influence du climat, le genre de vie et les impressions qu'elles ont reçues de leur enfance de tel ou tel autre peuple, c'est-à-dire les idées fanatiques, car en Afrique ils ont des idées religieuses plus étendues qu'en Perse. D'ailleurs l'Ordre de Malte, qui a fait une guerre impitoyable à l'Islamisme, est connu en Afrique et ne l'est pas en Perse. On devrait donc ne pas perdre de vue ces incontestables considérations et reconnaître que le séjour de ces écrivains en Orient ou à Alger n'est pas suffisant pour qu'ils puissent traiter cette question. Il en serait de même d'un homme qui a demeuré sept à huit mois à Paris, et qui voudrait décrire les mœurs, les usages et les lois des Parisiens, lorsqu'ils connaîtraient à peine sa maison et ne pourrait que difficilement se rendre compte du quartier qu'il habite.

Ces messieurs ne connaissent que les noms de quelques lieux, de quelques montagnes et de quelques plaines, ou ceux de quelques chefs influents ou des principaux marabouts. Cependant ils se disent être bien instruits et posséder une parfaite connaissance des lieux et des habitants. Pour moi, je ne doute pas que les personnes habituées à de longues méditations ne laisseront pas échapper cette vérité, que la

prétention de ces auteurs n'est autre chose que du pédantisme.

Pour appuyer mes arguments, je démontre leur partialité. Car au lieu de s'occuper à faire connaître les obstacles que la France trouve en Afrique (malgré ses efforts et les immenses sacrifices qu'elle fait soit en hommes soit en argent), la tâche dont elle s'est salie en violant le droit des gens (en n'accomplissant pas les termes de la Capitulation pour réaliser les avantages qu'elle a en vue), et en quoi consistent ces avantages, ils s'occupent d'expliquer la théorie d'un système gouvernemental incompatible avec les mœurs de ce peuple et même impraticable.

D'ailleurs si nous en étions là, on n'aurait pas la peine de recourir à une commission, bien que le but essentiel du gouvernement dans cette question soit de connaître les moyens à employer pour soumettre les Bédouins et les Kabâiles (qui sont la base fondatrice de cette possession) sans cependant être obligé d'avoir recours aux moyens de rigueur pour vivre en paix avec eux, de décharger la France de sa responsabilité envers la Société, et de laver la tache qui ternit sa réputation pour avoir violé le droit de gens (5).

(5) C'est exactement ce qu'il ressort de l'exposé des motifs remis par le gouvernement aux membres de la commission au début de leurs travaux.

Voilà donc les premiers moyens d'exécution que le gouvernement demande à la commission, avant de s'occuper de la conquête de ce pays et des avantages qu'il pourra en retirer ainsi que du système gouvernemental à employer, sans consulter l'honneur et l'intérêt de la Nation française, qui cependant, est la partie vitale de la question comme il est dit plus haut.

Avant de prononcer sur la possibilité ou l'impossibilité de soumettre les Bédouins et les Kabâiles et de les déclarer contraires à l'introduction de la civilisation européenne en Afrique, avant de présenter des moyens susceptibles d'obtenir une pacification générale, il faut raisonner sur la question philosophiquement, sans prévention et sans s'attacher à la diversité de religion, ni au costume, et ne considérer ce peuple que sous le point de vue qu'il est composé d'hommes, appartenant à la société humaine, en demandant au plus sage de résoudre ce problème : que penserait-il si un peuple civilisé et éclairé était traité par une nation libre et puissante comme l'ont été les Algériens par les Français pendant les trois ans et demi d'occupation ? Par exemple :

1° Si la capitulation en vertu de laquelle les Français sont entrés à Alger était violée et non accomplie ?

2° Si les chefs des lois et de la religion avaient été exilés sans avoir encouru cette peine ?

3° Si les bâtiments de la ville avaient été détruits sans cause d'utilité publique et sans avoir préalablement indemnisé les propriétaires conformément à l'article 545 du code civil ?

4° Si les Bazzars, lieux où la classe indigente peut se procurer des moyens d'existence, avaient été démolis despotiquement ?

5° Si les établissements publics, établis pour le soulagement des malheureux, fondés par des riches particuliers, étaient devenus la proie du vainqueur au nom du Domaine français ?

6° Si les propriétés des particuliers avaient été occupées militairement sans en payer les loyers ?

7° Si des visites domiciliaires avaient été faites dans l'intérieur des habitations, non seulement d'une manière contraire aux mœurs et aux usages du pays, mais encore contrairement aux coutumes de tous les pays civilisés ?

8° Si les riches particuliers notables du pays dont la présence aide la classe indigente, avaient été exilés sur des dénonciations mal fondées ?

9° Si des biens particuliers avaient été confisqués contrairement aux vœux de l'article 57 de la charte de 1830 ?

10° Si les mosquées consacrées au culte et les cours publiques de ces peuples avaient été détruites, converties en églises ou étaient devenues la propriété des Domaines pour être louées ensuite à des négociants ?

11° Si les tombeaux renfermant les dépouilles des ancêtres de ces peuples avaient été fouillés pour livrer les ossements au commerce ?

12° Si des divorces forcés avaient été ordonnés et avaient eu lieu par l'autorité commandant dans le pays ?

Comment ce peuple regarderait-il une semblable conduite de la part de son vainqueur ? Quels effets produiraient sur lui ces actes ? Ces procédés pourraient-ils un jour s'effacer de sa mémoire et convertir son ressentiment en des actes de soumission et de reconnaissance ? Pourrait-il se fier aux promesses qui lui seraient faites ?

C'est seulement après la solution de ces questions que l'on pourra résoudre ce problème, car les hommes sont partout les mêmes, plus ou moins doués d'indulgence.

Si cet homme sage auquel nous adressons ces questions trouve les moyens de triompher de tous les obstacles qui proviennent des treize causes sus-mentionnées, il sera bien applaudi et aura bien mérité de l'humanité.

Cependant, dans le cas négatif, c'est-à-dire

s'il est décidé que de semblables procédés, même à l'égard d'un peuple civilisé, sont faits pour produire de fâcheux résultats et des malheurs infaillibles, comment peut-on espérer que les Bédouins et les Kabâiles se soumettront aux Français qui ne parlent pas leur langage, ne professent pas leur dogme, et ne pratiquent pas leurs usages ? Malheureusement, il serait alors inutile de se livrer à de plus longues recherches de pacification.

Enfin, pour revenir à la définition des sources dans lesquelles la commission peut puiser des connaissances utiles, il en est encore une, qui est le principe mathématique d'arriver à la cause par ses effets, moyen infaillible dans ses résultats.

Pour prouver encore que les Bédouins et les Kabâiles sont la base fondatrice des richesses de cette Régence, il faut rappeler ici qu'Alger, avant l'invasion, était universellement connu pour être le grenier de l'Europe, et l'origine de cette malencontreuse guerre provient de la fourniture des grains faite à la France. Maintenant, au contraire, les vivres à Alger sont aussi chers qu'en France et la cause en est que les communications avec les peuples de l'intérieur sont interceptées. C'est donc de ces peuples que dépendent les richesses, la tranquillité et la prospérité de la Régence ? Ce n'est certaine-

ment pas de la ville d'Alger ni des plaines de la Mitidja que l'on peut attendre, comme on l'a supposé, les immenses avantages sur lesquels compte la France.

Indépendamment des effets fâcheux produits par les treize causes sus-mentionnées, ce peuple voyant encore que la présence des Français a allumé une guerre de principes plutôt que d'intérêts, que son agriculture est presque abandonnée, son commerce avec d'autres peuples interrompu et son repos troublé, il ne peut pas concevoir des Français une haute opinion. Les trois années et demie d'occupation ont rendu les habitants plus clairvoyants sur leur position. Leur ressentiment les exaspère au point d'étouffer en eux tout sentiment de parenté envers ceux de leur famille qui viennent apporter des vivres à l'armée française sous quelque prétexte que ce puisse être.

Quant à moi, si j'écoute le cri de ma conscience, je n'aperçois d'autres mesures à prendre dans l'intérêt de la France que celles qui auront pour objet ou de repousser ces peuples jusque dans les déserts pour obtenir le champ libre, si toutefois le droit des gens approuve cette mesure et si elle est compatible avec les principes libéraux qui caractérisent la Nation française, ou bien d'élire un prince mahomé-

ian, connu et capable, auquel la France confierait le sort de ce peuple avec le soin de le gouverner à l'aide de principes libéraux, compatibles avec les lois et les mœurs de ce peuple. Dans ce cas, la France conclurait avec lui un traité qui garantirait les intérêts des Français en Afrique.

A mon avis ce n'est qu'en adoptant cette dernière mesure que l'on peut espérer le rétablissement de l'ordre sans lequel la France chercherait en vain à obtenir les avantages que peut lui fournir la Régence, ainsi que je l'ai déjà dit en d'autres termes, à la fin du premier volume de mon ouvrage sur Alger.

Si cette mesure n'était pas adoptée, je ne vois pas la possibilité de remédier à l'état de chose actuel, car nous ne sommes plus dans un siècle de chevalerie et fanatisme, nous sommes heureusement dans un siècle de lumière, de civilisation et de justice. C'est pour cela que je dis sans réserve qu'au moyen de cette dernière mesure la France fera la véritable conquête de l'Afrique, car la plus belle des conquêtes est celle du cœur des hommes, et l'on ne peut l'obtenir qu'avec de la modération et de la justice, non par la violence ou la force des armes.

Pour faire ici ma profession de foi toute entière, je crois devoir terminer en rapportant un fait qui m'a mis à même de connaître la

façon de penser du soldat français qui se croit dispensé des obligations qui lui impose la Capitulation en vertu de laquelle les portes d'Alger lui ont été ouvertes. Me retrouvant un jour avec un général (6), cet illustre personnage me déclara que les Français n'étaient nullement obligés d'observer les articles de la Capitulation qui n'étaient qu'une ruse de guerre. Voilà donc la source de tous nos maux, puisque les militaires français, dépositaires du pouvoir, se croient tout permis, et ont agi en conséquence depuis l'époque de leur séjour dans ma patrie. Cette conduite de leur part a rendu ce peuple intraitable et le mal incurable.

Cependant je m'étonne que les chefs de l'armée française ignorent l'existence des lois de la guerre et de la paix qui régissent le monde civilisé. Peut-être ignorent-ils l'existence des écoles qui sont dans cette capitale puisqu'ils tiennent un semblable langage. Quant à moi, je ne lis pas le français ; cependant j'ai bien connaissance de la traduction fidèle, en arabe, que M. le chérif Hassuna D'Ghiez a faite du *Traité du Droit des Gens* par Vattel et je crois pouvoir citer ici les dispositions contenues dans le paragraphe 263, chapitre 16, livre III que je me dispense de rapporter ici.

(6) Il s'agit du duc de Rovigo, successeur du maréchal Clauzel.

HISTOIRE D'UN PARJURE

Pourra-t-on nier ces principes ? Les Africains sont-ils exclus de la société humaine ? La liberté bien entendue approuvera-t-elle la morale de cet illustre général ? Non. Chez tout autre homme vulgaire, on pourrait excuser cette manière de raisonner. Mais chez un chef représentant la Nation française, un semblable langage n'est pas pardonnable.

SIDI HAMDAN KHODJA.

BIBLIOGRAPHIE

La littérature sur la conquête et la première guerre d'Algérie est d'une telle richesse que je ne puis que renvoyer aux bibliographies de Ch. Taillart (Champion, Paris 1925), d'A. Guilbert (Paris, 1839), de Sir L. Playfair (Londres, 1898), de la Collection du Centenaire de l'Algérie (en particulier le volume IV-12, *Histoire et Historiens de l'Algérie*), des traités maintenant classiques du professeur Charles-André Julien, (*Histoire de l'Afrique du Nord* — Paris 1951, *l'Afrique du Nord en marche* — Paris 1952), etc...

Le Miroir (*Aperçu historique et statistique de la Régence*) de Sidi Hamdan ben Othman Khodja, imprimé par Goestchly fils, vit le jour à Paris à la fin de l'année 1833. Une *Réfutation de l'ouvrage de Sidi Hamdan* due, selon toute évidence, à la plume du maréchal Clauzel, parut sans signature dans *L'Observateur des Tribunaux* (Paris 1834, Vol. IV, N° 1). Sidi Hamdan répliqua par une brochure, *Réponse au maréchal Clauzel*, que publia d'abord le même périodique (1834, IV, 3 § 4). Ces documents doivent figurer dans la prochaine réédition du *Miroir*, entreprise par les Editions de Minuit.

Tous les récits connus de la conquête et de l'occupation, de Pellissier à Christian, de Nettement à Esquer, proviennent du camp des vainqueurs et s'en

ressentent. Les chroniques dues aux jeunes officiers ultras de l'expédition de 1830 (Quatrebarbe, d'Ault-Dumesnil, Merle, Salle, Barchou-Penhoen, etc...) nous livrent une foule de détails révélateurs. Certaines, comme les *Relations* du marquis de Bartillat, sont remarquablement écrites.

Avec *Le Miroir*, les deux seuls témoignages connus qui nous soient parvenus du camp algérien sont la brève et confuse relation d'un iman hanafi, Hadji Ahmed Effendi, dont le texte turc fut publié, avec sa traduction française, par Otto de Schlechta-Wssehrd dans le *Journal asiatique* (XI, Paris 1862), et le récit d'un chirurgien de l'armée algérienne, Simon Friedrich Pfeiffer, publié à Giessen en 1832 : *Meine Reisen und meine fünfjährige Gefangenschaft in Algier*.

Sur la Régence au XVIII^e siècle, l'ouvrage de Thomas Shaw, *Travels* (Oxford, 1738) reste la meilleure référence, et fut très honnêtement traduit par Etienne de Bourdeaux (*Voyages de M. Shaw*, La Haye, 1743). Une seconde traduction, fort discutable, de Jacques Mac Carthy, géographe irlandais et colonel de l'armée française, parut en 1830. L'ouvrage le plus complet sur la Régence fut publié à Altona en 1798 : *Nachrichten und Bemerkungen über den Algierschen Staat*. Je signale également les œuvres injustement méconnues du Danois Leweson et du Suédois Ch. Reftelius (*Historik och Politisk Beskrifning öfwer Riket och Staden Algier-Stockholm*, 1737). Les récits des savants français Peysonnel, Desfontaines, le savoureux mémoire de l'abbé Poiret, donnent quelques détails intéressants.

A partir de 1830, il n'est pas de documents plus accablants et plus convaincants que les pièces officielles ou officieuses (lettres, rapports, proclamations, ordres du jour, comptes rendus, discours) de nos chefs d'Etat, gouverneurs, intendants civils, maréchaux, généraux, évêques et des consuls, qu'on retrouve dans *Le Moniteur universel* (surtout pour les débats annuels du Parlement sur le budget de l'Algérie), *Le Moniteur algérien*, *La Revue africaine*, *L'Akhbar*, les recueils de

Correspondance. Voir en particulier les lettres et rapports des maréchaux et généraux de l'armée d'Afrique adressés au maréchal de Castellane de 1835 à 1848, et rassemblés dans *Campagnes d'Afrique* (Paris 1898), les *Annales de la Propagation de la Foi*, les procès-verbaux des diverses commissions d'enquête (surtout celles de 1833, 1869, 1872), les archives du ministère de la Guerre (section Personnel, Vincennes), les Mémoires et Documents du ministère des affaires étrangères, les P.R.O. du Foreign Office, etc...

Voici enfin la référence des ouvrages que j'ai le plus souvent cités :

Aperçu historique et topographique sur l'Etat d'Alger (Ministère de la Guerre, Paris 1830).

Victor-Armand Hain : *A la Nation, sur Alger* (Paris, 1832).

Thomas Campbell : *Letters from the South* (Londres, 1837).

Louis de Baudicour : *La colonisation de l'Algérie* (Paris, 1851).

Louis de Baudicour : *La guerre et l'Algérie* (Paris, 1853).

Alexis de Tocqueville : *Notes sur l'Algérie* (1840 et 1841), publiées par J.P. Mayer et André Jardin (Gallimard, Paris, 1958).

Clément Duvernois : *L'Algérie* (Paris, 1858).

Emile de Girardin : *Civilisation de l'Algérie* (Paris, 1860).

Poujoulat : *Etudes africaines* (Paris, 1847 et 1860).

Parmi les ouvrages récents, avec ceux des professeurs Ch.-A. Julien et Marcel Emerit, il convient de signaler :

Les très importantes communications de Mostafa Lacheraf (*Esprit*, avril 1954, mars 1955 ; *Cahiers internationaux*, janvier 1956 ; *Temps modernes*, juin 1956, septembre 1956).

Colette et Francis Jeanson : *L'Algérie hors-la-loi* (Paris, 1955).

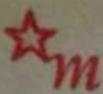
HISTOIRE D'UN PARJURE

- Marcel Egretaud : *Réalité de la nation algérienne*
(Paris, 1957).
Jean Dresch, Charles-André Julien, Henri Marrou,
Alfred Sauvy, Pierre Stibbe : *La question algérienne*
(Paris, 1958).
C.H. Favrod : *La Révolution algérienne* (Paris, 1959).
Th. Oppermann : *Die algerische Frage* (Stuttgart,
1959).

TABLE

La croisade	9
Le serment	18
L'assemblée de Temendfoust	36
Le parjure	45
« Ce vaste royaume »	55
Le forfait	96
Les mensonges	122
Les pièges	167
Le temps à retrouver	202
<i>Mémoire de Sidi Hamdan</i>	207
<i>Bibliographie</i>	233

9.80



COLLECTION "DOCUMENTS"

Extrait du Catalogue

- | | |
|---|---|
| 1951
Jean Paulhan
LETTRE
AUX DIRECTEURS
DE LA RÉSISTANCE | Henri Alleg
LA QUESTION
Pierre Vidal-Naquet
L'AFFAIRE AUDIN
Elie Wiesel
LA NUIT |
| 1952
Pierre Naville
LA CHINE FUTURE | 1959
LA GANGRÈNE |
| 1953
Jean Cassou
LA MÉMOIRE COURTE | Daniel Mothé
JOURNAL D'UN OUVRIER
Robert Davezies
LE FRONT |
| 1954
LES PRÊTRES
OUVRIERS | 1960
J. Vergès, M. Courrégé
M. Zavrian
LE DROIT ET LA COLÈRE
Djamal Amrani
LE TÉMOIN |
| 1956
Jacques Derogy
DES ENFANTS
MALGRÉ NOUS | Francis Jeanson
NOTRE GUERRE
Noël Favrelière
LE DÉSERT A L'AUBE
Dominique Halévy
CONTRE LA BOMBE
Germaine Tillion
L'AFRIQUE BASCULE
VERS L'AVENIR
Germaine Tillion
LES ENNEMIS
COMPLÉMENTAIRES |
| 1957
Micheline Maurel
UN CAMP
TRÈS ORDINAIRE
G. Arnaud et J. Vergès
POUR DJAMILA
BOUHIRED | |
| 1958
J. Dresch, P. Stibbe,
H. Marrou, A. Sauvy,
Ch.-A. Julien
LA QUESTION
ALGÉRIENNE | |

LES ÉDITIONS DE MINUIT
fondées en 1942 dans la clandestinité